

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Jeudi 25 Juin 1970.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 1128).
2. — Transmission de projets de loi (p. 1128).
3. — Transmission d'une proposition de loi (p. 1128).
4. — Candidatures à une commission mixte paritaire (p. 1128).
5. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Discussion d'un projet de loi (p. 1128).  
Discussion générale : M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.
6. — Nominations à une commission mixte paritaire (p. 1135).
7. — Candidatures à un organisme extraparlémenaire (p. 1135).
8. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1135).  
Suite de la discussion générale : MM. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Raymond Brun, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan ; André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.  
Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. ETIENNE DAILLY

9. — Modification de l'ordre des travaux du Sénat (p. 1153).
10. — Candidatures à des commissions mixtes paritaires (p. 1153).
11. — Nominations à un organisme extraparlémenaire (p. 1153).
12. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1153).  
Suite de la discussion générale : M. Robert Schmitt, Mme Marie-Hélène Cardot, au nom de la commission des affaires sociales ; MM. Paul Ribeyre, André Armengaud.
13. — Nominations à des commissions mixtes paritaires (p. 1161).
14. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1161).  
Suite de la discussion générale : MM. Joseph Beaujannot, Auguste Pinton, Jacques Duclos, Robert Laucournet, Jean-Pierre Blanchet, au nom de la commission des affaires sociales.  
Renvoi de la suite de la discussion.
15. — Transmission de projets de loi (p. 1169).
16. — Dépôt de rapports (p. 1170).
17. — Ordre du jour (p. 1170).

## PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, instituant un taux légal d'alcoolémie et généralisant le dépistage par l'air expiré.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 314, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 317, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, en première lecture, tendant à modifier et à compléter la loi n° 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 318, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 3 —

## TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à faciliter les opérations de rénovation urbaine.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 315, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 4 —

## CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président du Sénat vient de recevoir de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à modifier et à compléter la loi n° 48-1360 du

1<sup>er</sup> septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et pour lequel l'urgence a été déclarée.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS. »

La commission des lois m'a fait connaître qu'elle a d'ores et déjà procédé à la désignation des candidats qu'elle présente pour cette commission mixte paritaire.

Ces candidatures vont être affichées conformément à l'article 12 du règlement.

La nomination des représentants du Sénat aura lieu à l'expiration d'un délai d'une heure.

— 5 —

PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

## Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan [n°s 297, 298, 299, 301 et 302 (1969-1970)].

Je rappelle que, sur proposition de la conférence des présidents, le Sénat a décidé d'organiser cette discussion de la façon suivante :

1<sup>o</sup> Le Sénat siégera :

— aujourd'hui 25 juin : après-midi, de quinze heures à dix-neuf heures trente ; soir, de vingt et une heures trente à une heure environ ;

— demain vendredi 26 juin : matin, de dix heures à douze heures trente ; après-midi, de quinze heures à dix-neuf heures trente ; soir, de vingt et une heures trente à minuit environ, le débat étant cependant poursuivi jusqu'à son terme.

2<sup>o</sup> Les temps de parole dont disposeront les commissions et les groupes seront les suivants :

Commission des affaires économiques et du Plan saisie au fond : 1 heure ;

Commissions saisies pour avis :

Affaires culturelles : 40 minutes ;

Affaires sociales : 40 minutes ;

Finances : 40 minutes.

Chaque groupe disposera d'un temps fixe de 15 minutes, augmenté d'un temps proportionnel à son effectif, la répartition des temps de parole étant établie sur la base des horaires de séance précédemment indiqués.

En application de ces dispositions, les temps de parole globaux dont disposeront les groupes pour l'ensemble de la discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 2 heures 10 ;

Groupe socialiste : 2 heures 5 ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 1 heure 55 ;

Groupe de la gauche démocratique : 1 heure 50 ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 1 heure 30 ;

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : 55 minutes ;

Groupe communiste : 55 minutes ;

Groupe des non-inscrits : 55 minutes.

Enfin, je rappelle que les inscriptions de parole dans la discussion générale ne sont plus admises à partir d'aujourd'hui, à midi.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre.

**M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous voici appelés à vous prononcer sur le projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Ce projet a été approuvé la semaine dernière par l'Assemblée nationale après un débat important et de haute tenue, au cours duquel cent vingt-quatre orateurs ont pris la parole.

A s'en tenir aux apparences, il s'agit d'un projet de loi bref et laconique puisqu'il ne comporte qu'un article unique. Mais, par-delà cet article unique, vous sentez bien tous que ce qui est en cause, c'est l'ensemble de l'évolution économique et sociale de notre pays au cours des cinq années à venir. C'est dire l'importance d'un tel débat.

Ce débat, le Gouvernement l'a souhaité aussi large et aussi ouvert que possible. Il est, en effet, essentiel que les élus de la nation puissent délibérer sur les objectifs que, pour cinq ans, le pays se fixe à lui-même. C'est bien dans cet esprit que la loi du 4 août 1962 portant approbation du IV<sup>e</sup> Plan avait décidé pour l'avenir l'institution de deux débats parlementaires successifs, d'abord sur les principales options économiques et sociales, puis, un an après, sur le Plan lui-même, élaboré précisément à la lumière des principes adoptés par le Parlement lors de la première phase de ses travaux.

Aussi bien ce débat vient-il conclure une suite ininterrompue de consultations à tous les niveaux qui ont préparé l'élaboration du rapport joint au projet de loi. C'est, en effet, l'originalité des plans français, depuis 1945, que de ne pas être seulement le travail solitaire des planificateurs.

Ce fut d'abord le cas pour les travaux des commissions de modernisation du Plan, au cours desquels les représentants de l'Etat, des organisations professionnelles et syndicales, ainsi que des personnalités qualifiées ont été en mesure de confronter leurs points de vue sur les problèmes en cause.

Ce fut ensuite le débat devant le Conseil économique et social, à qui le Gouvernement, désireux de donner à la discussion la plus grande latitude, avait demandé notamment son avis sur quatre choix fondamentaux : choix sur le rythme de réduction de la durée du travail par rapport au rythme de croissance des revenus, choix entre l'accroissement des revenus directs et celui des revenus indirects, dépenses de transfert ou équipements collectifs ; choix de l'effort de solidarité qui peut être accepté par les Français ; choix quant au partage souhaité entre la croissance des services publics et celle des revenus de transferts, notamment les prestations de la sécurité sociale.

Tenant compte des avis exprimés par le Conseil économique et social, le Gouvernement a été conduit à introduire dans son rapport des précisions ou des modifications sur plusieurs points importants.

Cette concertation s'est enfin poursuivie devant vos commissions, où j'ai eu le plaisir moi-même de me rendre à plusieurs reprises, de même que M. le commissaire général du Plan et ses collaborateurs. Le sérieux de ces travaux est attesté, s'il en était besoin, par la qualité des rapports dont vous avez pu prendre connaissance et qui vont vous être présentés.

C'est pour tenir compte, à la fois des préoccupations exprimées par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et des premières observations formulées par les commissions de votre assemblée, que le Gouvernement a déposé, vous le savez, à la fin du débat devant l'Assemblée nationale, une lettre apportant des rectifications à la rédaction du rapport sur les options.

Je voudrais rendre hommage à M. Jean Filippi, rapporteur général de la commission des affaires économiques et du Plan. Je serais vraiment ingrat si je ne le remerciais pas car c'est avec une extraordinaire compétence et une grande conscience qu'il a bien voulu s'occuper de nos travaux. Je voudrais rendre hommage aussi à M. André Armengaud, rapporteur de la commission des finances, à M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, et à M. Jean Gravier, rapporteur de la commission des affaires sociales. Nous avons lu leurs rapports et nous allons les entendre. Je sais qu'ils se sont fait l'écho de vos préoccupations essentielles. C'est pour vous dire avec quel soin nous avons nous-mêmes pris déjà connaissance de leurs travaux.

Je souhaiterais, tout d'abord, souligner les idées-forces qui ont inspiré le Gouvernement dans le choix des objectifs et des politiques qu'il soumet aujourd'hui à votre approbation, avant de passer à la réponse aux questions suivantes : quelles ambitions avons-nous assignées au Plan ? Quel type de croissance

nous proposons-nous d'obtenir ? Quelles politiques devront permettre d'y parvenir ?

Je conclurai en m'efforçant de préciser le type de plan que nous aurons à élaborer dans la deuxième phase de nos travaux cette année et au début de 1971.

Les principaux éléments qui ont guidé nos choix sont l'évolution de l'environnement international de notre économie et de notre société, une appréciation lucide de nos chances et de nos handicaps, enfin la prise en considération des conséquences de l'idée que nous nous faisons du rôle de la France dans le monde.

L'ouverture à une compétition extérieure de plus en plus large est une donnée fondamentale de notre politique économique. Elle constitue une des grandes chances de notre développement, mais elle impose des disciplines qui sont à la base des conceptions et des politiques du VI<sup>e</sup> Plan.

L'appréciation réaliste de nos chances et de nos risques nous a guidés dans l'analyse de l'effort possible et de ses limites.

Nos handicaps sont importants.

Le premier est d'ordre international et tient à l'incertitude de la conjoncture internationale. Si l'expansion soutenue des principales économies étrangères sur laquelle notre propre croissance pourra prendre appui paraît l'hypothèse la moins improbable, les risques de désordre monétaire international, d'inflation mal maîtrisée, de fluctuations excessives ne peuvent être écartés.

Notre second handicap tient à notre structure démographique encore déséquilibrée et marquée par la proportion la plus élevée d'inactifs, jeunes ou vieux, de tous les pays d'Europe. Les générations adultes devront encore supporter de lourdes charges.

Notre troisième handicap tient à ce que la base industrielle de notre développement reste trop étroite, qu'on la compare à celle de nos principaux voisins ou que l'on considère les besoins individuels et collectifs que notre appareil productif est appelé à satisfaire.

Nos chances, c'est l'arrivée des générations plus nombreuses et mieux formées sur le marché du travail, c'est l'amélioration très nette de la productivité de notre industrie au cours du VI<sup>e</sup> Plan, c'est enfin la réalisation grâce au Plan de redressement, d'un assainissement de notre monnaie et d'une amélioration de nos échanges extérieurs.

Tenu compte de tous ces facteurs, il fallait établir un Plan qui reflète nos ambitions nationales, qui puisse justifier les efforts de toute la nation.

Je ne puis mieux faire à cet égard que de reprendre à cette tribune quelques lignes de l'introduction du rapport soumis à votre approbation : « Le Plan doit être l'affirmation d'une ambition nationale. La France ne peut pas se résigner à la médiocrité. Même si les moyens sont hors de proportion avec ceux de quelques très grandes puissances, notre richesse intellectuelle et culturelle, le rôle du Français comme langue de civilisation, la résonance qu'ont dans le monde entier les thèmes fondamentaux de notre philosophie politique — droit de toutes les nations à l'indépendance, droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes, refus du recours aux armes pour la solution des conflits, devoir de solidarité des peuples les plus riches à l'égard du monde sous-développé — donnent à notre pays une situation morale, donc politique, exceptionnelle, et qu'il est de notre devoir de maintenir. Mais l'expérience prouve qu'il n'est pas de prestige intellectuel, moral ou politique, qui survive à la décadence démographique ou économique.

Ainsi, vous le sentez bien, en toile de fond pour l'ensemble du VI<sup>e</sup> Plan il y a une idée très claire du rôle que la France doit jouer dans un univers de plus en plus solidaire.

En particulier, comme l'a rappelé M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale, nous devons tout mettre en œuvre pour que la Communauté économique européenne renforce constamment son poids spécifique et ses solidarités internes. Le début du Plan coïncide avec la fin de la période transitoire et les structures du Marché commun agricole ont été mises en place. Mais de nombreuses questions ont été posées, dont la solution conditionne l'avenir et influera nécessairement sur notre propre développement. Il faudra, en particulier, tirer d'abord toutes les conséquences de l'achèvement du Marché commun. Au-delà, il s'agit de poursuivre les efforts en vue de son approfondissement ; nous avons engagé avec nos parlementaires des négociations en vue de renforcer la coopération industrielle et scientifique, d'une part, la coopération monétaire et économique, d'autre part.

Dans cette dernière perspective, l'établissement parallèle et coordonné de notre VI<sup>e</sup> Plan et du Troisième Programme de politique économique à moyen terme de la Communauté me paraît un progrès significatif dans cette direction. Il va de soi enfin que l'élargissement de la Communauté, que nous souhaitons, ne devra pas modifier de manière sensible les règles déjà acceptées par les pays de la Communauté ni compromettre l'approfondissement en cours.

Au-delà de l'Europe, la France devra poursuivre sa coopération économique avec les autres pays industriels et continuer son effort en faveur du Tiers monde, en consacrant à l'aide au moins 1 p. 100 de son produit national brut.

Tels sont les grands éléments permanents qui encadrent les ambitions proprement dites du VI<sup>e</sup> Plan pour la période 1971-1975.

Ces ambitions, quelles sont-elles ? Vous connaissez déjà les trois orientations proposées pour le VI<sup>e</sup> Plan : compétitivité, solidarité, amélioration des conditions d'existence.

Beaucoup se sont étonnés — et on nous l'a même reproché — de voir placer au premier rang la notion de compétitivité, sur le même plan que la solidarité et l'amélioration des conditions de vie, alors que, de toute évidence, la compétitivité de notre économie relève de l'ordre des moyens et non de celui des fins.

Est-il besoin de préciser que, pour le Gouvernement, l'expansion économique ne peut se concevoir que si elle est mise au service de l'homme, lequel constitue, en définitive, l'unique fin du développement ? Il est effectivement essentiel de faire à l'occasion du Plan, un choix sur le type de société que nous cherchons à construire, à un moment où les injustices dues à notre système de relations sociales suscitent des critiques parfois justifiées. Dans cet esprit, il nous appartient, comme l'a souligné M. le Président de la République, de mettre fin aux inégalités les plus criantes qui affectent notre société et d'assurer un cadre de vie favorable à l'épanouissement des hommes.

Si nous avons malgré tout situé la compétitivité au même niveau que les autres ambitions fondamentales, si nous l'avons placée au premier rang, c'est que dans le contexte international d'ouverture des frontières, la réalisation de tous nos objectifs passe absolument par le développement de la compétitivité de l'ensemble de notre appareil productif.

Dès lors que la France a choisi, en 1958, la liberté des échanges, elle s'est trouvée soumise, et chaque année de plus en plus nettement, à l'épreuve de la concurrence internationale. Et qu'on ne nous dise pas que, pour éviter les difficultés résultant de cette concurrence, la France aurait dû refuser de faire ce choix. On devine aisément ce qui eût résulté de cette attitude de repli : la stagnation économique, puis la décadence. C'est donc bien une économie compétitive qu'il nous faut essayer de bâtir pendant les cinq prochaines années.

Pour y parvenir, la création d'une industrie vivante et forte a paru être une condition absolument nécessaire. Mais, sur ce point aussi, il convient d'éviter un malentendu : à aucun moment, il n'a été considéré que l'industrie est l'unique source de richesse.

Le développement économique est la résultante de la croissance de tous les secteurs d'activité. Dans cette perspective, l'agriculture, le commerce, l'artisanat et les services doivent s'insérer pleinement dans l'économie nationale à laquelle chacun apporte une contribution essentielle.

Mais si le développement industriel a été considéré comme un facteur clé de notre progrès économique, c'est pour deux raisons.

D'une part, quel que soit l'apport fourni par notre agriculture — et il ne s'agit en aucune façon de le sous-estimer — et quel que soit l'effort fourni par le commerce, l'artisanat et les services, c'est sur une industrie puissante et compétitive que reposent le développement de nos exportations et, donc, l'équilibre de notre balance des paiements. N'oublions pas que les échanges de produits industriels représenteront, en 1975, 80 p. 100 des échanges commerciaux des grands pays industriels.

D'autre part, c'est de l'industrie que dépendent les chances d'une expansion accélérée, ne serait-ce qu'en raison des gains élevés de productivité dont elle est capable et des possibilités qu'elle procure à une croissance fondée sur le développement d'une offre compétitive.

Si notre économie parvient à gagner le pari de la compétitivité, on ne pourra que plus aisément satisfaire aux finalités essentielles du progrès économique : l'accroissement de la solidarité et l'amélioration des conditions d'existence.

Il s'agit, en second lieu, de réaliser de nouveaux progrès dans le domaine de la solidarité ; ceci constitue une orientation fondamentale et particulièrement difficile à réaliser de notre développement social. Si, en effet, chaque catégorie sociale souhaite qu'une solidarité accrue s'exerce en sa faveur, toutes redoutent d'avoir à supporter, au profit d'autres catégories, des charges nouvelles, et tendent à reporter sur l'Etat le poids des charges complémentaires.

Pour le Gouvernement, il s'agit en premier lieu de faire bénéficier en priorité deux catégories sociales particulièrement défavorisées des efforts nouveaux qui pourraient être accomplis au cours du VI<sup>e</sup> Plan : les personnes âgées les plus démunies d'une part, les handicapés et inadaptés de l'autre. Il s'agit d'autre part d'accorder une aide à ceux — agriculteurs, artisans, commerçants — qui seront touchés par les transformations des structures.

Enfin, il s'agira d'orienter l'action des pouvoirs publics vers des mesures tendant à développer l'égalité des chances, notamment par l'enseignement ; à mieux répartir entre les assujettis les charges de la solidarité ; enfin, à réduire les clivages sociaux, notamment en améliorant la situation faite dans notre société aux travailleurs de l'industrie, tant du point de vue des revenus que du point de vue du statut professionnel, de la durée et des conditions du travail.

La politique familiale constitue dans cet ensemble une préoccupation majeure, à la fois pour des raisons démographiques et pour des raisons d'équité sociale. En ce qui concerne les allocations familiales proprement dites, dont le pouvoir d'achat sera garanti, on concentrera les mesures nouvelles au profit des besoins essentiels de notre développement démographique et de l'aide aux familles les plus défavorisées. Mais la politique familiale ne se limite pas aux seules allocations, elle s'étend également au système fiscal, aux bourses d'études, à certains tarifs publics et bien entendu à l'éducation, qui constitue le moyen fondamental de l'égalisation des chances. De même seront développés les services d'aide aux familles et institué un statut moderne de la femme au travail, de telle sorte que les femmes qui le désirent puissent concilier leur vocation familiale avec l'exercice d'une activité professionnelle.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions d'existence, il est inutile d'insister sur l'importance de cet objectif à un moment où l'on prend de plus en plus conscience, heureusement, des atteintes de toutes sortes que la vie moderne porte à la qualité de la vie, tant dans le cadre urbain que dans le milieu rural.

Parmi les facteurs d'amélioration des conditions de vie, une des questions les plus controversées a porté sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Il est exact que, jusqu'en 1969, la durée hebdomadaire du travail s'est située à un niveau moyen plus élevé que dans la plupart des pays comparables à la France.

Mais d'une part, il faut tenir compte de la durée des congés annuels qui sont nettement plus importants en France qu'à l'étranger ; d'autre part, il faut tenir compte des répercussions d'une réduction trop rapide de la durée du travail sur le niveau de la production.

Selon les études prévisionnelles, c'est à une durée hebdomadaire moyenne de quarante-trois heures que conduirait pour 1975 la prolongation de l'évolution constatée au cours de ces dernières années. C'est cette hypothèse qui a été finalement retenue.

Le Gouvernement considère qu'il ne serait pas prudent d'aller au-delà. Cependant, suivant en cela les propositions du Conseil économique et social, il considère qu'une réduction souple et échelonnée de la durée du travail pourrait être mise en œuvre par des procédures contractuelles intéressant certaines branches ou régions et que, sur le plan légal, pourraient être étudiées les conditions d'un nouvel abaissement de la durée hebdomadaire maximale, fixée à cinquante-quatre heures depuis 1966.

Le type de croissance que prévoit le VI<sup>e</sup> Plan se caractérise par un certain rythme, assez élevé pour répondre aux aspirations que je viens de définir et notamment au plein emploi, mais aussi par la sauvegarde des principaux équilibres et par une répartition satisfaisante des fruits de la croissance.

Le choix du taux de croissance de la production intérieure brute a donné lieu à un large débat dans la presse, dans les

milieux professionnels et, d'une manière générale, dans de larges couches de l'opinion.

Toutes sortes de chiffres ont été avancés sur ce point, depuis des taux modérés correspondant à ceux qui ont été réalisés au cours du V<sup>e</sup> Plan jusqu'à des taux de croissance « à la japonaise » proposés par d'autres. Pour sa part, le Gouvernement n'a jamais cessé de souligner qu'il est illusoire de vouloir fixer son attention sur un simple taux, alors que ce qu'il faut définir, c'est un type de croissance assorti de politiques appropriées.

Les caractéristiques que le Gouvernement a souhaité assigner à ce type de croissance sont de deux ordres.

D'abord, il s'agit de satisfaire à l'exigence du plein emploi.

Pour le Gouvernement, il n'est pas question que le chômage ou le sous-emploi puisse être utilisé comme instrument de politique économique.

En ce sens, l'objectif de plein emploi a été un des critères déterminants dans le choix du taux de croissance ; celui-ci a été calculé compte tenu de l'évolution attendue de la population active — laquelle s'accroîtra de 1 p. 100 environ par an pendant les prochaines années — et des progrès de la productivité.

Le Gouvernement, mesurant par ailleurs les sacrifices et les efforts d'adaptation qu'exige un rythme trop élevé de croissance, n'a pas cru devoir engager le pays dans la voie d'une croissance brutale, assortie de ce qu'on appelle une « industrialisation sauvage » qui se ferait nécessairement au détriment de certaines catégories socio-professionnelles et se traduirait, notamment, par la disparition de nombreuses petites entreprises industrielles, artisanales ou commerciales et aussi par un trop grand nombre de déplacements massifs de travailleurs.

Ainsi que le rappelle le rapport sur les options, « nous avons besoin d'une croissance régulière, continue et persévérante, qui soit avare de souffrances individuelles et qui sache faire leur part à la satisfaction des besoins les plus immédiats et aux aides à la mutation ».

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a proposé, en première analyse, un taux de croissance « aux approches de 6 p. 100 ».

Contrairement à ce qui a été dit parfois, un tel taux n'est pas en contradiction avec les perspectives de la Communauté économique européenne : si des chiffres légèrement inférieurs avaient été avancés lors des premiers travaux, à Bruxelles, c'est parce qu'on avait quelque peu sous-estimé tant l'évolution de la population active que les progrès de la productivité.

Dès lors qu'il est possible d'atteindre ce taux de croissance dans l'équilibre des prix et qu'est assurée la compatibilité des évolutions des divers pays européens, le taux ainsi choisi correspond bien aux perspectives européennes à moyen terme.

Mais, une fois encore, je tiens à souligner que ce taux de croissance ne constitue qu'un ordre de grandeur : sa réalisation dépendra avant tout des efforts que consentira le pays.

Le taux de croissance ainsi choisi nous paraît, en outre, satisfaire aux exigences de l'équilibre sans lequel toute croissance ne saurait être qu'illusoire, compte tenu de l'ouverture de nos frontières.

Certains ont estimé ce taux de croissance trop timide. Votre commission des affaires économiques et du Plan recommande en particulier un taux de 6,50 p. 100 au vu de l'accroissement des disponibilités de main-d'œuvre, des progrès de productivité réalisés dans le passé et des résultats escomptés de l'effort de restructuration industrielle consenti au cours du V<sup>e</sup> Plan. Je voudrais, pour ma part, tout d'abord préciser, comme le Gouvernement l'a fait dans la lettre rectificative, le sens de l'ordre de grandeur du taux de croissance prévu pour le VI<sup>e</sup> Plan. Ce taux de 6 p. 100 ne marque pas, en effet, une limite infranchissable. Il n'est pas exclu qu'il puisse être dépassé. Ce chiffre constitue simplement une prévision du résultat escompté des politiques que le Gouvernement vous propose, compte tenu de toutes sortes d'hypothèses sur les autres facteurs dont dépend dans la réalité le taux de croissance et dont beaucoup, il est vrai, échappent à sa maîtrise. Ce que le Gouvernement a bien voulu marquer en choisissant ce taux, c'est, d'une part, le fait qu'il existe une limite sociologique à la croissance rapide de notre économie, c'est, d'autre part, le fait qu'il serait déraisonnable de miser sur des résultats plus élevés tant que les conditions de l'équilibre financier n'auront pas été mieux précisées et qu'une large adhésion aux disciplines de l'équilibre n'aura pas été acquise.

En fait, quatre équilibres fondamentaux doivent être assurés : l'équilibre extérieur, l'équilibre des prix, l'équilibre financier, l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne l'équilibre extérieur, les objectifs de reconstitution d'un certain montant de réserves — 5 milliards de dollars environ — et d'implantations industrielles à l'étranger, conduisent à viser un excédent de la balance des paiements courants de l'ordre de 1 milliard de dollars en 1975.

Un tel résultat, qui n'est pas hors d'atteinte, est cependant conditionné par l'existence d'un solde excédentaire de la balance commerciale. On estime, en première approximation, que ce solde s'élèvera à 10 milliards de francs courants en 1975. Il reposera, pour l'essentiel, sur nos échanges industriels.

C'est dire que la réussite de notre politique économique dépend, une fois de plus, de la compétitivité de notre industrie.

L'équilibre des prix que le Gouvernement a retenu pour le VI<sup>e</sup> Plan est celui qui a suscité le plus de doutes sur ses possibilités de réalisation.

La norme retenue par le Gouvernement en la matière est, je le rappelle, de 1,7 p. 100 par an en moyenne pour la croissance de nos prix industriels, à laquelle correspond un rythme de croissance de l'ordre de 2,5 p. 100 pour le niveau général des prix.

On peut, certes, comprendre ce scepticisme, nourri par l'expérience des plans précédents, et je ne m'étonne pas des remarques faites à ce sujet en commission par M. Armengaud et un certain nombre d'entre vous.

Mais il faut savoir que cette norme a été fixée en fonction des prévisions de nos principaux partenaires européens et que son application est une condition de notre compétitivité.

Ambitieuse, une telle norme n'en est pas moins fondée sur des hypothèses raisonnables : alignement — déjà fréquent — de nos prix industriels sur les prix du marché international, hausses raisonnables des salaires, gains de productivité, baisse de la T. V. A.

En tout cas, le Gouvernement est bien décidé à tout faire pour qu'elle soit respectée, en laissant jouer la concurrence internationale dans les secteurs dits « exposés » et en organisant une politique active de concurrence — et, à défaut, de contrôle — dans les secteurs encore « protégés ».

En outre, une politique concertée des revenus aurait pu contribuer efficacement à la lutte contre la hausse des prix. En dépit de l'absence, que nous regrettons, de l'accord nécessaire pour promouvoir une véritable politique des revenus, le Gouvernement n'en continuera pas moins à rechercher une reprise du dialogue entre les partenaires sociaux intéressés.

L'équilibre financier, c'est-à-dire celui de l'épargne et des investissements, a paru à certains difficile à réaliser, en raison des besoins importants de financement externe aux entreprises, du cloisonnement excessif des circuits de financement et du niveau élevé des taux d'intérêt.

Ces difficultés ne doivent pas être sous-estimées. Mais, précisément, au cours de la deuxième phase des travaux du Plan, des propositions précises seront élaborées en vue, d'une part, de développer l'épargne des ménages par la maîtrise de la pression fiscale, la stabilité des prix, la diversification des formes de placement ; d'autre part, de réformer les mécanismes de financement et de réorienter les ressources financières en faveur des activités productives les plus rentables.

J'en viens maintenant à l'équilibre budgétaire.

Pour le Gouvernement il s'agit moins, croyez-le, d'une position doctrinale que d'une exigence de gestion : la nécessité s'impose, en effet, d'une épargne publique importante dès lors que l'ensemble de l'épargne privée ne satisfait pas aux besoins.

C'est pourquoi la norme adoptée par le Plan sur ce point est un équilibre rigoureux des finances publiques c'est-à-dire, en termes de comptabilité nationale, caractérisé par l'obligation de ne pas recourir à un financement extérieur pour les besoins de l'ensemble des « administrations », à savoir l'État, les collectivités locales, la sécurité sociale et certains organismes semi-publics d'action économique, c'est-à-dire en particulier les ports autonomes et les sociétés d'économie mixte d'autoroutes.

La sécurité sociale pose en elle-même un problème que nous aurons l'occasion de réexaminer un peu plus loin.

De leur côté, les collectivités locales, dont le rôle essentiel pour le financement de certains équipements collectifs et dont la situation financière devra faire l'objet d'un examen attentif au cours de la seconde phase d'élaboration du Plan, continueront vraisemblablement à recourir à l'emprunt.

C'est dire que le budget de l'Etat devra être excédentaire dans ses opérations de caractère définitif pour que la capacité de financement ainsi dégagée puisse venir contrebalancer les besoins de financement des autres administrations.

Mais, au-delà de ces divers équilibres particuliers, il importe que les différents éléments de la demande générale croissent harmonieusement, ce qui implique une juste répartition des fruits de la croissance.

La répartition des fruits de la croissance dépend du volume global des ressources disponibles et du montant des ressources que la Nation entend consacrer aux différentes parties prenantes : consommation privée, investissements productifs, logement, équipements collectifs.

Sur le premier point, nous avons vu que le volume des ressources disponibles dépendait du rythme de croissance choisi, compte tenu des exigences de l'équilibre.

En revanche, en ce qui concerne la répartition proprement dite, il y a un choix à faire, que j'ai déjà annoncé tout à l'heure, notamment entre revenus directs et consommation privée, d'une part, prélèvements obligatoires et dépenses collectives, d'autre part.

Reprenons donc les principaux éléments de cette répartition.

En ce qui concerne les investissements productifs, c'est une croissance annuelle de 6,5 à 7,5 p. 100 en volume qui sera nécessaire, de sorte qu'ils représenteront, en 1975, 18,5 p. 100 de la production intérieure brute contre 16 p. 100 environ en 1970.

Il est en outre proposé une certaine réorientation des investissements lourds à longue durée vers des équipements plus légers et plus directement rentables.

En ce qui concerne le logement, qui est à la fois un investissement des ménages et un bien de consommation durable, le choix de l'objectif a suscité, vous le savez, bien des controverses.

Le Gouvernement a finalement repris, sur ce point, les propositions de la commission de l'habitation du VI<sup>e</sup> Plan en fixant un objectif, pour 1975, de 560.000 « équivalents-logements » — notion intermédiaire, comme vous le savez, entre logements commencés et logements terminés — dont 315.000 logements économiques.

Vous n'ignorez pas que le Conseil économique et social avait, dans un premier temps, proposé que cet objectif fût porté à 600.000. Comment ne serait-on pas tenté de l'approuver, quand on connaît l'importance des besoins ?

Mais il ne faut pas se dissimuler que le programme proposé de 560.000 équivalents-logements en 1975, qui devrait permettre malgré tout de satisfaire les principaux besoins, est en accroissement de 20 p. 100 environ par rapport à celui qui avait été prévu par le V<sup>e</sup> Plan. C'est donc déjà un objectif ambitieux dont la réalisation est conditionnée par une maîtrise rigoureuse des prix et par le maintien d'un niveau élevé d'aide publique.

Le Conseil économique et social a bien voulu se ranger, sur ce point, à l'avis du Gouvernement.

Ainsi que le souhaitent certains d'entre vous, mesdames, messieurs, le Gouvernement s'est engagé à augmenter ce programme, si des ressources d'épargne en quantité supérieure pouvaient être dégagées.

J'ai, d'autre part, examiné avec attention l'amendement présenté par M. le rapporteur de votre commission des affaires économiques et du Plan relatif à l'accroissement du nombre des logements sociaux prévus au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Je voudrais simplement indiquer, à ce stade du débat, que l'objectif de 315.000 équivalents-logements retenu dans le rapport sur les options, en ce qui concerne les logements économiques — contre 260.000 prévus par le V<sup>e</sup> Plan pour 1970 — est celui, qui à la lumière des premières études, a paru le plus compatible avec les exigences budgétaires.

Nous devons admettre qu'il existe encore un état de crise dans ce pays, mais sa nature a changé : dans certaines régions

ou dans certaines localités, on constate une insuffisance quantitative de logements ; dans d'autres, au contraire, des logements construits ne trouvent pas preneurs, vous le savez.

La France a fait un effort considérable de construction immobilière. En 1957, elle construirait 6,4 logements pour 1.000 habitants ; en 1968, 8,2 pour 1.000 habitants. A ce taux, elle se trouvait à peu près au niveau de l'Allemagne qui en a construit 8,6 la même année. L'objectif du VI<sup>e</sup> Plan — 510.000 logements en moyenne par an — correspond à 10 logements par an pour 1.000 habitants, ce qui est un rythme qu'aucun de nos partenaires du Marché commun n'a réalisé sur une période de cette durée. C'est dire que l'objectif que nous vous proposons se situe à un haut niveau et qu'il faudra consentir des efforts importants si nous voulons l'atteindre.

En fait, le vrai problème de l'habitat c'est de faciliter l'accès du plus grand nombre à la jouissance d'un logement décent ; l'importance actuelle des demandes de logement non satisfaites le montre bien. Cette situation exige que nous exerçons sur les prix une pression sans cesse accrue, et que nous aidions autant que faire se peut ceux qui, n'ayant pas de ressources suffisantes, n'en ont pas moins le droit d'être logés.

En ce qui concerne la consommation des ménages, la réalisation du type de croissance proposé permettrait de dégager des possibilités d'augmentation sensible, à un taux compris entre 5, 3 et 5,8 p. 100 par an, ce qui rendrait possible une progression de la consommation par tête de 5 p. 100 environ. C'est une progression raisonnable, qui sauvegarde les possibilités de croissance des investissements collectifs.

Mais, dans ce domaine, il faudra cependant agir en luttant contre certaines rentes de situation et en revalorisant les bas salaires dans les différents secteurs.

Reste, enfin, la part réservée aux dépenses collectives, équipements collectifs et prestations sociales.

Tout dépend, à cet égard, du volume de ressources que la nation entend consacrer à ces dépenses, en les finançant par des prélèvements obligatoires. L'importance de ces prélèvements pourrait varier théoriquement dans d'assez larges limites, et plusieurs pays européens paraissent effectivement s'orienter vers une certaine augmentation des dépenses collectives.

Cependant, eu égard à la situation de notre fiscalité, il a paru nécessaire au Gouvernement de contenir la pression fiscale et parafiscale à un niveau aussi proche que possible du niveau actuel — qui n'est d'ailleurs pas le plus élevé en Europe — soit environ 40 p. 100 de la production intérieure brute, ce qui est considérée par beaucoup comme important.

Dès lors, une fois réservée la part de certaines dépenses publiques inévitables, il fallait prévoir un rythme de croissance satisfaisant des équipements collectifs et des transferts sociaux.

En ce qui concerne les équipements collectifs, une progression accélérée sera possible par rapport au V<sup>e</sup> Plan puisque le taux de croissance prévu, de 8,5 à 10 p. 100 par an, est supérieur au taux réellement constaté pendant l'exécution du V<sup>e</sup> Plan.

Le Gouvernement a examiné de manière approfondie la possibilité de faire progresser davantage les équipements collectifs, mais a dû tenir compte, dans la fixation du taux, des contraintes imposées par l'équilibre des finances publiques. Je souhaite cependant que les études complémentaires menées au cours de la deuxième phase permettent de retenir en pratique le taux de croissance plus élevé, plus proche de 10 que de 8,5 p. 100.

Quant au rythme de croissance des prestations sociales, il continuera à être plus rapide que celui de la production intérieure brute, se situant entre 7,3 et 7,6 p. 100 par an, soit un indice 142 ou 144 en 1975.

Tel est, mesdames, messieurs, dans ses grandes lignes, le type de croissance que propose le VI<sup>e</sup> Plan.

Mais ces orientations ne valent que si elles sont appuyées sur des politiques qui permettent la réalisation des objectifs retenus au bénéfice de chacune des orientations. C'est ce point que je voudrais maintenant aborder.

En effet, plus encore que sur les objectifs, le VI<sup>e</sup> Plan mettra l'accent sur les politiques — ou les ensembles de moyens — qui en sont les conditions : politique de développement, condition de la compétitivité de notre économie ; politique d'équipement et de transferts, condition de la mise en œuvre des objectifs de solidarité et d'amélioration des conditions de vie ; politique d'aménagement du territoire, qui permettra la mise en œuvre, sur le terrain, de ces divers objectifs.

Ce sont ces diverses politiques que je souhaite passer brièvement en revue.

La politique de développement comprend l'ensemble des programmes et mesures qui doivent permettre à notre économie d'être compétitive. Elle se situe à deux niveaux.

Au niveau de l'économie dans son ensemble, il convient de favoriser la création d'un environnement des entreprises favorable à la compétitivité.

Au niveau des divers secteurs, il s'agit d'élaborer et d'appliquer des politiques adaptées aux problèmes spécifiques de chacun.

La politique de compétitivité consiste, souvent, bien moins à agir directement sur les entreprises qu'à créer l'environnement nécessaire à leur développement.

Les actions correspondantes ont été longuement examinées dans le rapport sur les options, qu'il s'agisse de définir les règles du jeu d'une économie concurrentielle — par une politique active de la concurrence, par une meilleure concertation en matière de revenus, par une définition plus claire des rapports entre l'Etat et les entreprises, par une meilleure information économique — ou qu'il s'agisse de mieux orienter et de mettre en œuvre plus efficacement les moyens consacrés à la recherche, ou encore de développer les infrastructures de transports et de télécommunications susceptibles d'entraîner la croissance, ou enfin de dégager les ressources financières nécessaires aux investissements des entreprises.

Je voudrais cependant m'arrêter un instant sur les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle, essentiels à la fois pour l'efficacité de notre appareil productif et pour la satisfaction des aspirations des hommes.

J'ai déjà dit que le plein emploi était un objectif fondamental de notre politique économique pendant le VI<sup>e</sup> Plan : une attention particulière sera accordée aux problèmes posés par les changements rapides d'activité auxquels les travailleurs sont confrontés et au chômage d'inadaptation qui en résulte. Dans ce dessein, un effort considérable sera fait au cours du VI<sup>e</sup> Plan pour la formation professionnelle : l'objectif retenu n'est rien de moins que le doublement, d'ici à 1975, du nombre de travailleurs bénéficiant de la formation professionnelle. Quant à l'agence nationale de l'emploi, elle développera son action en vue de l'information, de l'orientation et du placement.

Mais cette politique générale de développement doit nécessairement trouver un prolongement dans des politiques spécifiques aux différentes fonctions productives : industrie, agriculture, commerce, artisanat et services.

L'accent mis sur l'industrialisation ne signifie naturellement pas que le Gouvernement entend négliger les autres activités productives.

Dans le secteur de l'agriculture, élément de la prospérité nationale, l'utilisation plus efficace de notre potentiel de production reste pour le Gouvernement une préoccupation primordiale. Elle implique une évolution des structures et un effort de productivité qui — il faut le souligner — ne peut être réalisé que par les agriculteurs eux-mêmes. L'Etat, en ce domaine aussi, doit veiller à créer un environnement favorable aux progrès de productivité tout en améliorant la situation des agriculteurs les plus défavorisés.

Une question sur le rattrapage des revenus agricoles individuels va m'être posée tout à l'heure. Je laisserai les orateurs inscrits développer sur ce point leurs légitimes préoccupations et j'y reviendrai d'une façon toute spéciale à la fin de ce débat.

En outre, l'adaptation de l'offre à la demande sera recherchée dans une révision de la hiérarchie des prix, la participation des producteurs à la résorption des excédents, un effort d'amélioration de la qualité, et plus généralement, dans une meilleure organisation de la production et de la distribution.

Quant aux aides de l'Etat, leur efficacité devra être accrue par une plus grande sélectivité — elles devraient être affectées en priorité aux productions déficitaires et réservées aux producteurs organisés — et par des contreparties impliquant une véritable responsabilité des organisations de producteurs, dans le cadre d'une politique contractuelle qui devra être définie au cours des travaux de la deuxième phase d'élaboration du Plan.

Le rôle de l'Etat en matière d'aides sociales en faveur des agriculteurs devenant de plus en plus important, la répartition des cotisations sociales des agriculteurs devra être plus sélective et adaptée à la diversité des situations. De même, le régime fiscal devra tenir compte, plus que par le passé, des possibilités contributives de chacun.

L'Etat facilitera la conversion des agriculteurs qui veulent quitter la terre par une politique efficace de formation et d'emploi, par l'implantation en milieu rural d'activités secondaires ou tertiaires.

Efficacité des actions de l'Etat, responsabilité et organisation des producteurs seront donc les idées directrices de la politique agricole du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans le secteur de l'industrie, on ne soulignera jamais assez que c'est d'abord aux industriels qu'il appartient de transformer leurs entreprises et de les adapter de façon à mieux tirer parti de l'extension des marchés. Cela suppose en premier lieu la valorisation du potentiel existant par la consolidation des positions déjà fortes et par le renforcement et la spécialisation des petites et moyennes entreprises bien gérées et dynamiques, et en outre, une réorientation des activités industrielles vers des secteurs en développement rapide, ainsi que le développement d'implantations industrielles et commerciales françaises à l'étranger.

Dans toutes ces actions, l'Etat ne devra pas multiplier inutilement ses interventions, mais il sera amené à intervenir, suivant des modalités variables et adaptées à chaque cas, dans l'évolution des divers secteurs productifs. Au cours de la deuxième phase des travaux du Plan, des programmes sectoriels seront étudiés pour certaines industries de pointe ou pour celles qui feront l'objet de mutations.

Quant aux entreprises artisanales qui représentent — il ne faut jamais l'oublier — 10 p. 100 de la population active et qui n'ont pas seulement une valeur économique, mais qui sont presque toujours, quant à la formation des hommes, un facteur de promotion, le Plan devra souligner leur importance dans la vie régionale en facilitant et en organisant la sous-traitance, en les orientant vers le développement de la qualité, en affirmant leur vocation de relais naturel et indispensable entre l'industrie et les consommateurs.

Enfin, en ce qui concerne le secteur des services, et notamment le commerce dont le rôle essentiel est attesté par sa contribution croissante à la production et à l'emploi, deux principes essentiels guideront l'action des pouvoirs publics.

Il s'agira, en premier lieu, de favoriser l'adaptation des entreprises relevant de ce secteur, en fait si varié, aux exigences d'une économie compétitive fondée sur les règles d'une saine concurrence. Mais il conviendra en même temps de prendre les mesures nécessaires en vue de contrôler et de faciliter les changements qui interviendront dans les structures de ce secteur.

Des actions précises seront proposées à cet effet lors de la deuxième phase d'élaboration du Plan : elles tendront notamment à permettre le perfectionnement professionnel des commerçants, à élargir la diffusion des méthodes modernes de gestion par les assistants techniques du commerce, à encourager les petites entreprises à regrouper certains services communs, à résoudre les problèmes humains posés par certaines mutations qu'il ne convient pas de précipiter outre mesure, le commerce indépendant gardant toujours sa vocation propre.

Ainsi l'agriculture et les services, tout comme l'industrie et l'artisanat, pourront-ils devenir les partenaires efficaces dans une économie compétitive.

Mais, ainsi que je l'ai déjà souligné, pour tendre vers la société que nous proposons, il convient d'accorder la place qu'elles méritent aux ambitions d'amélioration des conditions de vie et de solidarité, c'est-à-dire, en fait, aux services collectifs et aux prestations sociales.

Pour les services collectifs, il nous a paru préférable de mettre l'accent sur quelques objectifs, en nombre limité, mais comportant de la part du Gouvernement des engagements de réalisation. Ce sera le cas, pour l'enveloppe globale — exprimée en termes de formation brute de capital fixe — des ressources consacrées aux équipements collectifs, y compris les télécommunications, et leur taux de croissance, ainsi que je l'ai déjà indiqué, sera compris entre 8,5 et 10 p. 100 au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Ce sera également le cas d'un certain nombre d'équipements nécessaires à la réalisation d'objectifs prioritaires et qui, dès lors, feront explicitement l'objet d'une « déclaration de priorité ».

La nouvelle procédure de régionalisation prévoira, outre une classification des équipements mieux adaptée aux procédures de décentralisation et de déconcentration, une intervention plus précoce des instances régionales, dont les commissions nationales pourront ainsi mieux prendre en compte les observations.

Enfin, quant au fond, ce sont les trois grandes ambitions du Plan — développement économique, solidarité et égalisation des chances, amélioration du cadre de vie — qui serviront de critères pour la détermination des priorités concernant les opérations à réaliser, qu'il s'agisse de l'enseignement et de la culture, de la santé et de l'action sociale, du développement urbain et de l'aménagement rural, ou encore des transports et des télécommunications.

Sur tous ces points, la deuxième phase d'élaboration du Plan permettra de définir, en fonction des orientations données par le présent rapport, des politiques et des programmes appropriés. Il reste qu'une plus grande efficacité devra en tout cas être recherchée dans l'utilisation des ressources qui y seront consacrées.

En ce qui concerne les prestations sociales, pour lesquelles vous avez vous-même demandé, dans la loi du 31 juillet 1968, que le rapport sur les options présente un certain nombre d'indications précises, je suppose qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici les raisons des difficultés auxquelles notre système de sécurité sociale se trouve confronté après vingt ans de fonctionnement.

Les commissions du Plan et le Conseil économique et social, l'Assemblée et vos commissions, ont eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces problèmes. De ces diverses analyses, il découle qu'au cours du VI<sup>e</sup> Plan, la masse globale des prestations sociales continuera de s'accroître à un rythme plus rapide que la production intérieure brute — 7,3 à 7,6 p. 100 — en raison d'une part de la croissance rapide des dépenses de santé couvertes par l'assurance maladie, d'autre part de la volonté du Gouvernement d'améliorer la situation de certaines catégories particulièrement défavorisées.

Cependant, des études seront menées, au cours de la deuxième phase, en vue de déterminer les moyens de limiter quelque peu la progression des dépenses de prestations sociales par rapport à l'évolution actuelle; une croissance de 42 p. 100 d'ici à 1975 doit être recherchée de préférence à la croissance de 44 p. 100 qui résulterait de la prolongation de la tendance de ces dernières années.

En ce qui concerne l'assurance maladie, le Gouvernement considère qu'il est indispensable de réaliser des économies qui s'élèveront à un minimum de 4 milliards de francs en 1975. Les structures nouvelles de financement seront précisées dans la deuxième phase des travaux en tenant compte de l'objectif d'une solidarité plus active entre les différentes catégories sociales et sans écarter le principe d'une plus grande proportionnalité entre les cotisations et les rémunérations.

Pour la solution de tous les problèmes posés par la sécurité sociale, chaque groupe social devra apporter sa contribution selon ses possibilités, mais, ainsi que le précise le rapport du Gouvernement, « dans les limites qu'il s'agit de fixer après concertation avec les différents groupes intéressés ».

Le Gouvernement a également estimé que le VI<sup>e</sup> Plan devait faire un effort particulier en faveur des personnes âgées: au cours du VI<sup>e</sup> Plan, les allocations vieillesse feront l'objet d'un relèvement substantiel plus élevé que l'augmentation des salaires. Un effort important sera également accompli de façon prioritaire en faveur des handicapés, adultes comme enfants.

Quant à la politique familiale — pour laquelle il faut reconnaître que la législation est de loin la plus avancée par rapport aux autres pays — le Gouvernement a été sensible aux préoccupations qui se sont exprimées au Conseil économique et social, à l'Assemblée nationale et ici-même, notamment dans la perspective d'un encouragement à l'indispensable essor démographique: à partir du bilan qui sera fait à ce sujet au cours de la deuxième phase, des actions appropriées seront étudiées. Dès maintenant, le Gouvernement retient le vœu exprimé par le Conseil économique et social, par l'Assemblée nationale et par vous-mêmes, tendant d'une part à garantir le pouvoir d'achat des prestations familiales contre l'évolution des prix, d'autre part à prendre des mesures en faveur des familles les plus nombreuses et les plus démunies.

Venons-en à l'aménagement du territoire. La politique d'aménagement du territoire ne se surajoute pas plus ou moins artificiellement à la politique nationale de développement et de progrès. Elle répond à la fois aux trois principes: de compétitivité — dans la mesure où elle permet une meilleure utilisation des espaces et des hommes — de solidarité — puisqu'elle vise à assurer aux citoyens des chances égales, quel que soit leur lieu de résidence — et d'amélioration du cadre de vie — par la protection de la nature, l'aménagement rural et l'équipement urbain.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est décidé à poursuivre cette politique. Je repète ici sans ambiguïté que contrairement à ce qui a pu être dit, le VI<sup>e</sup> Plan, en soulignant le nécessaire développement des régions qui disposent des atouts nécessaires à une industrialisation compétitive — région parisienne, Nord, région rhodanienne et façade méditerranéenne — prévoit explicitement la poursuite indispensable de l'effort en faveur des régions de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest.

Après le débat à l'Assemblée nationale, un parlementaire m'a dit qu'il n'avait pas voté pour un rapport qui ignorait la Bretagne. Je lui ai répondu que la Bretagne se situait dans l'Ouest et que si l'Ouest entrait dans le cadre de nos préoccupations premières, cela voulait dire qu'il en allait de même pour la Bretagne.

De même, une attention particulière continuera à être portée aux problèmes posés par l'adaptation des régions frontalières du Nord et de l'Est affectées par la mutation de certaines activités industrielles de base. Pour appliquer l'ensemble de cette politique, le régime des aides devra être remanié et certainement simplifié, mais surtout développé.

Enfin, étroitement liées à l'aménagement du territoire, sont les actions à mener pour l'aménagement de l'espace rural et pour l'équipement urbain.

Sur le premier point, il s'agira de favoriser en milieu rural la modernisation d'activités économiques par le développement d'activités nouvelles — industrialisation dans les centres urbains, loisirs, tourisme — tout en protégeant et en mettant en valeur les ressources naturelles. Quant au développement urbain, qui va encore s'accroître pendant le VI<sup>e</sup> Plan, il nécessitera la poursuite à un rythme élevé de l'effort d'équipement ainsi que des actions plus efficaces pour maîtriser le marché foncier.

Pour permettre aux communes de s'adapter aux responsabilités nouvelles liées à l'équipement urbain, le rapport recommande l'utilisation des formules d'association et de coopération intercommunales qui sont, vous le savez, favorisées par des incitations de l'Etat.

Je signalerai, pour terminer sur ce point, que le Gouvernement a décidé la mise en œuvre de contrats de plan conclus entre l'Etat et certaines collectivités locales, comportant des engagements réciproques sur la réalisation d'équipements collectifs. Il s'agit là d'une politique qui devra aller s'élargissant dans l'avenir.

Le VI<sup>e</sup> Plan, de ce point de vue de l'aménagement du territoire doit permettre dans l'ensemble un fort développement des responsabilités régionales. Les procédures de régionalisation du plan en particulier permettront une consultation beaucoup plus approfondie des régions et une déconcentration très accentuée de la programmation, préparant ainsi la voie à de nouveaux transferts de responsabilité de Paris vers les régions.

Tels sont les orientations, les principes et les politiques qui vont inspirer la préparation détaillée du VI<sup>e</sup> Plan. Pendant un an encore plusieurs milliers de personnes, dans les diverses commissions siégeant aux échelons départemental, régional et national, vont s'attacher à traduire en mesures précises les orientations que le Parlement aura adoptées.

Quel type de plan allons-nous et voulons-nous finalement établir? Si le rappel de l'ensemble des politiques dont l'interdépendance croissante exige une organisation cohérente de notre développement économique et social, suffit éloquemment à justifier un plan, l'efficacité commande d'adapter cet instrument de progrès que le Plan a représenté pendant vingt ans.

A l'époque où notre développement s'effectuait en économie fermée, le Plan pouvait — et devait — être exhaustif dans son exigence de cohérence, et relativement rigide dans ses préférences et ses politiques. Aujourd'hui ces deux qualités deviendraient des défauts dans un contexte économique et social qui a profondément changé. La préoccupation de conserver son efficacité au Plan nous a conduits à en faire un instrument plus sélectif et plus souple.

Plus sélectif, le VI<sup>e</sup> Plan le sera. Il comportera un nombre limité d'objectifs; il dégagera plus clairement leurs priorités respectives; il définira les politiques économiques et sociales destinées à permettre la réalisation des objectifs souhaités.

Certains ont, de ce fait, parlé de déplanification. Mais qui ne voit que l'accumulation d'objectifs inégaux dans leur importance et aléatoires dans leurs chances de réalisation, loin de renforcer le Plan, porte atteinte à sa crédibilité? C'est, au contraire, à accroître l'efficacité du Plan que tend la volonté du Gouvernement.

Plus souple, le VI<sup>e</sup> Plan le sera : d'une part, il aura un caractère conditionnel car son exécution, et c'est une évidence, ne dépend pas seulement de l'Etat, mais de la conjoncture intérieure et internationale et du comportement des agents économiques ; d'autre part, il prévoira la possibilité d'adapter tel ou tel programme, si nécessaire, après consultation des commissions du Plan intéressées. En tout état de cause, un réexamen du Plan à mi-parcours a été prévu qui pourra, si cela se révèle nécessaire, entraîner sa révision.

A cet égard aussi, certains ont cru pouvoir reprocher de faire œuvre de déplanification. Puis-je me permettre de leur faire simplement remarquer que, face aux aléas grandissants de l'évolution économique et sociale, le Plan ne pourra être un guide efficace pour l'action des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux que dans la mesure où il ne se sera pas trop éloigné des réalités ? Faute de quoi, il risque de se réduire à un catalogue de données auxquelles plus personne ne songerait à se référer.

La sélectivité n'interdit pas la précision ; au contraire, elle la sollicite, elle la permet dans tous les domaines où une action est envisagée, elle appelle une attention plus grande portée au contrôle de la mise en œuvre des programmes engagés.

La souplesse n'exclut pas la responsabilité ; au contraire, elle la favorise, et telle est bien une idée sous-jacente à ce Plan, dont les aspects novateurs dans le domaine institutionnel ne seront pas les moindres. Si nous voulons vraiment édifier cette société d'hommes responsables dont parlait le Premier ministre jeudi dernier à l'Assemblée nationale, le VI<sup>e</sup> Plan offre aux agents économiques un terrain, un contenu et des modalités nouvelles de l'exercice de leurs responsabilités, et tel est l'esprit des propositions faites dans le rapport du Gouvernement pour développer systématiquement le recours aux procédures contractuelles dans la réalisation même du Plan, qu'il s'agisse de la gestion des entreprises publiques, qu'il s'agisse de l'agriculture, qu'il s'agisse de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, des relations entre l'Etat et les collectivités, entre l'Etat et certaines professions industrielles et commerciales. Il n'a pas tenu au Gouvernement que n'aient pu être valablement envisagées de telles procédures dans le domaine des revenus.

Tel est, je crois, le défi que le Plan lance pour sa part à une société que beaucoup qualifient de « bloquée » et à une économie insuffisamment adaptée, et cela n'est pas un recul de la planification, mais plutôt un nouveau progrès.

Telles sont nos propositions et tel est l'état d'esprit qui a inspiré ces orientations.

Vous comprenez dès lors l'importance que le Gouvernement attache à vos délibérations.

A la fin de ce débat, après avoir entendu vos rapporteurs et tous les sénateurs qui vont intervenir, le Gouvernement sera amené à vous répondre et, pour éviter, s'il est possible, des amendements ou une lettre rectificative, il sera conduit à reprendre à son compte certaines de vos propositions. J'imagine que, dans nombre de cas, vous insisterez sur des problèmes qui ont nécessité déjà de notre part des rectificatifs devant l'Assemblée nationale. Les échanges de vues auxquels nous avons procédé en commission me permettent de le croire.

En particulier, parmi les questions posées par M. Filippi, il en est qu'il sera, je pense, amené à développer tout à l'heure et qui, pour une part, trouvent déjà réponse dans les rectificatifs acceptés par l'Assemblée nationale ; il en est d'autres, et il en sera de même pour certains aspects traités par M. Armengaud, par M. Gravier et d'autres parmi vous, au sujet desquelles je serai amené, au nom du Gouvernement, à faire dans mon discours de clôture une déclaration ayant valeur d'engagement et dont j'espère qu'elle donnera satisfaction au Sénat.

Evidemment, il faut être clair, il peut y avoir aussi des différences d'appréciation et de points de vue, mais soyez assurés que j'irai au-devant du Sénat dans toute la mesure de ce que le Gouvernement estimera possible.

Pour conclure, permettez-moi d'ajouter que le Plan relève de la responsabilité non seulement du Gouvernement et du Parlement, mais de la nation tout entière, car c'est à elle qu'il appartient de le réaliser. Le Gouvernement souhaite obtenir, sur les grands objectifs de ce Plan, un large accord des divers partenaires concernés, accord susceptible de conduire à une économie où seraient largement utilisées les procédures contractuelles. Du moins, la confrontation des points de vue doit-elle permettre de mieux mesurer l'importance des problèmes posés, de mieux préciser les choix qu'il est impossible d'esquiver, de mieux faire sentir à tous les exigences du développement.

Par vos débats, et je l'espère par votre vote, vous manifesterez l'adhésion des Français à cette grande affaire nationale qui doit préparer l'avenir du pays pour ces cinq années. (*Applaudissements au centre, à droite et sur un certain nombre de travées à gauche.*)

— 6 —

#### NOMINATIONS A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** — Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à modifier et à compléter la loi n° 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

La liste des candidats établie par la commission de législation a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire : titulaires : MM. Raymond Bonnefous, Jean Geoffroy, Paul Guillard, André Mignot, Jacques Piot, Roger Poudonson, Pierre Schiélé ; suppléants : MM. Pierre de Félice, Baudouin de Hauteclocque, Marcel Molle, Lucien De Montigny, Louis Namy, Jean Sauvage, Jacques Soufflet.

— 7 —

#### CANDIDATURES A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de procéder à la nomination de ses représentants au sein de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance ou à l'adolescence, en application du décret n° 60-676 du 15 juillet 1960.

La commission des affaires culturelles a fait connaître à la présidence qu'elle propose les candidatures de : M. René Tinant et Mme Marie-Thérèse Goutmann, comme membres titulaires, et de M. Jacques Pelletier et Mme Catherine Lagatu, comme membres suppléants.

Ces candidatures vont être affichées.

Elles seront ratifiées, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 8 —

#### PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans la suite de la discussion générale la parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais d'abord rendre hommage à M. le ministre délégué au Plan et à l'aménagement du territoire ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'excellent rapport qu'ils ont établi sur les options du VI<sup>e</sup> Plan et peut-être plus encore pour l'obligeance avec laquelle ils se sont prêtés au dialogue avec notre commission des affaires économiques et du Plan et avec son rapporteur, qui n'a pas été avare de questions.

Je me félicite aussi que M. le Premier ministre, dans une lettre rectificative en quinze points, ait apporté un certain nombre de modifications ou de novations qui, dans de nombreux cas, vont dans le sens que souhaitaient, sinon peut-être notre assemblée, qui ne s'est pas encore prononcée, du moins ses commissions.

Cela dit sur les péripéties les plus récentes de l'examen des options et avant d'aborder la stratégie de la croissance d'abord,

la répartition des fruits de l'expansion ensuite, je voudrais placer ce VI<sup>e</sup> Plan dans le contexte économique et social de notre temps parce que, ni dans sa conception ni dans son exécution, il ne peut en être isolé.

Or, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la France, le monde occidental, l'ensemble des pays industrialisés ont connu une croissance rapide et continue. En un quart de siècle, le niveau de vie a doublé et on a construit plus de logements que dans les soixante-dix années précédentes.

C'est un phénomène économique nouveau dans l'histoire économique du monde. Il n'a pas toujours été compris, ni maîtrisé, et il me paraît nécessaire de tenter d'analyser et de décrire, d'une façon insuffisante certainement, le type de société auquel ces progrès ont donné naissance.

Le rythme de croissance économique ne me paraît pas dû au régime politique et il est à peu près le même en Allemagne de l'Est en Allemagne de l'Ouest. Il me semble ressortir essentiellement des progrès techniques, des progrès technologiques, des progrès d'organisation et, comme l'on dit maintenant, du *management*, tout cela résultant de la diffusion des connaissances, de leur démocratisation et de leur progrès. Mais cette croissance n'a pas été seulement rapide, elle a été aussi continue, et je crois qu'il faut en attribuer le mérite aux gouvernements et au fait qu'ils disposaient d'armes beaucoup plus efficaces qu'autrefois.

Le budget de l'Etat était de l'ordre de 10 p. 100 du revenu national avant la première guerre mondiale — on nous dit 13,50 p. 100, mais ne soyons pas trop précis — alors qu'aujourd'hui il est de l'ordre de 40 p. 100 du revenu national dans la plupart des pays industrialisés, si bien que la politique conjoncturelle, qui n'a pas été inventée hier, mais avant-hier, peut avoir une efficacité beaucoup plus grande qu'autrefois.

D'autre part, la politique monétaire ne s'appuie plus seulement sur le maniement traditionnel du taux de l'escompte, mais également sur l'encadrement du crédit, sur un système de réserves obligatoires et sur d'autres dispositions dans le détail desquelles je n'entrerai pas.

Dans les pays de l'Est, dont je ne connais pas exactement les méthodes, les résultats sont analogues.

En tout cas, dans les pays occidentaux, l'on ne connaît plus ces crises cycliques qui faisaient l'objet de tant de soins dans les cours d'économie politique quand j'étais à la faculté de droit, mais tout au plus des mini-récessions comme celles qu'éprouvent actuellement les Etats-Unis d'Amérique.

Le rythme d'expansion, s'il est général, est différent selon les pays et les époques, et tout le monde ne peut pas être le Japon avec un rythme de 10 à 12 p. 100 pour devenir la troisième puissance industrielle du monde sur 350.000 kilomètres carrés ! Je ne vous proposerai pas tout à l'heure un rythme d'expansion à la japonaise.

Dans cette progression, il faut l'admettre, l'agriculture est forcée de s'essouffler, parce que ses débouchés, qui sont — excusez-moi du mot — les « estomacs », sont beaucoup plus limités que ceux des produits industriels ou des services. C'est un fait inévitable que la part de l'agriculture dans le revenu national tende à se réduire, tandis qu'augmente celle des services et des produits industriels. Cette expansion continue a, je ne dirai pas pour cause, mais pour corollaire en tout cas une certaine inflation, une certaine hausse des prix. Cela est connu et proclamé sous le nom d'inflation rampante. Cela existe dans tous les pays et ce n'est pas la peine que je donne ici des chiffres. Ceux que ces chiffres intéressent les trouveront en annexe à mon rapport.

C'est pourquoi je pense que la formule de « l'expansion dans la stabilité » qui a été inventée sous la IV<sup>e</sup> République mais que vous employez encore sous la V<sup>e</sup>, est un mythe.

Mythe également l'idée de la toute puissance de l'or. Je crois que l'expérience, qui a été faite en suivant certains conseils, a donné un résultat qui pouvait être attendu et ce résultat n'a pas été bon. Nous nous trouvons donc actuellement, dans les pays occidentaux, sous le règne d'une monnaie de réserve unique, qui est en même temps une monnaie de réserve fragile, le dollar. C'est parce que le dollar est la monnaie de réserve unique qu'il peut se permettre d'être fragile, c'est-à-dire de ne pas avoir une politique budgétaire telle que pourrait la souhaiter pour la France, comme pour les Etats-Unis, M. Giscard d'Estaing. Les Etats-Unis sont d'autant moins enclins à avoir cette politique rigoureuse que leurs échanges extérieurs ne représentent qu'un pourcentage assez faible de leur produit inté-

rieur brut. Disons que c'est seulement 5 p. 100, ce qui les intéresse moins que les 95 p. 100 restant de leur produit intérieur. Dans ces conditions, tant que cette monnaie de réserve restera unique, il y a toutes chances pour qu'une politique rigoureuse ne soit pas suivie aux Etats-Unis parce que les hommes politiques — et nous sommes tous ici des hommes politiques — s'ils sont tous courageux, ne sont pas tous téméraires. (*Sourires.*)

Le résultat de cette croissance rapide aurait pu être un bonheur général, mais il n'en est rien et, en France en particulier, nous observons une insatisfaction dans toutes les catégories de citoyens : chez les commerçants, les agriculteurs, les jeunes, les vieux et si quelquefois ce sentiment va jusqu'à la violence, c'est parce que beaucoup de Français souffrent d'un sentiment d'injustice.

La turbulence des étudiants est peut-être due à leur jeunesse, à la sévérité de jugement qui accompagne cet âge, au fait qu'ils peuvent porter, grâce à une diffusion plus grande des connaissances et à cette démocratisation de l'enseignement, dont j'ai parlé tout à l'heure, une appréciation quelquefois téméraire sur beaucoup de questions qui, auparavant, ne les préoccupaient pas. Mais elle tient aussi, à mon sens, à l'anxiété qu'ils peuvent éprouver pour leurs carrières d'avenir qui, compte tenu de la répartition par discipline, sont pour certaines d'entre elles bien mal tracées.

Je pense aussi que si, en dehors des étudiants, vous trouvez ce sentiment de révolte et de frustration, cela tient en très grande partie au développement des moyens d'information de la masse, que ce soit la radio, le cinéma ou la télévision qui pénètre dans les villages les plus reculés, et souvent dans d'humbles foyers, et apporte directement un spectacle de vie aisée et facile qui fait naître ou qui accroît ce sentiment de frustration dont je vous parlais tout à l'heure.

La société de consommation ? Je n'y suis pas opposé, et même si elle est la société du gadget, elle me paraîtrait bonne pourvu que les équipements collectifs et les transferts sociaux ne fussent pas sacrifiés. Certainement nous vivons dans une société de bien-être, pas pour tous les Français, parce que beaucoup sont dans une situation extrêmement difficile, mais pour la plupart des Français. Malgré cela, nous vivons aussi, même ces Français dont le bien-être a beaucoup augmenté, dans une société de frustration. Des sociologues — faut-il croire les sociologues — ont fait des calculs selon lesquels en moyenne les désirs des Français dépasseraient de 30 p. 100 les ressources dont ils disposent pour les satisfaire.

Mais il n'y a pas que les désirs qui soient frustrés. Il y a la frustration des travailleurs des bureaux et des usines, qui n'aperçoivent pas la finalité de leur travail. Cela est très ancien puisque Charlie Chaplin nous l'a très brillamment démontré dans *Les Temps modernes*. Vous étiez peut-être trop jeune, monsieur le ministre, ou peut-être vous en souvenez-vous ?

Il y a la frustration des ouvriers, des exploitants agricoles, des commerçants, des cadres, des chefs d'entreprises qui sont atteints par des mutations économiques qui leur paraissent trop rapides, et pour lesquelles on n'a pas trouvé, en ce qui les concerne, d'amortisseur suffisamment puissant.

Il y a la frustration des citadins et des banlieusards dont la durée de travail est allongée par des parcours de transports qui se font dans la bousculade, dans la hâte, dans la difficulté.

C'est pour cela que je pense, comme vous du reste, monsieur le ministre, et vous l'avez dit, que la croissance économique doit, avant tout, nous permettre d'améliorer le sort des plus déshérités et le cadre de vie dans lequel évoluent les Français. L'occasion nous est offerte par l'examen des options du VI<sup>e</sup> Plan, de prendre position à ce sujet. C'est ce que nous allons essayer de faire mais pas avant de poser une question à laquelle vous avez déjà, dans une certaine mesure, répondu par un oui qui était peut-être, du reste, un oui-mais. (*Sourires.*) Y a-t-il encore un Plan ?

Il est généralement admis que nous sommes très loin de « l'ardente obligation » que la magie du verbe voulait imposer aux Français. Si nous examinons l'exécution du V<sup>e</sup> Plan, nous devons constater que les agents économiques, eux, ont fait leur devoir, si j'ose dire, puisqu'ils ont permis de dépasser le taux de croissance de 5 p. 100 que le Gouvernement s'était fixé et d'atteindre presque celui de 5,5 p. 100 que le rapporteur de la commission des affaires économiques de l'époque, qui était le même qu'aujourd'hui, vous avait proposé.

Ce qui est fâcheux, et ce qui est maintenant, non seulement reconnu par le Gouvernement qui admet toujours ses erreurs (*Sourires.*), mais qui est connu de l'opinion publique parce

que cela a fait récemment l'objet d'un débat télévisé, c'est que, pour les équipements collectifs, les gouvernants n'ont pas exécuté leur plan tandis que, pour le reste, les gouvernés l'exécutaient. C'est un paradoxe ; cela ne vous échappe pas, monsieur le ministre, et je pense qu'il n'en sera pas de même pour le prochain plan.

Je pense aussi que les options que vous nous avez présentées sont souvent restées un peu vagues et que nous avons eu plutôt, de la part du Gouvernement, un exposé de politique financière à moyen terme que des options. Nous vous sommes cependant reconnaissants de nous avoir cette fois-ci présenté trois schémas de croissance, 5, 6 et 6,5, ce qui nous permet d'en choisir un autre que le vôtre (*Sourires.*)

Mais il faudrait tout de même que le plan en fût un et je voudrais à cet égard me référer aux appréhensions d'un membre de la majorité gouvernementale, M. Poniatowski, qui a écrit ceci : « La planification française ne prévoit pas, ne programme pas, n'exécute pas, mais elle « cause » (*Rire*), de telle sorte que ce membre de la majorité assimile irrévèrement le Gouvernement à la *Zazie* de Raymond Queneau.

Alors pour « causer », au lieu d'employer des moyens, certains et, je ne crois pas que ce soit vous, monsieur le ministre, invoquant l'excuse européenne. A cela je répondrai que le commerce extérieur a toujours existé. En tout cas, depuis que les contingents ont été supprimés, il y a une action exogène par rapport aux données sur lesquelles le Gouvernement peut avoir une prise. Il y a donc, par rapport au passé, une différence de degré et non de nature. Il me semble au contraire que si, comme nous vous le suggérons dans un de nos amendements — j'espère que vous accepterez — vous agissez en faveur sinon d'une planification, au moins d'une programmation européenne, le Marché commun sera un élément de force pour le plan. Mais ce que je crains au sujet de cette déplanification sur laquelle vous avez tenté de nous rassurer, c'est qu'elle ne se fonde sur un trop grand respect de la notion de marché. Vous croyez à ses vertus. Vous n'en êtes pas au laisser-aller et au laisser-passer du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle. Non, certes pas ! puisque vous faites de l'intervention, au moins au coup par coup, sinon dans le cadre général d'un plan. Mais vous attendez beaucoup du marché et je voudrais à cet égard vous dire — c'est l'avis de la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat — que les lois du marché jouent très imparfaitement en France. Certes, vous le savez, mais je veux le rappeler.

Il est d'abord évident que les services publics et parapublics qui représentent une partie importante de l'économie n'y obéissent pas et quelquefois nous reprochons au Gouvernement d'agir sur les tarifs à contre-temps, pour des nécessités financières, mais à l'encontre des nécessités économiques.

Il y a ensuite le secteur que vous appelez « abrité » parce qu'il ne reçoit pas le souffle de la concurrence internationale. A l'intérieur de ce secteur, la concurrence n'est pas toujours très forte, soit que telle entreprise jouisse d'une rente de situation ou même d'un monopole local à l'échelon modeste du village, soit que la réglementation la fasse bénéficier d'un véritable *numerus clausus*. Vous voyez à quoi je veux faire allusion.

Mais même dans le secteur qui est soumis à la concurrence internationale, les fusions, concentrations et rapprochements peuvent créer des positions dominantes qui ne laissent pas la compétition s'exercer à l'intérieur des frontières. La concurrence est alors faussée structurellement. Elle l'est quelquefois occasionnellement et je pense que les maires qui sont ici très nombreux ont souvent eu à se heurter en ce qui concerne les adjudications à des collusions qui tendaient à ce que la concurrence ne fût pas véritable. Enfin, vous avez le symbole même du marché qui est la bourse. Mais la bourse de Paris est si étroite que, pour bien des titres, on peut très facilement manipuler le marché. Des expériences récentes en matière d'O. P. A. ont montré que l'on pouvait même le manipuler lorsqu'il était large.

C'est pourquoi, je ne voudrais pas que vous fissiez trop confiance à la notion de marché et je voudrais que le plan fût de nouveau, sinon une ardente approbation, du moins un triptyque comportant des prévisions, des objectifs et des moyens.

J'en viens à la stratégie de la croissance. Il ne me paraît pas utile, après votre exposé si clair et si complet, monsieur le ministre, d'analyser votre rapport, et je voudrais en arriver sans plus attendre, aux réserves de la commission des affaires économiques et du Plan. Il va de soi d'abord que notre commis-

sion approuve les principes que vous avez énoncés et auxquels vous revenez au long de votre exposé comme au long de votre rapport, de compétitivité, de solidarité, et d'amélioration du cadre de vie.

Dans une économie ouverte, la compétitivité s'impose et la solidarité envers les plus défavorisés ne m'apparaît pas seulement comme un principe de justice sociale, mais aussi comme une nécessité économique car je pense qu'il ne peut y avoir d'expansion que dans la paix sociale.

Si, dans l'immédiat, solidarité et compétitivité peuvent paraître s'opposer, à long terme et même à moyen terme, c'est-à-dire dans le cadre d'un plan, c'est la compétitivité, condition de la croissance, qui permet de développer la solidarité. Autrement, on aboutit à une sorte de solidarité dans la médiocrité qui ne peut se solder que par des déceptions. L'amélioration du cadre de vie, ce que j'ai dit tout à l'heure sur la société de frustration et sur l'injustice génératrice de violence, vous montre que nous sommes pleinement d'accord avec vous sur ce point.

De même, nous pensons que l'industrie est le moteur principal de la croissance. Mais ce moteur a besoin d'un financement adéquat, ce qui — en dehors des mesures que vous envisagez — exige, en priorité, deux réformes qui ne seraient d'ailleurs qu'un retour au passé récent, antérieur à 1958.

La première concerne l'amortissement fiscal. Votre gouvernement a agi en faveur de l'amortissement fiscal au travers de l'amortissement dégressif, mais, à ma connaissance, on ne peut toujours amortir que sur la valeur initiale, sous prétexte, je pense, que « le franc est toujours le franc ». Malheureusement, la valeur de remplacement s'avère évidemment plus élevée que la valeur initiale, ce qui aboutit à un résultat inéquitable et défavorable à l'autofinancement des entreprises. Je sais, monsieur le ministre, que ce genre de réforme ne dépend pas de vous.

De même, je crains que vous ne soyez impuissant à résoudre le second problème que je voudrais poser : celui de l'indexation des emprunts. Cette indexation a été admise par le Gouvernement dans un certain nombre de domaines, par exemple, pour les grandes surfaces, pour les Sicomi, dans certains cas pour l'immobilier, ce qui me paraît aller exactement à l'encontre de ce que le Gouvernement désire. Vous souhaitez orienter l'épargne vers l'industrie ; mais, en accordant l'indexation à d'autres secteurs, vous la détournez de l'industrie. Je pense donc que vous devriez revenir sur cette opération d'indexation.

Je considère au surplus que l'indexation est une mécanique anti-inflationniste parce que, lorsque l'emprunt se fait sans indexation, tous les emprunteurs souhaitent la hausse des prix pour alléger leurs charges. Or, en France, les emprunteurs sont puissants.

Dois-je espérer que la conversion à l'indexation d'un ministre en exercice puisse m'apporter un soulagement ? (*Sourires.*) Je ne le pense pas, car il s'agit de M. Albin Chalandon, dont nous connaissons tous les talents, mais dont nous savons aussi que, enfant terrible du Gouvernement, il ne doit pas, en l'occurrence, en être le porte-parole. Nous saluons cependant le fait que son avis soit conforme au nôtre.

Vous vous inquiétez, sinon dans votre exposé, du moins dans votre rapport, de l'inadaptation possible des petites et moyennes industries aux transformations nécessaires. Mon sentiment est plus optimiste. Ayant, en effet, reçu les représentants des petites et moyennes entreprises, nous avons été frappés par leur volonté de s'adapter, de se développer, de faire de la sous-traitance, de se spécialiser et nous pensons qu'au contraire cette partie de l'industrie française — la plus grande partie, puisqu'elle en représente 60 p. 100 — pourra être un élément moteur extrêmement important pour la croissance de la production industrielle, à condition toutefois que sa progression soit accompagnée par le crédit à court, moyen ou long terme, car, dans une période d'encadrement du crédit, les petites et moyennes entreprises ont moins de facilités que les grandes pour faire appel à des sources de capitaux extérieurs, pour aller, par exemple, sur le marché de l'Euro-dollar. Elles ne le peuvent pas, dans la mesure où elles n'ont pas à l'étranger des filiales auxquelles elles puissent dire : « Hier, vous me payiez à trois mois ; aujourd'hui, payez-moi comptant... », ce qui reporte la charge du crédit sur la filiale. Dans le domaine du crédit, il faut donc regarder de près le problème des petites et moyennes entreprises.

Pour ce qui est de la croissance, nous ne comptons pas, à la commission des affaires économiques et du Plan, uniquement

sur l'industrie. Nous pensons aussi à l'agriculture, au commerce, au tourisme, après avoir du reste noté que le fondement de la croissance, c'est l'enseignement et la recherche et que, à court, à moyen ou à long terme, les investissements dans ce domaine sont de la plus haute rentabilité. M. Gros vous en dira plus que moi à ce sujet.

En matière agricole, je serai peu loquace. La partie de mon rapport qui concerne l'agriculture a été faite en collaboration avec M. Pauzet. Sans cette collaboration, je ne sais pas ce que j'aurais fait, car je suis un petit exploitant agricole et nullement un expert en matière d'agriculture. Je résume ce que nous avons dit en quelques têtes de chapitre : sélectivité et nécessité d'aménager les modalités de l'aide de l'Etat à l'agriculture, organisation et responsabilité des producteurs, meilleure orientation des productions, choix en faveur des entreprises à responsabilité personnelle, précautions à prendre pour que l'agriculture ne souffre pas des mutations trop rapides, politique des revenus tirés de l'activité agricole, efficacité accrue — c'est toujours facile à dire, pardonnez-moi — dans la maîtrise des marchés et l'organisation des productions, accroissement des responsabilités des agriculteurs lors de la mise en œuvre de la politique agricole, développement de la solidarité, tendance à préférer l'aide personnelle à l'aide aux produits et souhait que la grille des prix de Bruxelles soit aménagée de façon, je ne dirai même pas plus favorable, mais plus logique.

Pour le commerce, vous avez parlé des regroupements et associations de détaillants. Je voulais seulement vous signaler au passage mon espoir que, grâce à vous, nous réalisions beaucoup de progrès dans ce domaine car, pour le moment, nos chiffres, en matière de regroupements et associations, sont extrêmement faibles par rapport à ceux des pays voisins.

Industrie, agriculture, commerce, tourisme, toutes ces activités ne peuvent plus se situer que dans un cadre européen. Pour l'agriculture, c'est fait ou à peu près ; pour le reste, c'est à faire. Nous n'ignorons pas les efforts de votre gouvernement pour faire progresser l'intégration économique, je dirai même monétaire. Mais nous souhaiterions qu'au lieu de le faire sans le dire, vous le fassiez en le disant et en le proclamant.

A cet égard, nous avons formulé quatre réserves. Nous demandons que l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan soit facilitée par une action tendant à promouvoir l'adoption d'une planification européenne, que la stratégie industrielle française s'insère dans le cadre d'une politique industrielle européenne, que soit renforcée l'action de la France en faveur de l'intégration économique européenne et de la création d'une monnaie européenne, enfin que l'élargissement de la Communauté économique européenne ne soit accepté que dans la mesure où il ne compromettra pas l'approfondissement.

A entendre ces réserves, vous pensez sans doute entendre la voix de vos collègues du Gouvernement. J'espère donc que vous pourrez, sous une forme ou sous une autre, accepter les réserves de la commission des affaires économiques et du Plan.

L'accord du Gouvernement sera peut-être plus difficile à obtenir sur notre position essentielle, à savoir un taux de croissance de 6,5 p. 100. A cet égard, je ne rappellerai pas — c'est ce qu'on dit généralement quand on tient à le faire (*Sourires.*) — que notre proposition pour le V<sup>e</sup> Plan était plus proche de la réalité que votre décision.

Je voudrais toutefois faire une remarque liminaire pour que ce débat difficile soit clair, et vous m'excuserez de citer quelques chiffres.

Nous avons changé de méthode de comptabilisation du produit intérieur brut voilà quelques années et il se trouve qu'avec la nouvelle comptabilisation on semble aller, à croissance identique, plus vite qu'avec l'ancienne. C'est ainsi qu'une croissance de 5,3 p. 100, ancienne comptabilisation, représente une croissance de 6 p. 100, nouvelle comptabilisation. Nous sommes bien d'accord ? (*M. le ministre fait un geste d'assentiment.*) C'est incontestable, mais ce point de comptabilité, dont je n'ai pas trouvé mention dans le rapport du Gouvernement, veut dire que le taux de 6 p. 100, que vous nous proposez, n'est que la reconstitution du taux de 5,3 p. 100, ancienne comptabilité, réalisé au cours du V<sup>e</sup> Plan. En d'autres termes, le taux de croissance que vous nous proposez pour le VI<sup>e</sup> Plan n'apporte aucun progrès sur le précédent.

C'est un premier élément qui me paraît apporter des apaisements à ceux d'entre mes collègues qui pouvaient me trou-

ver bien ambitieux de proposer un taux de 6,50 p. 100. Il correspond à environ 5,80 p. 100, ancienne comptabilité, et vous vous souviendrez qu'à l'occasion du V<sup>e</sup> Plan le taux de 5,50 p. 100, peu différent, ne vous avait pas fait peur.

Je dois dire, du reste, que ce taux de 6,50 p. 100 fait des progrès. Avant que votre commission des affaires économiques et du Plan ait examiné le rapport du Gouvernement, les jeunes chefs d'entreprise s'y étaient déclarés favorables. Le C. N. P. F. n'avait pas énoncé de chiffre, mais il avait pris, en matière de production industrielle, des positions qui amenaient le taux de croissance global à 6,50 p. 100.

Pour renforcer notre position, à peu près au moment où notre commission se réunissait, nous avons eu un allié de poids au Conseil économique et social en la personne de M. Jacques Rueff qui, s'il n'a pas fixé de taux de progression, a prononcé ces phrases que je tiens à vous lire en raison à la fois du renom de leur auteur et de leur caractère assez caustique :

« Pareils propos rendent assez subalternes les longues discussions sur les taux de croissance. Permettez-moi d'évoquer, pour fixer ma position à leur égard, un souvenir, vieux d'un demi-siècle, de mon séjour à l'école polytechnique. » Je regrette que M. le ministre des finances ne soit pas là, puisqu'il est également ancien élève de l'école. « Dès que la nouvelle promotion était installée, un ancien ouvrait la porte des salles où les recrues venaient de s'établir et demandait : quel est le nombre de verres de vin nécessaires à un conscript moyen ? Les occupants de la salle se levaient et répondaient en chœur : ce nombre est égal à n, n étant égal à bougrement. » (*Rires.*) C'est une plaisanterie mathématique.

« Telle est exactement la réponse que je fais au problème du choix des taux de croissance. Je souhaite qu'il soit le plus élevé possible ; entendant par là au niveau répondant à la mise en œuvre de toutes les procédures tendant à l'élever et dont l'adoption aura paru politiquement possible et socialement acceptable. »

Il y a une réserve à la fin de cette phrase qui aurait pu être citée par vous-même, monsieur le ministre, comme par moi. Je ne crois pas que ce soit un argument de poids, mais j'ai pensé que ce propos vous amuserait.

Ce qui vous amuse peut-être moins — je suis sans doute irrévérencieux en vous le disant — c'est que, à l'Assemblée nationale, le rapporteur général du budget qui était également rapporteur du Plan, M. Rivain, sans oser donner formellement le chiffre de 6,50 p. 100, a fait de ce schéma un tel éloge que, si le Gouvernement l'avait suivi, il aurait immédiatement accepté ce taux de 6,50 p. 100. M. Rivain n'était pas seul. M. Lemaire, au nom de la commission de la production industrielle et des échanges, a souhaité également un taux supérieur à 6 p. 100. Quant au rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Ribadeau Dumas, lui aussi membre de la majorité — je prends toujours mes sources dans la majorité gouvernementale, qui n'est pas celle du Sénat — il se rallie aussi au taux de 6,50 p. 100.

Sur ce taux je m'arrête assez longuement, car c'est le point central de ce débat.

Je n'ai pas que des cautions, j'ai également quelques arguments. Bien entendu, 75.000 emplois de plus, c'est toujours bien ; et votre souci du plein emploi, que vous avez énoncé tout à l'heure, monsieur le ministre, fait que, sur ce point-là, je suis persuadé que le schéma de 6,50 p. 100 vous plaît. Il permet aussi, bien entendu, ayant une production globale plus forte, de distribuer plus de revenus, ce qui est toujours séduisant. Mais en dehors de ce qui est séduction, il y a ce qui est chiffres.

Le nombre des actifs va s'élever de 1 p. 100 par an au cours des cinq prochaines années au lieu de 0,70 p. 100, pendant le V<sup>e</sup> Plan ; vous nous proposez cependant le même taux de croissance.

Pour la productivité, vous fixez un taux d'amélioration de 5,15 p. 100 par an alors que durant le V<sup>e</sup> Plan, le taux de productivité a augmenté de 5,25 p. 100 par an, l'augmentation la plus forte se situant au cours des deux dernières années.

Vous avez de ce fait, me semble-t-il une espèce de réserve de croissance que vous avez gardée par devers vous, et si vous suiviez la commission de l'industrie du Plan, ce n'est pas le taux de 5,35 p. 100 ou 5,50 p. 100 que vous adopteriez, mais celui de 7 p. 100.

Tout cela, vous le saviez au moment où les options ont été préparées ; mais des faits nouveaux et heureux se sont produits.

D'abord, pour 1970, le Gouvernement prévoyait un taux d'augmentation de la production intérieure brute de 4 p. 100. Finalement, il est de 6 p. 100.

Les investissements ont été très élevés pendant les deux dernières années, mais ils ne peuvent avoir d'effet immédiat. Il faut un certain temps avant qu'ils n'agissent sur la production. Mais tous ces investissements, supplémentaires par rapport à vos prévisions, vont agir pendant la période du VI<sup>e</sup> Plan.

Enfin, les rentrées de devises à la Banque de France qui, entre novembre et mai, se sont élevées à 270 millions de dollars par mois, ont été nettement supérieures aux prévisions du Gouvernement, de telle sorte que le chemin qui restait à parcourir jusqu'à votre objectif, que je ne fais pas mien, de 5 milliards de dollars de réserves, s'est raccourci.

Vous avez donc des éléments anciens dont vous n'avez pas tenu compte et des éléments nouveaux qui sont venus s'ajouter pour permettre l'objectif d'un taux de 6,5 p. 100.

Bien entendu, ce taux de 6,5 p. 100 peut faire l'objet de critiques. On objecte : il faut tenir compte de l'environnement ; si sur le plan extérieur, nos partenaires du Marché commun et d'autres pays de développent moins vite que nous et surtout moins vite que prévu, votre taux de 6,5 p. 100 sera compromis. Mais vous avez répondu vous-même que ces prévisions ne nous gênaient pas au point de vue de notre croissance ; que, du reste, elles étaient des prévisions fragiles puisque ces pays n'ont pas l'instrument précis dont nous disposons en matière de prévisions économiques. S'il y avait un événement grave, par exemple une crise aux Etats-Unis — à laquelle je ne crois pas, mais que l'on peut évoquer — ce n'est pas le taux retenu par la commission des affaires économiques de 6,5 p. 100 qui serait seul menacé. C'est le vôtre aussi, celui de 6 p. 100. Par conséquent, nous ne pouvons pas en tenir compte dans notre choix.

Reste ce que j'appellerai l'argument agricole dont nous avons beaucoup parlé avec M. Pauzet, qui est ici au banc de la commission. Vos services et vous-même faites un calcul selon lequel, du fait qu'il y aura une hausse des prix de 0,3 p. 100 plus forte avec le schéma 6,5 qu'avec le schéma 6, l'agriculture verra le revenu des entrepreneurs individuels augmenter moins vite qu'avec l'autre schéma, de 0,4 point. J'ai fait aussi des calculs et je n'arrive pas au même résultat que vous. Si l'on tient compte surtout du fait que les agriculteurs ne voient pas la totalité de leurs prix de revient monter avec les prix, mais à mon avis 65 p. 100 seulement, donc les deux tiers, si on admet que ces deux tiers ne suivent pas la loi au niveau général des prix, mais celle du niveau des prix des produits qui montent moins vite que celui des services, j'arrive à un chiffre nettement plus faible.

Mais ce qui me rassure tout à fait sur les calculs que l'on peut faire à cet égard, c'est leur inanité — et des vôtres et des miens, bien entendu ; dans les vôtres, lorsque l'on passe du schéma 5,5 au schéma 6 que vous souhaitiez, le revenu des agriculteurs ne baisse que de 0,1, tandis que lorsqu'on passe du schéma 6 que vous souhaitez au schéma 6,5 que vous ne souhaitez pas, les revenus des agriculteurs baissent de 0,4. Je pense donc que c'est un épouvantail plutôt qu'autre chose.

Reste alors la menace sur les grands équilibres et d'abord sur le commerce extérieur. Les chiffres que vous donnez sur ce qu'on pourrait appeler une espèce de dégradation de la balance commerciale, ne sont peut-être pas invraisemblables ; mais je vous dirai pourquoi — ce sera mon second argument — ils ne me paraissent pas vraisemblables non plus. En tout cas, vous permettrez, à un ancien directeur du commerce extérieur — il y a vingt ans de cela ! — de vous faire trois suggestions en ce qui concerne le commerce extérieur.

D'abord vous avez créé un système de groupements économiques pour que puissent se joindre et devenir plus efficaces en matière d'exportation des moyennes et petites entreprises. Ces groupements économiques n'ont pas eu de succès. Permettez-moi de vous dire pourquoi : c'est parce que vous avez imposé aux membres de ces groupements une responsabilité solidaire et, quelque confiance qu'elles aient en leurs voisines et concurrentes, les petites et moyennes entreprises n'ont pas envie de supporter cette responsabilité solidaire ; les grandes non plus du reste.

C'est pourquoi je voudrais — c'est ma deuxième suggestion — qu'ayant supprimé cette responsabilité solidaire, vous incitez un certain nombre de grandes entreprises — vous n'aurez pas besoin de les inciter, d'autres les inciteront — mais que vous créiez le cadre de leur action. L'objectif est celui-ci : un certain nombre de grandes entreprises non concurrentes se

groupent, mettent leurs services commerciaux en commun. Elles réalisent ainsi des économies, puisqu'elles ne sont plus obligées chacune de leur côté, d'étudier les questions de droit de douane, les marchés, etc., dans chacun des pays qui les intéressent. En dehors des économies qu'elles réaliseront ainsi, elles acquerront une plus grande puissance à l'exportation. C'est en tout petit ce que font les Japonais avec des sociétés comme Mitsui ou Mitsubishi. Je crois qu'une poignée de sociétés japonaises font 85 p. 100 du commerce extérieur, avec le maximum d'efficacité malgré les obstacles auxquels se heurte le Japon dans le développement de ses exportations.

Enfin, nous sommes présents dans de nombreuses foires internationales à l'étranger, mais nous ne faisons pas assez d'efforts pour le développement de telles manifestations en France. Je n'ai, pour le moment, prononcé aucun nom de ville et je ne parlerai même pas de la Corse. Laissez-moi cependant citer les noms de Lyon et de Bordeaux ; l'évocation de cette seconde ville sera sans doute sensible à certain membre du Gouvernement. (*Sourires.*)

La deuxième raison pour laquelle, à mon sens, l'équilibre du commerce extérieur ne sera pas menacé, comme vous venez de le dire, c'est parce que l'équilibre des prix ne le sera pas non plus. Le Gouvernement considère — c'est votre thèse — que la croissance provoquera un suremploi, et par là, une surchauffe. Mais beaucoup d'économistes, qui enseignent dans diverses facultés l'économie politique, pensent, au contraire, qu'avec une croissance plus rapide vous aurez, en ce qui concerne les prix de revient, une réduction de coûts par étalement d'un certain nombre de frais fixes et, en ce qui concerne l'équilibre de l'offre et de la demande, une position améliorée par le supplément d'offres que représente évidemment un surcroît de production. Je ne vous livrerai pas le nom de ces économistes, mais certainement au commissariat du Plan, on lit aussi des cours d'économie politique, et vous pourrez facilement identifier ces auteurs.

Pour ma part, en tout cas, sans prendre parti entre les deux thèses — la hausse des prix chez les uns, la baisse chez les autres — je m'en tiendrai à une position moyenne, et par conséquent radicale socialiste, de stabilité des prix. (*Rires.*)

Mais pour que la croissance atteigne le niveau que je souhaite, que vous souhaitez aussi, que vous souhaitez sans vouloir vous y engager — parce que je pense qu'au fond, le Gouvernement n'est pas tellement défavorable à un taux de 6,5 p. 100 — vous faites, dans la lettre rectificative que vous avez déposée, un pas vers nous. Vous ne vous engagez pas, mais vous ouvrez une porte. Je ne vous dirai pas qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, mais j'espère que vous l'ouvrirez encore plus et je vous dirai, tout à l'heure, comment. Pour que ces chiffres soient atteints, il ne suffit pas que des incitations à la croissance soient décidées par le Gouvernement, il faut aussi qu'il accepte de supprimer certains obstacles à la croissance. Je serai bref sur ce sujet. Nous avons déjà parlé de ce problème. En tant qu'ancien membre du comité Rueff-Armand — en 1959, entre deux mandats sénatoriaux — comité qui a été chargé de faire des propositions pour supprimer les obstacles à la croissance, je dois dire que je m'étonne que les « gouvernements forts » qui se sont succédé depuis si longtemps au pouvoir n'aient pas réussi à faire tomber ces obstacles, sauf quelques-uns, ceux qui étaient les plus faciles à éliminer.

Je sais qu'actuellement une enquête est menée par l'inspection générale des finances pour savoir la suite qui a été donnée aux recommandations du comité Rueff-Armand. Je souhaite que ce rapport ne reste pas lettre morte, et qu'à la suite de sa lecture, un certain nombre de décisions soient prises.

J'espère que, grâce aux mesures qu'arrêtera le Gouvernement, peut-être incité à une croissance plus forte par l'Assemblée nationale et par le Sénat, les fruits de la croissance seront aussi importants que possible. Pour leur répartition, votre commission des affaires économiques et du Plan s'en est remis en partie à la commission des affaires sociales et vous entendrez, à ce sujet, notre collègue M. Gravier.

Dans cette partie de mon exposé qui sera — vous vous en félicitez parce que j'ai déjà parlé trop longtemps — brève par rapport à son importance, je vous parlerai essentiellement de trois amendements, dont deux portent les numéros 1 et 10 et dont un autre, que nous avons finalement écarté, visait les allocations familiales. Je formulerai deux remarques d'ordre général, l'une sur la politique des revenus, l'autre sur les prestations maladie.

Je n'ai jamais tellement cru à la politique des revenus car elle est difficile à appliquer. Elle constituerait pourtant le système adéquat pour répartir les fruits de l'expansion. Mais il faut dire que M. Wilson n'a pu y associer valablement les

syndicats, que M. Nixon, qui voudrait maintenant faire une politique des revenus, se heurte à la haute banque américaine et que vous, vous vous heurtez à l'ostracisme de certains syndicats qui ne voient dans cette politique qu'une police des salaires. Vous en êtes donc réduit, mais ne le déplorez pas trop puisqu'il s'agit, vous le voyez, d'un sort commun, à une politique de répartition que je qualifierai de fragmentaire ou de « pointilliste ».

La fiscalité est un instrument de répartition des revenus.

Quand Joseph Caillaux a créé l'impôt général il a fait, peut-être pas sans le savoir, de la répartition des revenus. Aujourd'hui, la fiscalité est un instrument très puissant. J'aborderai ce problème non pas dans ses principes, à savoir la répartition entre l'impôt indirect et l'impôt direct, mais seulement dans sa pression globale.

Ainsi que vous le savez, un de nos amendements tend à ramener cette pression globale à 39 p. 100. Vous, Gouvernement, souhaitez qu'elle ne dépasse pas son niveau actuel. Là encore, je voudrais faire une remarque liminaire. A ma connaissance, la pression fiscale n'est actuellement que de 39,4 p. 100. Par conséquent, le chemin que je vous demande de parcourir est extrêmement court et peut-être même — tel est le mystère des statistiques — serez-vous bientôt amené à constater que vous êtes en-dessous de mon 39 p. 100.

Les raisons du choix de notre commission sont multiples. Il y a d'abord un choix économique de compétitivités. J'avais posé cette question à M. le ministre des finances; je viens d'avoir sa réponse, mais je n'ai pas encore pu en prendre connaissance. Cependant, il me semble évident qu'avec une charge fiscale plus faible la compétitivité française sera augmentée. Cela me paraît tomber sous le sens, quelle que soit la subtilité de l'économie politique. L'autre raison pour laquelle nous vous proposons cet abaissement, c'est que le Sénat ne cesse de réclamer des économies budgétaires. M. Pellenc, rapporteur général du budget, a analysé ce que représentaient les dépenses de prestige et il a fait état d'un certain nombre de « boulets budgétaires ». Les reproches que l'on vous fait sur ce plan: administration foisonnante, politique de subventions inadaptée en matière sociale et économique, politique de prestige onéreuse, je les reprends bien volontiers à mon compte, mais je m'en remets à la commission des finances pour choisir les « boulets » dont on vous suggérera de vous débarrasser. A moins que les choses ne nous apportent d'elles-mêmes la satisfaction que demande la commission des affaires économiques, auquel cas le problème des « boulets » deviendra purement financier.

Mais, là encore, je me demande si, comme en matière européenne, vous ne faites pas sans le dire notre politique. En effet, si j'en crois certaines agences de presse, M. Giscard d'Estaing aurait l'intention de diminuer le taux de la T. V. A., par conséquent la pression fiscale. Peut-être va-t-il devancer le Sénat ?

Nous avons déposé également un amendement en matière de logement. Vous y avez fait allusion tout à l'heure, je n'y insiste pas. Je voudrais seulement, à propos des logements sociaux, formuler deux remarques.

En premier lieu, quand on compare le coût du logement social à celui du logement non social, il faut tenir compte du fait, lorsque le logement non social est construit par une société immobilière qui bénéficie de la transparence fiscale, qu'il y a une perte d'impôt que vous pourriez comptabiliser par rapport à ce que serait un autre investissement qui, lui, paierait l'impôt sur les sociétés.

En second lieu, l'abondance de logements sociaux — vous avez très justement dit tout à l'heure qu'il ne suffisait pas d'en construire mais qu'il fallait les construire là où les besoins s'en faisaient réellement sentir — est un élément de modération des revendications en matière de salaires. En effet, parmi les raisons pour lesquelles les hausses de salaires sont demandées, une des plus valables — il y en a bien d'autres — est le coût des logements lorsqu'il ne s'agit pas de logements sociaux.

En ce qui concerne les équipements collectifs, la commission des affaires sociales vous dira ce que pense le Sénat. Pour ma part, j'ai pris note des indications que vous avez données à ce sujet dans la lettre rectificative et de la bonne volonté que vous manifestez à cet égard.

J'en viens à notre amendement contre le déplafonnement des cotisations de sécurité sociale.

L'explication va de soi.

Quant aux allocations familiales, nous souhaitons que vous vous absteniez d'en utiliser l'excédent pour d'autres secteurs de la sécurité sociale; mais nous concevons bien que, compte tenu des équilibres nécessaires, cela ne peut se faire que très progressivement.

Enfin, il est un point qui me paraît important et sur lequel je ne vous apporte ni conclusion ni proposition, c'est celui des prestations maladies. Je me bornerai à constater deux choses. D'une part, nous nous trouvons en France, avec le libre choix du médecin qui devient l'ordonnateur des prestations sociales en faveur de son client, dans un système extrêmement paradoxal. En matière de comptabilité publique, la distinction entre l'ordonnateur et le comptable est classique, elle existe dans tous les pays; ce qui se passe en matière de prestations maladie représenterait en matière de finances publiques la suppression de la distinction entre l'ordonnateur et le comptable.

D'autre part, je citerai quelques chiffres qui concernent les dépenses de santé par assuré social, annuellement. C'est une interview de M. Boulin dans la revue *Entreprise* qui me les a fournis. Voici: France, 442 francs; Italie, 321 francs; Allemagne, 281 francs; Belgique, 280 francs; Pays-Bas, 259 francs; Luxembourg, 243 francs. Avec l'Italie, pays latin comme nous, il existe tout de même une différence de 120 francs. Avec les pays situés plus au Nord ou protestants, la différence est du simple au double. Si j'ai cité ces chiffres, c'est parce que je pense que votre collègue de la santé publique pourra, peut-être autrement que par le profil médical, réaliser d'importantes économies en matière de prestations maladie.

J'en arrive à ma conclusion. Quelles que soient mes contestations sur le plan du moyen terme je dois reconnaître, puisque j'y trouve un argument en faveur d'un taux de croissance élevé, que, à court terme, votre politique conjoncturelle au lendemain de la dévaluation a réussi. Si elle a réussi — et je pense que vous allez continuer à réussir dans le domaine économique et financier — c'est parce que vous êtes en train d'abjurer un certain nombre d'hérésies. La première hérésie, c'est la règle du secret qui a existé pendant un certain temps. J'en comprends l'origine militaire, mais elle me paraît mauvaise en matière économique. En effet, si les agents économiques sont surpris par les décisions du pouvoir, qui tombent sur eux comme la foudre du Sinai, l'adaptation est très difficile.

La deuxième hérésie, c'est ce mythe de l'or auquel j'ai fait allusion dans mon introduction et qui est allé au point qu'un ministre des finances actuellement en exercice, revenant d'une réunion du Fonds monétaire international à Tokyo où il avait défendu un système analogue à celui des tirages spéciaux auxquels nous nous sommes aujourd'hui ralliés, avait été accueilli par un discours fracassant sur le règne de l'or.

La politique de prestige est difficile à abandonner d'un seul coup, mais je pense que vous allez l'abandonner progressivement.

**M. Joseph Raybaud.** C'est à souhaiter !

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Je pense aussi que vous avez admis qu'en matière de budget il faut avoir une politique conjoncturelle. M. le ministre de l'économie et des finances l'admettra sans doute facilement, lui qui a voulu, il n'y a pas si longtemps, rendre constitutionnelle la règle de l'équilibre budgétaire.

Enfin, vous avez dit tout à l'heure que vous souhaitiez que l'intégration économique européenne se développât le plus rapidement possible. Comme vous abandonnez les hérésies dont je viens de parler, vous allez pouvoir suivre une politique moins timorée et vous rapprocher de nous par une politique plus européenne. Je me réjouis de ce que vous nous avez déjà indiqué que les quatre amendements que nous avons déposés à ce sujet avaient des chances d'être retenus.

Nous voudrions aussi être rassurés sur votre attachement au Plan. Vous êtes ministre du Plan donc, en principe, vous y êtes attaché. C'est, par conséquent, à l'attachement du Gouvernement que je fais allusion. (*Sourires.*) La commission des affaires économiques et du Plan a reçu les représentants de toutes les forces vives du pays: les agriculteurs, les ouvriers, les employés, les cadres, les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises. Nous avons trouvé chez eux un réel attachement à la notion de plan malgré le scepticisme que quelquefois l'on sent percer chez certains membres du Gouvernement, je ne dis pas chez tous. Ce scepticisme, il ne faut plus le laisser paraître car l'adhésion de tous les agents économiques est nécessaire à la réalisation du Plan. Peut-être devriez-vous à ce sujet envisager une information économique plus vaste, télévisée par exemple ?

Vous avez probablement comme moi pris connaissance d'un récent sondage d'opinion duquel il résulte que 23 p. 100 des Français pensent que le Plan a une grande importance, 26 p. 100 considérant qu'il en a peu, 8 p. 100 qu'il n'en a pas du tout et 43 p. 100 étant sans opinion. J'espère que le total fait bien 100 p. 100 !

En tout cas, monsieur le ministre, vous pouvez compter sur le Sénat pour vous aider à obtenir cette adhésion des agents économiques. Il espère pouvoir compter sur le Gouvernement pour admettre les réserves qu'il lui présente. Même s'il ne les accepte pas toutes, il répondra ainsi à l'attente du Parlement, mais surtout à l'attente de la nation qui, malgré une indifférence apparente, croit de plus en plus au Plan et ne voudrait pas que vous y crussiez de moins en moins. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** Avant de donner la parole à M. Brun, je rappelle que le débat a été organisé par la conférence des présidents, que la commission des affaires économiques a déjà dépassé son temps de parole de dix minutes, que nous devons entendre encore quatre rapporteurs et trente-deux orateurs. Par conséquent, si nous voulons respecter le délai fixé, je demande à chacun de s'en tenir à son temps de parole tout en informant cependant le Sénat de façon suffisante.

La parole est à M. Brun, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Raymond Brun, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après l'intervention appréciée de M. le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, et le brillant exposé de notre rapporteur M. Filippi, il est inutile de reprendre les principes directeurs qui ont animé les rédacteurs du rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan ou d'énumérer les domaines essentiels sur lesquels le Gouvernement vous propose d'engager une action plus particulière.

D'ailleurs, voilà des mois que l'opinion publique a été sensibilisée à tous ces problèmes, ce qui n'a pas manqué de soulever maintes controverses ; elles ont permis au Gouvernement de préciser plusieurs objectifs, de modifier certaines orientations primitivement prévues à la suite de consultations les plus larges.

Quant au Parlement, qui critique parfois fort justement les conditions de travail que lui impose le Gouvernement, il se doit d'apprécier l'aide qui lui a été apportée pour examiner avec tout le sérieux nécessaire le rapport qui est soumis à notre examen et qui doit orienter la politique de notre pays dans les années à venir.

L'aménagement du territoire et la politique régionale, qui font l'objet de mon propos, constituent le chapitre II de la deuxième partie du rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan. Elle a pour titre : « Les ambitions du VI<sup>e</sup> Plan ». Effectivement, ce que l'on se propose de réaliser est aussi nécessaire qu'ambitieux. Fort opportunément, il est précisé qu'il s'agit d'objectifs devant être situés dans le cadre d'évolutions à long terme. On ne saurait contredire une telle affirmation, mais les propositions qui nous sont soumises ne permettent pas de dégager les options essentielles à prendre en considération dans le cadre plus strict des cinq années à venir.

Telle est la première observation que je dois faire au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Il s'agit donc d'orientations s'inscrivant dans une entreprise à long terme déjà engagée avec plus ou moins de réussite, parfois depuis bon nombre d'années, mais s'intégrant dans l'option fondamentale de croissance économique axée par priorité sur le développement industriel.

Ces orientations à long terme concernent le développement de régions sous-industrialisées, la reconversion et la restructuration de zones affectées par un déclin industriel, l'organisation de grands ensembles à forte densité, la promotion d'une politique de valorisation de l'espace rural.

Ainsi, nul ne peut prétendre avoir été oublié, même si chacun peut se demander quelles seront les mesures et les moyens qui pourront être mis en œuvre pour arriver à ces fins. A vrai dire, cela fera l'objet de développements plus étoffés lors de la préparation du Plan lui-même.

Disons toutefois que l'aménagement du territoire dépend surtout de la volonté du Gouvernement quant aux investissements publics à réaliser et de la bonne volonté des industriels dans

un régime où le profit est le critère déterminant pour situer le lieu d'implantation d'une entreprise.

Certes, il ne s'agit pas d'implanter n'importe quoi, n'importe où — la notion de rentabilité doit obligatoirement être prise en considération — mais le profit personnel ne s'accommode pas toujours de la notion d'intérêt général et de la mise en valeur du territoire. Ajoutons que désormais l'aménagement de notre pays doit être vu au moins à travers l'espace européen, ce qui doit modifier bien des idées préconçues et des habitudes de pensées aujourd'hui périmées.

En effet, un pays qui doit développer son potentiel économique ne peut plus se contenter d'examiner son expansion dans le cadre étroit de ses frontières. On s'apercevra ainsi peut-être que la Communauté économique européenne doit être envisagée davantage comme une entité susceptible de trouver un développement industriel par la mise en commun des efforts et des moyens que comme un ensemble de partenaires progressant à travers des concurrences et des luttes d'influences internes qui, finalement, nuisent et retardent justement l'aménagement rationnel du territoire.

Mais revenons aux moyens proposés pour la réalisation des objectifs généraux que nous avons brièvement définis.

En ce qui concerne le problème des métropoles d'équilibre, le VI<sup>e</sup> Plan sera marqué par la mise en œuvre d'importants programmes d'équipement. La création de ces métropoles répondait au souci du développement démographique et économique régional en offrant aux populations concernées un niveau élevé d'activités des secteurs secondaires et tertiaires.

Si une telle politique doit être continuée, il est nécessaire de tenir compte du fait qu'un effort trop accentué sur ces métropoles conduirait inévitablement à une centralisation régionale entraînant les inconvénients que nous connaissons avec le centralisme parisien.

Il est donc nécessaire de se référer une nouvelle fois à la notion de structure urbaine hiérarchisée. C'est à l'ensemble du tissu urbain qu'il faut s'intéresser, en tenant compte, bien sûr, des critères de nombre et de densité, mais aussi d'autres notions constituées par les fonctions économiques et sociales de chaque cité. De telles villes, très souvent de moyenne importance, constituent les traits d'union indispensables entre les capitales régionales et les centres ruraux.

Par ailleurs, la promotion d'une ville au rang de métropole ne suffit pas à assainir l'économie d'une région, surtout lorsqu'on lui accorde la vocation de « ville millionnaire » dans de vastes régions dont la population totale n'excède pas de deux à trois millions d'habitants et dans lesquelles se manifeste un sous-emploi permanent.

C'est bien pour cela qu'il est nécessaire de maintenir, et même d'accentuer, les mesures en faveur de l'industrialisation des régions à prédominance rurale dans lesquelles des problèmes de reconversion ou de restructuration se posent. En conséquence, le maintien de la politique d'entraînement, notamment grâce aux aides financières de l'Etat, devra être développée tandis que les procédures d'octroi seront allégées et que les conditions pour en bénéficier devront tenir compte d'une appréciation d'ensemble des facteurs concourant à l'intérêt de telle ou telle implantation, alors qu'actuellement on ne prend en considération que le nombre d'emplois créés.

Par ailleurs, l'industrialisation de telles régions, leur reconversion ou leur restructuration exige que soient bien définis les principes fondamentaux qu'une authentique politique de développement propose à chacune d'entre elles. Ainsi seront mieux résolus les problèmes concernant l'environnement nécessaire à telles implantations, les nouvelles qualifications professionnelles exigées, la nature et le type d'aménagement des zones industrielles souhaitables, l'amélioration des infrastructures, qu'il s'agisse du domaine des transports, des télécommunications ou des besoins en énergie, par exemple.

Comme cela a été indiqué à l'Assemblée nationale dans l'excellent rapport de M. Lemaire, les perspectives d'implantations industrielles devraient précéder la solution de tels problèmes si l'on veut réellement qu'elles se concrétisent. Sans cette politique de sélectivité, qui ne doit rien avoir d'artificiel, les efforts consentis, tant par l'Etat que par les départements et les communes, peuvent se traduire par de cruelles désillusions et des gaspillages de toutes sortes.

Pourtant, la nécessité du développement de ces régions sous-industrialisées est bien mise en relief par le Gouvernement. Son corollaire est le freinage de la croissance des activités en région

parisienne. A vrai dire, leur desserrement ne peut pas avoir pour seul effet de favoriser l'expansion des autres régions. Il concerne certains départements périphériques qui souffrent de graves déséquilibres de l'emploi.

Votre commission des affaires économiques et du Plan s'est montrée également favorable à la poursuite de l'expérience des villes nouvelles, dans la mesure où elles ne deviendront pas des cités-dortoirs, et du développement des zones d'appui du Bassin parisien. Mais que de telles options soient bien énoncées sans ambiguïté ; elles ne doivent pas nuire au développement des régions en retard ; la priorité des priorités qui pourrait leur être accordée annihilerait définitivement toute possibilité d'aménagement rationnel du territoire.

Votre commission estime aussi que devront être engagées et poursuivies les grandes opérations d'aménagement régional concernant notamment le littoral Languedoc-Roussillon, la côte d'Aquitaine et la Corse, dont l'insularité pose des problèmes particuliers.

Concernant le secteur économique des transports, le rapport du Gouvernement est fort justement ambitieux. Comment d'ailleurs ne pas souscrire aux actions qu'il se propose d'entreprendre dans le domaine des infrastructures en général, compte tenu de notre retard qui n'a fait que s'aggraver au cours du V<sup>e</sup> Plan.

Notre optimisme est, hélas ! atténué par les indications que le Gouvernement a données à la suite des débats du Conseil économique et social sur les orientations en matière d'équipements collectifs. Leur progression doit se situer entre 8,5 et 10 p. 100, soit un peu moins de ce qui avait été prévu pour le V<sup>e</sup> Plan et qui, d'ailleurs, n'a pas été réalisé.

Pourtant, l'importance accordée au développement industriel a pour conséquence la priorité reconnue notamment aux télécommunications et aux transports qui concourent de façon si importante à l'aménagement du territoire.

La France dispose, certes, d'un réseau routier très dense, mais il n'est plus adapté à un trafic automobile qui double tous les dix ans et qui nécessite des dépenses excessives d'entretien auxquelles le budget de l'Etat ne peut plus faire face.

Un énorme effort d'adaptation et de rattrapage s'impose tant pour les voies urbaines que pour les liaisons rapides interurbaines.

En matière ferroviaire, le problème est de savoir si nous tirons le meilleur profit de notre réseau et s'il est nécessaire de le moderniser à grands frais alors qu'on poursuit une politique de fermeture des lignes secondaires.

On peut se demander si cela participe toujours de la volonté affirmée d'un aménagement harmonieux du territoire. On peut se demander encore si certaines modernisations s'intègrent dans le cadre d'un développement logique de tous les moyens de transport ; je veux ainsi faire référence à l'accroissement rapide du trafic aérien intérieur.

Toujours dans le domaine des transports, il faut citer les voies navigables et les ports maritimes. La priorité accordée à Dunkerque, au Havre et à Marseille ne peut être discutée, mais puisqu'il est indispensable d'affirmer le développement industriel de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France, il faut veiller à conserver des ports importants sur l'Atlantique. C'est une des conditions essentielles de l'expansion des régions de la côte océanne.

En ce qui concerne les voies navigables, leur rôle structurant, le faible coût des transports par eau et notre retard par rapport à nos voisins exigent une amélioration des grandes voies existantes. Elles concourent, comme d'autres moyens de transports, à désenclaver des régions sous-développées, à développer certains trafics portuaires, à faciliter les liaisons commerciales.

Mes chers collègues, ces commentaires très brefs sur quelques actions à entreprendre en vue de promouvoir une véritable politique d'aménagement du territoire ne sont pas nouveaux pour vous. En réalité, il s'agit plus de poursuivre ce qui a été engagé que de faire du neuf, il s'agit surtout de faire du raisonnable avec ambition, mais aussi sans trop d'illusions.

Pourtant le Gouvernement nous propose également d'entreprendre des actions nouvelles, notamment en matière institutionnelle, au cours de cinq prochaines années.

Il est évident que la mise en œuvre d'un plan ne peut plus se satisfaire de la centralisation actuelle et que la révision des rapports entre l'Etat et les collectivités locales conditionne

la nécessité d'une planification décentralisée, facteur essentiel de l'expansion économique. Les réformes prévues se situent, l'une au plan communal, l'autre au plan régional.

Mais au-delà des réformes de structure, il convient de s'attacher à la définition des rapports nouveaux entre l'Etat et les collectivités locales. Quel que soit l'intérêt des formules nouvelles, la qualité dont on voudra les parer, votre commission considère que seule une réforme des finances locales est susceptible de rénover ces rapports. La politique de subvention est un palliatif qui n'a que trop duré. Mais ce n'est point pour cela que les maires et les conseillers généraux se satisferaient d'une simple augmentation des impôts locaux afin de trouver des ressources nouvelles, tandis que l'accroissement des charges contributives est souvent dû à des fonds de concours dont les pourcentages augmentent et à des participations financières dans des domaines traditionnellement réservés à l'Etat. Une telle politique ne saurait en aucun cas s'aggraver dans les années à venir, alors que les budgets des départements, plus que tous autres, sont hypothéqués par des dépenses obligatoires qui ne concernent pas, malheureusement, le financement des opérations nécessaires pouvant permettre le développement régional.

Concluons en disant que les nécessités de l'aménagement rationnel du territoire et du développement régional correspondent bien aux principes d'action qui constituent réellement les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan, que l'on peut sommairement définir par la volonté de s'adapter à la civilisation industrielle en respectant le désir de mieux-être des citoyens.

Votre commission ne peut qu'approuver ces orientations. Mais ce n'est qu'à l'occasion de la discussion du Plan lui-même, dont les aspects sectoriels devront être chiffrés, qu'il sera possible alors de donner un accord définitif. Nous en sommes certes à la phase des options ; souvent aussi au stade des considérations générales, d'orientations à long terme permettant difficilement de déterminer exactement les objectifs précis à prendre en considération dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan. Nous en sommes à la phase d'un débat d'idées, mais d'un débat important.

Dans le chapitre réservé à l'aménagement du territoire et à la politique régionale, il serait prétentieux d'avancer que nous avons à faire des choix politiques.

Il appartiendra au Gouvernement de concrétiser, lors de l'élaboration du Plan et à travers les prochains budgets, ceux qu'il croira devoir retenir. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances.

**M. André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous avez entendu tout à l'heure M. le ministre chargé du Plan vous faire part de ses espoirs. M. Filippi, dans une certaine mesure, les a confirmés. Veuillez m'excuser, monsieur le ministre, si, tout en souhaitant que vous réussissiez dans la voie que vous avez tracée, la commission des finances se permette de formuler quelques observations. Et d'abord sur la question de savoir — elle est essentielle — dans quelle mesure les moyens financiers dont dispose la nation vous permettront d'atteindre les objectifs que vous vous êtes assignés.

Mon propos sera divisé en deux parties : d'abord, la fragilité des hypothèses et les raisons de cette fragilité, ensuite les conclusions de la commission des finances qui figurent à la fin du rapport que celle-ci a déposé.

Que proposez-vous ? Vous proposez d'arriver à un taux de croissance d'environ 6 p. 100. Ne discutons pas sur le point de savoir si vous serez juste en dessous, juste au-dessus ou si vous vous rapprocherez du souhait de M. Filippi. Quoi qu'il en soit, en partant de l'hypothèse d'un taux de 6 p. 100, vous avez l'espoir d'arriver à une balance des paiements positive d'environ 500 millions, à un taux de chômage faible, environ 345.000 chômeurs, à un budget relativement déséquilibré de l'ordre de 7 milliards du fait de certaines charges de sécurité sociale, à une croissance des prix légèrement inférieure à 3 p. 100, à une pression fiscale oscillant autour de 40 p. 100, le terme pression fiscale englobant la fiscalité proprement dite et les charges parafiscales, c'est-à-dire en l'occurrence, sociale.

Votre espoir est fondé sur différentes hypothèses : croissance annuelle du P. I. B. des pays étrangers d'environ 4,35 p. 100 pour une croissance des salaires de 2,9 p. 100, croissance de la production nationale de 7 p. 100, croissance des taux d'investissements annuels de 17,4 p. 100 du produit national, dont 18,4 p. 100 pour l'industrie ; immigration de 80.000 personnes par an.

Je voudrais vous faire part à ce titre de nos inquiétudes sur les finances publiques. En partant de la pression fiscale globale que j'ai indiquée devoir être aux environs de 40 p. 100, d'ailleurs supérieure à celle de nos partenaires européens, l'équilibre global des finances publiques : Etat, plus sécurité sociale, plus collectivités locales, plus organisme semi-public d'action économique, n'est pas assuré.

Cette situation serait due à une hausse des dépenses de l'ensemble des administrations de 6,1 p. 100, légèrement supérieure au taux de croissance du produit intérieur brut, à la charge par l'Etat d'environ 7 milliards de francs sur le déficit de la sécurité sociale, à des besoins de financement externe des collectivités locales d'environ 6,7 milliards de francs et, pour les organismes semi-publics d'action économique, d'environ 6 milliards de francs.

D'après les comptes établis, les dépenses de l'Etat s'élèveraient en 1975 à 245 milliards de francs et la production intérieure brute à 1.108 milliards de francs, ce qui correspondrait à une hausse des dépenses publiques légèrement supérieure à celle du taux de croissance de la production intérieure brute et cela nous cause une nouvelle inquiétude.

Ici, se posent différentes questions. Avez-vous compté avec toute la sévérité nécessaire les intérêts de la dette publique ? Leur montant ne sera-t-il pas supérieur à celui que vous prévoyez ? En matière de recettes de l'Etat vous partez de l'hypothèse d'une inclusion des prestations familiales dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, ce qui n'est pas certain, car c'est fort contesté. En matière de finances locales, les calculs initiaux avaient été fondés sur une hausse de 0,2 point en 1975 pour une pression fiscale atteignant déjà 2,8 p. 100, ce qui revient à un accroissement de 13 p. 100 l'an des centimes additionnels des collectivités locales, ce qui est énorme.

Par conséquent, il y a là des problèmes très sérieux qui se posent en matière de financement public et d'autant plus que nous n'avons pas vu apparaître — ce n'est pas votre domaine, mais celui du Gouvernement — une rationalité suffisante des choix budgétaires pour que la rigueur de la gestion de l'Etat permette de faire sentir à la population le freinage de la pression des dépenses publiques. On a un peu l'impression d'une projection dans le temps sur 1975 et d'une pression homothétique de celle prévalant aujourd'hui. Nous avons donc une préoccupation sur ce point.

En ce qui concerne les prix, vous êtes parti de l'hypothèse d'une croissance du niveau moyen des prix en France de 2,5 p. 100 l'an, de 2,9 p. 100 à l'étranger. C'est peut-être une hypothèse hasardeuse, car si nous regardons ce qui s'est passé depuis près de quinze ans au sein de la Communauté économique européenne, nous constatons que nous sommes le pays dans lequel la hausse des prix a toujours été la plus forte sur une longue période.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne les prix le Gouvernement ne considère que les prix à la production, alors que chacun sait que ce ne sont pas ceux-ci qui pèsent sur les budgets des uns et des autres et créent l'inflation, mais les prix de détail ; et à cet égard la surveillance exercée par la politique de contrôle des prix n'a porté que sur les prix à la production, jamais sur les prix à la distribution. Vous n'avez donc pas pu freiner l'écart fâcheux, permanent et croissant entre les deux sortes de prix.

En ce qui concerne les revenus, je n'y ferai qu'une allusion très brève, car cette affaire concerne plutôt la commission des affaires sociales. Je voudrais cependant faire observer que la hausse des rémunérations est moins élevée que celle de la production intérieure brute, ce qui en soit n'est pas choquant. Mais ce qui l'est, par contre, c'est que les écarts que nous constatons aujourd'hui entre les rémunérations des différents groupes socio-professionnels et, à l'intérieur d'un même groupe socio-professionnel, entre les différentes catégories de personnes employées, continuent à être aussi élevés, ce qui, bien entendu, engendre des réactions compréhensibles.

En ce qui concerne les investissements et l'épargne, les documents qui ont été communiqués par vos soins à la commission des finances sont fort intéressants ; ils émanent de l'inter-groupe de financement de l'industrie. Ils montrent que, là aussi, vous êtes partis de certaines hypothèses sur lesquelles je me pose des questions. En effet, le compte de base part de l'hypothèse d'un auto-financement de 70,8 p. 100 pour l'ensemble des entreprises, ce qui correspond, pour l'industrie, aux environs de 75 p. 100 et d'un taux d'investissements productif en 1975 de 17,4 p. 100 de la production intérieure brute, soit environ 18 p. 100 pour l'industrie, chiffres maigres d'après M. Montjoie, si on les compare aux chiffres étrangers.

Un tableau, établi par le comité de financement, montre qu'à cet égard on peut avoir quelques inquiétudes sur la manière dont seront financés les besoins présumés des différents agents économiques.

On constate, en particulier, que les besoins de l'industrie, des services et du commerce sont déficitaires d'environ 6 milliards de francs dans le compte de départ, alors que, dans le même temps, des surplus d'épargne ou de disponibilités financières restent à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, de la caisse de crédit agricole et des caisses d'épargne, au moins égaux aux besoins ; ce qui montre que les circuits permettant à l'épargne d'aller de celui qui la possède vers celui qui en a besoin restent, malheureusement ! bouchés.

C'est pourquoi un problème très important se pose au sujet de la circulation de cette épargne, même dans l'hypothèse optimiste ci-dessus d'une insuffisance de 5.900 millions de francs.

Par ailleurs, la lecture de ces documents montre que deux tendances se sont manifestées au sein des commissions compétentes, l'une considérant qu'il n'y avait pratiquement pas grand-chose à faire, que les choses étaient ce qu'elles étaient, que nous étions dans une structure figée à laquelle on ne pouvait pas apporter de grandes modifications ; l'autre réclamant au contraire une fiscalité motrice qui permettrait d'inciter l'épargne à s'orienter vers les activités demandereses.

Sur ce point, vous n'avez pas encore tranché et j'espère que vous l'aurez fait l'année prochaine, lors de notre rencontre, quand vous nous présenterez le VI<sup>e</sup> Plan.

En ce qui concerne l'épargne elle-même, le rapport de la commission des finances fait des observations importantes. Il constate en particulier qu'en France l'épargne liquide est considérable par rapport à celle de nos partenaires ; elle atteint environ 50 p. 100, alors que chez nos partenaires du Marché commun, tels l'Allemagne ou les Etats-Unis, elle ne dépasse guère 10 p. 100, 90 p. 100 de l'épargne, dans ces pays, étant investie à long terme et, par conséquent, mise à la disposition de l'industrie. Là aussi, un effort doit être fait pour changer un comportement qui nous est néfaste.

Le taux d'épargne nette par rapport aux revenus disponibles est, en France, d'environ 8,3 p. 100, contre 13,6 p. 100 en Allemagne ; le décalage est donc considérable et il explique nos difficultés d'investissement.

Enfin, dans quelle mesure l'épargne s'investira-t-elle dans les activités relativement risquées si le taux de l'argent au jour le jour ou à l'année est toujours aussi élevé ? Pourquoi quelqu'un qui peut prêter de l'argent à 8,5 ou 9 p. 100, au jour le jour, qui peut souscrire par exemple des emprunts des P. T. T. ou autres organismes à 8,5 ou à 8,75 p. 100 prendrait-il le risque d'investir dans des entreprises au moment de leurs augmentations de capital ou de leur constitution, alors que, dans l'immédiat, le rendement de son argent serait moindre qu'avec des obligations à haut taux d'intérêt.

Par conséquent, à cet égard, nous nous heurtons à des difficultés d'autant plus grandes que, dans le même temps, alors que le Gouvernement estime qu'il convient de faire des efforts pour que le marché financier se réveille, et M. Filippi y a fait allusion tout à l'heure, celui-ci est complètement désorienté ; même si ce sont essentiellement les porteurs d'actions plutôt que d'obligations qui sont actuellement sur le marché financier, contrairement à ce qui se passe chez nos partenaires du Marché commun, qui ont davantage confiance dans leur monnaie et préfèrent les obligations. Enfin, les émissions para-publiques et publiques sont considérables et elles exercent sur le marché financier une ponction nuisant aux investissements des entreprises privées.

Dernier point : l'investissement intellectuel et matériel n'est pas suffisamment encouragé et je dois répéter ce que j'ai dit à différentes reprises à cette tribune. Dans le projet, l'on ne trouve rien quant aux moyens d'inciter les porteurs de capitaux à économiser une partie de leurs revenus pour les investir dans des activités productrices pour la nation. La commission des finances a fait des recommandations au Gouvernement il y a deux ans et elle les répète dans le rapport, sous forme d'une annexe que vous voudrez bien examiner. Je souhaiterais que, sur ce point, le Gouvernement veuille bien se préoccuper de la question que nous lui posons, décisive quant à l'orientation de l'épargne.

En matière de finances extérieures, le Gouvernement dans son rapport, comme M. Filippi dans le sien estiment que, les choses étant ce qu'elles sont, la situation continuera à s'améliorer, à moins de surprises intérieures. Je suis moins optimiste

que lui ou que M. Filippi ! En effet, les raisons fondamentales du déficit de la balance commerciale française ne sont pas dues, à mon sens, à une insuffisance de l'exportation, mais à une insuffisance considérable de la production nationale dans toute une série de secteurs.

Le nombre d'activités dans lesquelles la France est totalement absente est considérable. Promenez-vous dans le monde et visitez des usines d'industries mécaniques, jamais vous ne verrez de machines-outils françaises, mais des machines-outils allemandes, japonaises ou américaines et, en France, 50 p. 100 du marché national est équipé par des machines-outils d'origine étrangère, ce qui prouve bien que, dans certains domaines, nous ne produisons pas ce que nous pourrions parfaitement produire.

L'examen de la balance commerciale montre que dans un grand nombre de secteurs : biens d'équipement, matériels de papeterie, industries alimentaires, nous ne produisons pas ce que nous pourrions produire, témoins l'insuffisance de viande de porc, puisque nous devons en importer, ou l'utilisation insuffisante de nos richesses en bois feuillus, qui nous serviraient à faire des pâtes à papier au lieu d'importer massivement des résineux. Sur ce point, un développement considérable de la production nationale devrait être encouragé.

L'examen de la situation de certaines industries françaises montre qu'elles sont, dans l'ensemble, entièrement dominées par des entreprises étrangères, qui détiennent l'essentiel du marché, voire des capitaux. Je citerai, pour mémoire, les produits photographiques, les matériels électroniques d'information, les accessoires pour l'automobile, les matériels téléphoniques, la chimie du pétrole, les machines à coudre et les machines de bureau, où pour plus de 50 p. 100 les fabrications sont d'origine étrangère. Nous travaillons, au mieux, sous licence quand nous fabriquons et nous importons parfois.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que la commission des finances du Sénat a commis l'imprudence, voici une dizaine d'années, d'adresser des propositions très concrètes au Gouvernement en indiquant, poste par poste de la balance commerciale, quelles étaient les fabrications qu'il fallait lancer en France pour couvrir ce déficit.

Nous n'avons pas reçu de réponse de la part du Gouvernement, si ce n'est celle-ci : « Nous sommes en économie libérale, nous ne pouvons rien demander aux industriels, nous ne pouvons donc pas nous mêler de la question désagréable que vous nous posez ! » C'est ridicule.

Je voudrais qu'à l'occasion du VI<sup>e</sup> Plan, monsieur le ministre, vous vous penchiez sur cet aspect fondamental des choses, sans quoi les raisons qui ont provoqué le déficit de la balance commerciale française depuis des années continueront à se manifester et, par là même, nous serons condamnés à des opérations monétaires dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles portent atteinte à une large partie de la population française.

Maintenant, j'abandonnerai les aspects financiers du Plan pour formuler simplement quelques observations sur l'ambiance dans laquelle il doit se placer. Il n'y a, en effet, pas de politique financière sérieuse en matière de plan, si l'environnement ne le permet pas. Or, à ce point de vue, mes inquiétudes sont aussi importantes parce que, d'abord, et M. Filippi l'a dit, on n'a pas le sentiment, en dépit de vos affirmations à la tribune, que le Plan soit, en fait, ce qu'une haute personnalité a appelé « l'ardente obligation des Français ». M. le Premier ministre, à l'Assemblée nationale, a déclaré : « Le Plan est un moyen d'information et d'éducation ». S'il n'était que cela, il n'aurait aucune chance d'apporter la moindre contribution effective au développement du pays ! Il faut qu'il soit infiniment plus incitatif et, par là même, une « ardente obligation ».

M. Massé a dit que le Plan était « l'anti-hasard », ce qui signifie, et je reprends ici l'expression de M. Filippi, qu'on ne peut pas se contenter de la seule loi du marché. Bien sûr il faut un marché, bien sûr il faut la concurrence, bien sûr il faut maintenir le principe du marché et s'y adapter ; mais l'adapter, et c'est ce que l'on n'a peut-être pas assez préparé, c'est introduire dans le marché des nouveaux producteurs en fonction de ses besoins rentables et non pas le laisser monopoliser au profit de ceux qui l'ont conquis les premiers.

Malheureusement, sur ce point, il n'apparaît pas que grand-chose ait été ébauché et je viens d'y faire allusion à propos du commerce extérieur. Au mieux, M. le Premier ministre parle de politique conjoncturelle et de politique contractuelle. Mais pour quoi faire ? Est-ce pour redresser les défaillances de notre tissu industriel ? Est-ce pour mettre un terme à la lourdeur administrative, à la pesanteur de notre économie qu'évoquait

M. Filippi ? Et dans quel environnement aussi le faisons-nous ? Est-ce, comme je l'espère, celui de l'Europe ?

Il y a aussi la question du climat. Dans un monde en évolution extraordinaire, sous la pression du progrès technique, les solutions ne peuvent être classiques, elle ne peuvent être celles d'hier. On ne peut plus croire au vieux principe du laisser-faire, tempéré par quelques contrats de progrès. Il ne faudrait tout de même pas oublier que de grands économistes ont posé les données de l'économie moderne. Je voudrais simplement vous renvoyer à John Kenneth Galbraith : il a écrit, il y a trois ans, dans un livre sur les technostuctures que, dans les économies du monde moderne, les grandes entreprises sont dirigées par des équipes de managers, de grands commis qui font de la planification à l'échelle du groupe, qui planifient toutes leurs actions même à l'échelle mondiale, mais dans le cadre de décisions collégiales alliées à une forte décentralisation. Ces décisions collégiales, ce sont celles de la représentation des diverses forces de l'entreprise, c'est-à-dire les actionnaires, la direction, le personnel, et Galbraith insiste beaucoup sur l'importance de la concertation entre l'Etat, les administrations et les responsables des grandes entreprises pour organiser ce qu'il appelle la technostucture, qui ne doit pas être l'apanage de la seule administration, non plus que des seuls dirigeants des grandes entreprises.

Un autre économiste américain, M. Brezinski, a écrit une plaquette intitulée *L'Amérique dans l'ère technotronique*, où il parle de la décentralisation des décisions, de l'importance du rôle des collectivités locales en la matière, et où il rappelle que 80 p. 100 des inventions appliquées au cours des vingt dernières années sont d'origine américaine parce que le climat qui règne aux Etat-Unis est propre au développement de l'effort intellectuel.

Aussi, dans cette ambiance, il faut modifier notre comportement si nous ne voulons pas rester à la traîne. Il faut, par conséquent, sortir un peu de nous-mêmes, être courageux bien sûr, téméraires peut-être, comme l'a dit M. Filippi, mais non plus admirateurs des esprits à facettes, préférer les esprits constructifs, sérieux qui pensent plus lentement, mais qui font chaque jour leur tâche et qui arrivent aux solutions.

Nous croyons à l'efficacité des idées, mais non pas à la volonté de les appliquer et il faut changer cela. Il faut aussi que l'on sache que l'on n'est pas forcément un patron parce qu'on est le fils de son père, parce qu'on a des capitaux ou parce que l'on est sorti d'une grande école technique vingt ans plus tôt, alors que l'on ne s'est pas recyclé ! Il faut encore se poser une autre question : pourquoi les patrons, actuellement, se donneraient-ils beaucoup de mal, puisque, dans la plupart des cas, ils vivent bien, puisque les banques entretiennent leur somnolente apathie et que l'Etat ne leur fait payer les impôts que lorsqu'ils font des bénéfices, ce qui ne pousse pas ceux qui ne sont pas courageux à faire de grands efforts ? Dans ce domaine, nous avons à modifier beaucoup notre comportement pour sortir de l'apathie sous laquelle nous nous sommes trop longtemps enlisés.

Je voudrais en venir maintenant, monsieur le ministre, aux conclusions de la commission des finances et ce sera ma deuxième partie. Première observation de la commission des finances — et elle y tient beaucoup — : s'il n'y a pas de réforme modernisante et simplifiant la gestion de l'Etat, s'il n'y a pas de freinage sérieux des dépenses publiques, qui ne concourent pas au développement d'activités productives, s'il n'y a pas des incitations qui encouragent les ménages et les entreprises à l'investissement productif et à l'épargne à long terme, s'il n'y a pas un effort continu et réfléchi en faveur de productions nécessaires à l'économie nationale et trop souvent laissées à l'importation, les chances d'atteindre l'objectif que vous nous avez montré sont bien faibles. Ceci est vrai aussi, même si l'on prévoit un taux modeste de 5,5 p. 100 et *a fortiori* un taux sérieux, que je souhaite, de 6,5 p. 100. Il vous faudra par conséquent mettre un terme à certains défauts de nos structures : mauvaise structure du tissu industriel, dispersion des moyens, excès des dépenses de transfert notamment pour le soutien d'activités en déclin, refus de faire supporter aux usagers le prix du service rendu, administrations pléthoriques inadaptées, refus d'orienter les investissements par des mécanismes financiers et fiscaux appropriés, hostilité de l'épargne pour l'investissement à long terme et surtout poursuite d'objectifs simultanés et contradictoires hors de notre portée. Tout cela, c'est notre lot si nous ne changeons pas notre comportement, même si le taux de croissance est limité à 5,5 p. 100.

Au sujet de l'environnement international, je n'ajouterai pas un mot à ce qu'a dit M. Filippi. Je suis totalement d'accord avec lui. Je le suis d'autant plus que le Conseil économique nous a fourni, il y a environ un an, l'excellent rapport de M. Vergeot

sur les expériences de planification à l'étranger, où il montre qu'en Allemagne, même avec M. Ehrardt puis avec M. Schiller, la planification, sans qu'on en parle, est une des règles d'or du Gouvernement. Il la fait par toute une série de mécanismes financiers et fiscaux en fonction des circonstances. Ils ne parlent pas de Plan, mais ils réunissent les grandes entreprises et ils leur disent : « Concertons-nous pour savoir ce qu'il importe de faire ». Et la nation tout entière répond à la demande du Gouvernement, ce qui bien entendu, présuppose que la liaison entre le Gouvernement et le pays est plus étroite et plus confiante quelle ne l'est en ce moment ici.

En matière agricole, il faut une modulation des aides et M. Filippi y a fait allusion en indiquant qu'il fallait davantage l'orienter vers le producteur que vers le produit et mieux définir les rapports de prix entre produits.

En matière d'industrialisation, nous sommes tout à fait d'accord pour la pousser à fond de train, mais il faut qu'elle soit acceptée par la population. Pour cela, elle doit être sélective. Vous ne pouvez faire n'importe quelle industrialisation n'importe où. Il faut l'axer vers les activités nécessaires et suffisamment attrayantes pour que la jeunesse veuille bien s'y lancer et améliorer notre tissu industriel.

Les équipements collectifs devront être menés de front et parfois même précéder l'industrialisation. Les problèmes de régionalisation et d'investissements collectifs, les difficultés des collectivités locales, ont été évoqués par la commission des finances qui a consacré à leur étude un important paragraphe de son rapport.

En ce qui concerne le financement des entreprises, votre commission souhaite, et elle le dit depuis des années au ministère des finances qui n'écoute jamais, la réévaluation des bilans, ou, à défaut, leur rajustement, comme avant 1959, en fonction de coefficients annuels. Il faut également inciter au dégel les épargnes liquides, grâce aux recommandations que je vous ai faites tout à l'heure et qui figurent en annexe au rapport.

Il faut aussi des lois de programme obligeant le Gouvernement, dans toute une série de secteurs, à prendre et à engager, quand il le faut, des crédits en incitant l'ensemble du pays à apporter sa contribution à la réalisation de ces programmes.

Puis, il faut également utiliser au mieux chacun des francs, assez rares, que nous possédons. Chaque franc compte. Est-il normal, est-il rentable, par exemple, d'engager à la fois des dépenses contradictoires, de lancer des expériences atomiques dans le Pacifique, de monter un programme important de recherches spatiales, de faire un avion supersonique — qui est une réussite technique, mais dont personne n'est sûr qu'il créera une clientèle — de monter un plan calcul et, pendant le même temps, de ne pas chercher à se dégager dans certaines techniques de pointe et par des recherches originales de la pression des brevets d'origine étrangère ? Pourquoi vouloir engager certains frais somptuaires ? et j'en dirai un mot, car c'est une caricature. Les merveilleux travaux du Trianon sont peut-être à cet égard et pour partie le prototype des dépenses inutiles.

D'autre part, pour ouvrir la lutte contre la pollution, on a prévu d'immenses agences de bassins qui, grâce à des recettes affectées peuvent être financées sans apporter un litre d'eau de plus à la collectivité et on a créé de nouveaux services qui vont venir en compétition avec les services normaux du génie rural. Par conséquent, il faut une gestion infiniment plus sérieuse de la nation, si vous voulez que les recettes ou les moyens de financement mis à votre disposition aillent effectivement à l'investissement productif dont nous avons tant besoin.

La commission des finances n'a pas déposé d'amendement. En effet, elle préfère, monsieur le ministre, que vous preniez des engagements, car elle sait que vous désirez les tenir. Que demande-t-elle ? Le freinage de la hausse continue des dépenses publiques, la réduction de celles qui n'apportent pas une contribution effective au développement de l'économie, la mise en œuvre d'une programmation des charges budgétaires, la délimitation des responsabilités et l'évaluation des charges locales en matière d'équipement collectif, sous les réserves qui ont été faites tout à l'heure par M. Filippi et M. Raymond Brun, une fiscalité incitant à l'épargne d'investissement à long terme vers les secteurs essentiels de l'activité nationale. Enfin il faudrait, peut-être dans le cadre de la réforme envisagée, une réduction légère de la pression fiscale et prévoir un certain arbitrage entre les impôts directs et les impôts indirects. N'oublions pas, en effet, que nous sommes le pays de l'Europe des Six dans lequel les impôts indirects sont les plus élevés. Cela n'est pas sans avoir une influence sur le coût des produits, et, par conséquent, sur le consommateur. On peut se poser alors la question

de savoir s'il est opportun de baisser quelque peu le taux de la T. V. A. sur les produits industriels pour reporter une partie de la charge sur l'impôt sur le revenu. Car, à ce moment-là la production étant plus importante les entreprises et leurs actionnaires trouveraient sans doute une contrepartie dans cette modification des charges fiscales.

En ce qui concerne la sécurité sociale, les observations de M. Filippi vont dans le même sens que celles de la commission des finances qui n'a pas à proposer de solution. Elle se borne dans son rapport à donner un certain nombre de chiffres et à dire quelles sont les diverses hypothèses que l'on peut retenir. Elle souhaiterait que sur ce point vous nous apportiez d'ici le VI<sup>e</sup> Plan des propositions concrètes. Il serait en effet inadmissible qu'en 1975 la charge de la sécurité sociale soit tellement lourde qu'elle contrebalance largement les économies que vous ferez en matière budgétaire.

Il faut enfin faire des efforts importants en vue d'assurer l'équilibre des finances publiques. Là je rejoins ce que disait M. Filippi tout à l'heure lorsqu'il rappelait les travaux du comité Armand-Rueff qui portaient sur la vérité des prix des entreprises publiques. La commission des finances en est bien d'accord.

Quant à la politique des revenus — j'emploierai l'expression que notre collègue a employée lui-même — il ne faut pas la limiter à la police des salaires. A cet égard il faut mettre un terme à la frustration qui découle du désordre dans lequel se trouvent actuellement les rémunérations des différents agents économiques et à des inégalités choquantes que le rapport de la commission a relevées.

Celle-ci voudrait, je le répète une deuxième fois, que le Gouvernement présente des lois-programmes assurant la réalisation du Plan, chaque fois que l'intervention de l'Etat la conditionne. Je donnerai des exemples : collectivités locales, urbanisation, aménagement de certaines régions, transports intérieurs, télécommunications. A cette occasion seraient précisés les moyens de financement internes et externes. Cela concerne aussi les programmes de constructions H. L. M. avec normes de fabrication, les programmes de fabrications militaires avec leurs retombées civiles, et même les activités déficientes pour que chacun sache que nous allons sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes engagés, qui consiste à ne jamais vouloir développer un certain nombre de productions essentielles pour notre activité et pour que nous ne perdions pas notre place dans la course au progrès technique.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que la commission des finances voulait présenter à l'occasion de ce projet. Elle éprouve pour le Plan une passion qui ne date pas d'aujourd'hui. Sans doute, certains de mes collègues me reprochent-ils parfois de ne pas être assez libéral et de me montrer planiste. Je me laisse emporter par le sujet, car, comme M. Filippi, je pense que la tâche est très importante, très sérieuse, pour l'avenir de la nation. J'espère, monsieur le ministre, que, d'ici la présentation du VI<sup>e</sup> Plan, vous ne refuserez pas à la commission des finances ainsi qu'aux différentes commissions compétentes du Sénat d'avoir avec vous des contacts répétés pour que nous sachions que nos recommandations ne demeureront pas lettre morte. Il ne peut y avoir de concertation sans ces confrontations entre les hommes et je pense qu'il faut le faire en toute honnêteté et en toute bonne foi pour l'intérêt de la nation. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caillavet, suppléant M. Louis Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Henri Caillavet, suppléant M. Louis Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je remplace, en effet, mon ami M. le président Gros qui a une lourde tâche à remplir en tant que membre de la commission paritaire du projet de loi d'indemnisation des rapatriés. Il m'a demandé de le suppléer. Je le fais volontiers.

Je vous prie, monsieur le ministre de m'excuser de quelques redites, encore que je me sois efforcé de bâtir un exposé pour ne pas vous lasser.

Je tiens à remercier, au nom de notre commission, M. Filippi pour le remarquable rapport qu'il nous a présenté. Nous devons rendre hommage à l'obligeance de la commission des affaires économiques et du plan qui nous a permis, à nous, commission culturelle, de travailler en collaboration avec elle. Nous avons également écouté tout à l'heure avec plaisir M. Filippi, son rapporteur.

Il est difficile, sinon impossible, d'isoler les problèmes culturels tant ils sont liés à notre destin économique et social. Quelle place la culture peut-elle avoir au niveau des finalités et des moyens d'exécution du plan que vous nous soumettez ? En répondant à cette question, nous jugeons les options du Plan.

La première option que vous avez formulée nous paraît saine, lorsque vous proposez au Parlement l'ouverture économique sur l'extérieur. Oui, monsieur le ministre, il faut désenclaver l'économie française, il faut persévérer et ce choix, d'ailleurs, répond à l'exigence, à la nature même de la culture puisque celle-ci est, par définition, universelle, sans frontière ; au sens plein du terme, elle est même apatride. Une société, vous le savez aussi bien que nous-même, ne peut évoluer si elle est fermée et, de fait, il ne peut pas non plus y avoir d'évolution de la culture s'il n'y a pas une élévation du niveau de vie de la nation. Parler d'un développement culturel qui serait détaché des nécessités économiques nous paraît à nous, membres de la commission des affaires culturelles, une illusion. Et d'ailleurs l'histoire, que ce soit celle de la Chine, de l'Égypte, de la Grèce ou de Rome, pour ne parler que des vieilles civilisations, porte précisément témoignage de cette complémentarité entre la culture et l'économie.

Votre deuxième option nous paraît également recevable, lorsque vous nous proposez d'accepter les mutations indispensables. Les mutations sont l'expression de la vie, tant économique que culturelle. Il ne peut pas y avoir de progrès sans changement, sans transformation profonde des structures, et je dirai même qu'il ne peut pas y avoir de progrès culturel sans modification des modes de pensée. Ces mutations, en effet, sont indispensables ; mais il y a une condition pour les rendre acceptables : c'est de ne jamais blesser l'homme, c'est-à-dire de ne jamais abandonner les plus faibles, et de permettre à tous le passage du gué.

Votre troisième option — la réduction du temps de travail — convient également aux membres de la commission des affaires culturelles. Cette tendance est sage, car l'espoir est au bout de ce chemin. Le loisir est un besoin moderne. Mais ce dont l'homme a surtout besoin, c'est moins de loisirs quantitatifs que de loisirs qualitatifs, c'est-à-dire de loisirs élaborés, et notre commission est convaincue que le désœuvrement est aussi détestable pour l'homme que le travail forcé.

Il faut donc trouver un équilibre. La réduction du temps de travail est une perspective utile, à laquelle vous avez eu raison de vous attacher. C'est à la société et à l'État de favoriser ce changement, sans hâte excessive, mais aussi sans faiblesse.

J'en arrive tout naturellement à votre quatrième option. Vous nous invitez à un partage entre les revenus directs que doivent conserver les citoyens et les besoins en équipement des services publics, sans oublier les nécessités des transferts sociaux.

A ce propos, monsieur le ministre, nous aborderons, au nom de la commission des affaires culturelles, le problème de la démocratisation de l'enseignement. Sachons-le, disons-le sans hypocrisie : aucune démocratisation de l'enseignement, ni primaire, ni secondaire, ni supérieur ne sera possible sans un rigoureux effort financier.

Le fait que deux enfants de famille de niveau social différent fréquentent l'école n'est pas en soi une preuve de démocratie culturelle parce que, dès la jeunesse, ces enfants n'ont pas des chances égales. J'ai lu dernièrement une revue moderne de pédagogie, animée certes par des pédagogues, mais aussi par des psychologues et des médecins. Il en ressort qu'entre un enfant d'ouvrier ou de salarié agricole et un fils d'avocat il existe une différence d'une année d'âge mental depuis l'école maternelle jusqu'à la classe de sixième.

Dans ces conditions, vous mesurez l'importance du rôle que peut jouer dans notre société moderne l'école maternelle. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas amputer les crédits de l'école maternelle et, plus généralement, de ne pas limiter les dépenses d'éducation nationale qui doivent être fixées en fonction des besoins réels.

Je voudrais vous citer d'autres chiffres. En 1969, 68 p. 100 des fils de salariés agricoles et 55 p. 100 des fils d'ouvriers n'entraient pas en sixième. Entre la sixième et la troisième, 25 p. 100 des enfants abandonnent la classe sans formation professionnelle ; parmi eux, 72 p. 100 appartiennent à des familles modestes, celles que les pédagogues appellent « les familles silencieuses », parce qu'il ne s'y instaure aucun dialogue entre le père, la mère et l'enfant.

Les chiffres sont encore plus accablants si l'on considère l'enseignement supérieur. En 1960, il y avait 215.000 étudiants, toutes facultés comprises ; en 1969, il y en avait 600.000. Vous pourriez me répondre que la progression est remarquable, qu'il y a donc démocratisation. Je vais vous décevoir : c'est un phénomène non de démocratisation, mais de « massification ».

Voici les raisons pour lesquelles je peux formuler un pareil jugement : 10 p. 100 à peine des fils d'ouvriers fréquentent l'enseignement supérieur alors que 32 p. 100 des fils de cadres, de fonctionnaires et de membres des professions libérales fréquentent l'université ; 10 p. 100 d'un côté, 32 p. 100 de l'autre ! Mais la classe ouvrière de ce pays représente 37,7 p. 100 de la population active, alors que les membres des professions libérales, les cadres et les fonctionnaires n'en représentent que 5 p. 100.

Si nous considérons les salariés agricoles, les ouvriers et les artisans qui constituent 53 p. 100 de la population active de notre pays, nous constatons que 18 p. 100 seulement des enfants de ces trois catégories sociales confondues fréquentent l'enseignement supérieur.

Il n'est donc pas possible de déclarer que, sans effort financier important, nous pourrions démocratiser l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, à moins de vouloir laisser en friche des cerveaux dont nous avons cependant besoin dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société. C'était une des observations que j'avais le devoir de vous rapporter.

Comme le disait tout à l'heure M. Armengaud, il est bien évident que l'on ne peut tout entreprendre à la fois ; il faut savoir choisir. C'est pourquoi certaines options s'imposent à vous et à nous car croyez bien que, pour la commission des affaires culturelles, le facteur essentiel du développement économique, c'est l'homme. L'homme reste pour nous la seule richesse ; pour accroître d'ailleurs la richesse collective, pour favoriser la solidarité à laquelle vous êtes attaché, le développement culturel nous paraît être un facteur majeur. Le Gouvernement propose, et nous le comprenons, la mutation de la société ; mais, pour éviter précisément, monsieur le ministre, ces à-coups, ces mouvements de violence qui secouent notre société moderne, il est nécessaire de développer la culture, car l'avenir n'est pas concevable sans une généralisation de la culture sous toutes ses formes et dans son unité.

L'attachement à la culture se confond d'ailleurs avec la défense de l'homme. Sans culture, l'homme ne peut s'insérer pleinement dans le monde économique et social qu'il a créé. L'homme, en effet, pour ne pas être victime, esclave, ilote de la société de consommation, celle que, par son génie, il met en œuvre, l'homme, pour échapper à l'étreinte du milieu économique, doit parfaire sa culture. Grâce à elle, il domine le milieu.

C'est d'ailleurs vous-même qui nous proposez un modèle de société moderne qui serait, d'après vous, en pointillé dans le rapport sur les options. Je pose donc une question à haute voix : quelle place, monsieur le ministre, le Gouvernement propose-t-il d'accorder, au-delà des fins économiques, à la culture ? Quelle place, dans le processus de développement, sera faite aux investissements intellectuels ? Le Gouvernement consacra-t-il suffisamment à la formation de l'homme ? Le Plan, de ce point de vue, nous apparaît quelque peu contradictoire. En effet, il porte sur un développement à la fois économique et social. C'est vous-même — quand je dis « vous-même », j'entends le Gouvernement — qui avez écrit à la page 6 : « Derrière les chiffres du Plan, c'est la France de demain qui se dessine ». Le but est ambitieux.

Or, le Gouvernement reconnaît que le développement économique, notamment par l'industrialisation, n'est qu'un moyen. Il propose aussi deux buts sociaux : la solidarité dont je vous ai entretenu à l'instant, d'une part, l'amélioration des conditions d'existence, d'autre part. Mais, pour atteindre ces buts, pour réaliser ce plan, le Gouvernement retient comme moyens la concurrence et les lois du marché.

La commission des affaires culturelles pense que ce n'est pas avec la seule concurrence, qu'elle soit communautaire, internationale ou, à plus forte raison, nationale, ni avec la seule économie de marché, que nous parviendrons à un développement culturel, si le Gouvernement ne met pas en œuvre, sur le plan de l'équipement collectif, des moyens considérables, précisément pour arracher à cette sorte de tourbe intellectuelle trop de nos concitoyens attardés dans la nuit des temps.

L'ambition que vous assignez à vos buts, monsieur le ministre, est parfaitement noble. Mais le reproche que vous adresse la commission des affaires culturelles, c'est de ne pas consacrer à cette tâche des moyens suffisants. Nous voudrions vous entendre définir ces moyens car, pour partie, ce plan nous apparaît

comme un catalogue d'intentions, qui ne peut pas nous satisfaire, même au stade des options. En sorte que nous éprouvons quelques inquiétudes. Ces inquiétudes, nous les puisons, hélas ! dans l'exemple du V<sup>e</sup> Plan.

Mes chers collègues, nous pouvons dire du V<sup>e</sup> Plan, que, dans une certaine mesure, il a réussi puisqu'il a sensiblement atteint les objectifs de croissance de la production et de la consommation. Mais, du point de vue des équipements collectifs, il a échoué.

Je vais prendre l'exemple du budget de l'éducation nationale et citer quelques chiffres de mémoire. Si je retiens comme élément de référence l'indice 100 pour l'année 1968, je constate que les crédits de paiement sont passés à l'indice 758 ou 760 ; la progression est donc très forte. Quant aux crédits d'équipement, sans lesquels il n'est pas de solution convenable aux problèmes de l'éducation nationale, ils n'atteignent pas l'indice 350 !

Chaque fois que vous avez été amenés à faire des économies, elles ont porté sur les équipements. Par là même, vous détruisez l'arbre qui porte les fruits. C'est contre cette tentation qu'il est de notre devoir d'attirer votre attention, comme il est de notre devoir de vous adresser un appel quelque peu solennel.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais formuler. Je répète, au nom de la commission, que, si vous voulez une démocratisation de l'enseignement, c'est-à-dire une généralisation de la culture, vous ne pourrez y parvenir que par un effort financier considérable, sans lequel notre enseignement ne pourrait rester ce qu'il est, un enseignement de qualité.

Je voudrais formuler une ultime observation. Le Gouvernement refuse, semble-t-il, de s'engager à réaliser le Plan au moyen de budgets annuels. Pourquoi ? Parce que, nous a dit M. Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, le budget est essentiellement conjoncturel. Or — je viens de vous le dire — lorsqu'il y a une économie à faire, elle porte sur les équipements. De ce chef, la souplesse du Plan, à laquelle vous êtes attaché, n'est pas satisfaisante, du moins pour tout ce qui concerne la culture sous toutes ses formes. A l'égard de l'éducation nationale, de la recherche, des affaires culturelles, le rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan est quelque peu décevant, voire assez dangereux parce que ce sont des domaines qui exigeraient des engagements fermes, des crédits pluriannuels, la certitude que le Plan ne sera pas évanescant.

Il faut donc que des moyens financiers soient mis à la disposition de l'éducation nationale, moyens qui ne peuvent provenir que du budget. Il ne suffit pas de formuler des choix ; il faut les accompagner de crédits. C'est ainsi que vous pourrez préciser vos engagements.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous demande, monsieur le ministre, de prendre en considération l'amendement présenté par notre commission à l'article unique. Je pense que vous y puiserez des éléments d'information suffisants pour pouvoir y répondre et nous donner satisfaction. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la définition des options du VI<sup>e</sup> Plan comporte certes des aspects économiques, des aspects financiers, des aspects culturels, mais aussi des aspects sociaux.

Cette définition doit être pour le Gouvernement, pour le Parlement et pour le pays tout entier l'occasion d'une intense réflexion susceptible, non seulement de faire le point de la situation économique et sociale de la nation, de dresser le bilan des actions passées, mais surtout d'analyser les problèmes, de définir les choix et les objectifs, de désigner les efforts et de rassembler les moyens, afin que la lucidité, la volonté des hommes puissent prévaloir sur la fatalité, sur le hasard et le jeu contradictoire des intérêts et des égoïsmes.

L'expansion économique, le développement industriel, l'accroissement de la production et des richesses ne sont pas une fin en soi, et ne sauraient se traduire en disciplines que dans la mesure où ils assurent un épanouissement de l'homme, une amélioration des conditions de vie dans le travail et dans la cité et un meilleur style de relations et de solidarité. Votre commission des affaires sociales pense qu'au-delà des indices économiques, des chiffres et des techniques, des mutations ou des transferts le Plan peut

apparaître, d'une certaine manière, comme une possibilité qui s'offre à nous de reconsidérer notre conception de l'homme et de la vie collective.

C'est dans cet esprit qu'est rédigé l'avis que je dois vous présenter. Nous apprécions tout d'abord le fait que le rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan comporte des développements importants concernant la démographie et je citerai une phrase au moins du rapport qui souligne cette importance : « L'expérience prouve qu'il n'est pas de prestige intellectuel, moral ou politique qui survive à la décadence démographique ou économique ».

Comment évolue notre démographie ? De 1946 à 1969, soit en vingt-trois ans, la population française est passée de 40 millions à 50 millions d'habitants. Cette augmentation en moins d'un quart de siècle doit être rapprochée de celle qui, en cent cinquante ans environ, de 1810 à 1946 avait été obtenue lorsqu'on passa de 30 millions à 40 millions d'habitants. Cette croissance ne peut être considérée isolément. Il convient de constater qu'avec seulement 91 habitants au kilomètre carré, la France possède le territoire le moins peuplé, comparativement aux autres pays européens de l'Ouest.

La constatation de cette croissance en chiffres absolus ne doit pas non plus être détachée de celle qui fait apparaître une structure, peu favorable, de la pyramide des âges et de son évolution. Nous devons, en effet, observer la proportion de plus en plus importante de la tranche constituée par les personnes de plus de soixante-cinq ans, le volume relatif de cette tranche ayant entre 1901 et 1963 progressé de 77 p. 100.

Cette évolution de la démographie nous conduit dès maintenant à analyser la proportion de la population active par rapport à la population totale. Or, nous devons constater que, dans cette même période 1901-1963, la population comprise dans la tranche de vingt à soixante-cinq ans a diminué en pourcentage, passant de 57,3 p. 100 à 54 p. 100 seulement. Cela signifie que si en 1968 cette tranche de population est sensiblement la même en volume absolu qu'en 1901, environ 20.500.000 personnes, elle doit assumer la charge, subvenir aux besoins d'une population globale supérieure de 10 millions d'habitants en 1968, par rapport à ce qu'elle était en 1901.

Il convient dès maintenant de noter que c'est un élément important qu'il conviendra de retenir au moment où nous devons parler des transferts sociaux.

Cet ensemble de considérations conduit à penser que le pays doit se soucier très attentivement de ces problèmes démographiques. Un certain nombre de leurs données sont franchement défavorables, d'autres seulement préoccupantes, certaines enfin sont bonnes. Leur ensemble ne laisse pas d'être inquiétant dans la mesure où il est établi que « la nature a horreur du vide » et où l'on constate précisément que, dans la partie du monde où elle est située, la France présente plusieurs caractéristiques de cette vacance. La politique qu'elle se donnera dans les toutes prochaines années conditionnera son avenir pour une longue période et sans doute son destin pour la suite des temps.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Très bien !

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis.** Votre commission des affaires sociales sait que ses préoccupations sont partagées par la plupart des organismes spécialisés, par un certain nombre de Français considérés en tant qu'individus, par quelques-uns aussi des grands responsables de sa gestion. Mais elle craint que beaucoup de ces derniers et une fraction trop importante de l'opinion publique n'aient pas ou ne désirent pas prendre clairement conscience de l'importance de l'enjeu.

C'est la raison pour laquelle votre commission estime que, prioritairement, un effort de formation et d'information doit être entrepris pour sensibiliser le pays à l'importance des questions démographiques, tout en se gardant de les envisager sous un angle purement nataliste.

L'étude plus poussée de ces problèmes de démographie nous amène à nous pencher rapidement sur les éléments constitués par l'évolution de la natalité, celle de la mortalité, et enfin de l'immigration.

En ce qui concerne la natalité, nous avons le devoir d'examiner les chiffres.

En 1810, le taux de natalité dans notre pays était de 32 p. 1.000. Il est bien vrai que ce taux est peu significatif par comparaison avec la période contemporaine en raison d'une mortalité infantile très importante et d'une espérance de vie très courte. En 1939, ce taux était de 15 p. 1.000.

Au cours de la période 1946-1964, nous avons connu un redressement très net qui situait ce taux en moyenne à 18 p. 1.000. Par contre, il retombe en 1969, au taux de 16,6 p. 1.000 seulement. Cela revient à dire que le taux brut de natalité a diminué de 7,1 p. 100 entre 1964 et 1967 et de 8,2 p. 100 entre 1964 et 1968.

Il est probable que si cette tendance devait se poursuivre, des problèmes aigus pourraient se poser sur le plan même du renouvellement, nombre pour nombre, de la population active dans un premier temps, et, peut-être, plus tard, de la population générale. Une évolution semblable se constate d'ailleurs au cours de ces dernières années dans toutes les nations qui nous entourent.

Votre commission des affaires sociales a très attentivement médité sur ces données, sa réflexion étant essentiellement dominée par une double considération.

La France, depuis 1967, se classe en Europe de l'Ouest à l'avant-dernier rang, suivie de la seule Belgique, pour le taux brut de natalité et le rapport relatif peuplement-surface nationale. Dans notre pays, comme dans la plupart des pays modernes et normalement développés, les maternités sont et seront de plus en plus volontaires puisque, selon les enquêtes d'opinion mentionnées par l'institut national d'études démographiques, il ne serait né en France, en 1969, que 20 p. 100 d'enfants non désirés à l'origine; cette proportion était beaucoup plus importante quelques années seulement auparavant et est, par la force des choses, appelée à diminuer encore sensiblement dans les temps à venir.

Il appartient dès lors aux pouvoirs publics d'envisager la politique qui, « par incitation » et avec tout le tact désirable, favoriserait un renversement des tendances constatées. En dressant le catalogue des actions possibles votre commission s'est, en réalité, trouvée très proche du groupe d'études près le commissariat au Plan.

Avec lui, elle a estimé tout d'abord qu'il convient de favoriser systématiquement dans les familles la troisième et la quatrième naissances; il est, en effet, souhaitable de voir se développer en nombre les familles de ce type, qui permettent d'atteindre l'objectif moyen de 2,4 enfants par « couple initial ».

Elle a, en prenant connaissance des enquêtes effectuées par l'I. N. E. D., considéré que ces incitations ne devront pas être seulement spécifiques, mais se situer dans un contexte beaucoup plus large, celui du climat général dans lequel vit la nation. Il s'agit de créer un climat général favorable à la natalité et plus spécialement au développement du nombre des familles de trois à quatre enfants.

Pour l'essentiel, elle se rallie donc sans difficulté aux mesures proposées par le groupe d'étude présidé par M. Laroque et dont nous nous bornerons à rappeler l'énumération.

Pour la garde des enfants, il n'existe que 24.000 places disponibles dans les crèches sur 190.000 places jugées nécessaires. En France, on trouve une travailleuse familiale pour 10.000 habitants contre une pour 1920 en Suède.

Notons encore : l'accroissement des possibilités de travail à temps partiel des mères de famille, la préservation des droits de la mère qui interrompt momentanément son travail pour élever ses enfants, l'amélioration du parc de logements disponibles, quantitativement et qualitativement.

Dans le même ordre d'idées, votre commission a pensé qu'il conviendrait d'assouplir quelque peu les règles d'attribution des logements sociaux, d'améliorer la solvabilité des candidats au logement.

L'objet du développement de la natalité suppose une action très énergique pour freiner la croissance anormalement rapide du coût de la construction en France. M. le président Laroque a indiqué que le groupe d'étude aux destinées duquel il préside a estimé qu'il convenait aussi de prendre quelques mesures spectaculaires en affirmant par exemple que toute famille, à la naissance du quatrième enfant, a droit à un logement adapté à ses besoins; encore faudrait-il que le respect de ce droit puisse être assuré.

Ainsi, se trouve évoqué un ensemble assez complexe et peut-être un peu disparate en apparence de questions et de solutions possibles, dont votre commission des affaires sociales pense, comme le groupe d'étude des problèmes de la démographie, qu'elles peuvent jouer un rôle important sur l'évolution de la natalité française dans les années à venir.

Peut-être, plus encore que ces mesures semi-directes d'incitation, la solution des problèmes de la natalité sera-t-elle conditionnée dans les années à venir par la formation professionnelle, la promotion sociale, la sécurité de l'emploi; un régime d'assurances sociales et de protection sanitaire stable; l'égalité, au départ, de chances véritables de tous les enfants en matière de droit à l'éducation, à l'instruction, à la culture et à l'entrée dans le monde professionnel.

Votre commission des affaires sociales demande principalement une modification de l'état d'esprit dans lequel la nation aborde ces problèmes. Elle est hostile, et nous en avons déjà fait état, à une politique « nataliste » dans le sens où ce mot peut avoir une signification péjorative; elle est, par contre, favorable à une politique de redistribution des revenus conçue pour alléger, dans toute la mesure du possible, la surcharge pesant mathématiquement sur les familles, en raison des structures fondamentales de notre société.

Certes, la législation des prestations familiales existe depuis longtemps dans notre pays; certes aussi l'Etat fait quelque effort, depuis un temps déjà ancien, pour compenser, ne serait-ce que partiellement, par les règles applicables en matière de fiscalité directe, le caractère aveugle de celles qui, en fiscalité indirecte, pénalisent lourdement les familles.

Mais le moment semble sans doute venu d'envisager un certain nombre de réformes, dont certaines relèvent apparemment du détail, mais qui devront présenter entre elles ces points communs capitaux : renforcement de la politique de redistribution des revenus; accentuation mise, dans cette revision, sur les dispositions susceptibles de favoriser la troisième et la quatrième naissance; précautions prises pour écarter toute mesure qui, même en échange d'une amélioration fractionnelle limitée, risquerait d'entraîner une dégradation, même indirecte, du climat général favorable dont la nécessité vient d'être évoquée.

Le problème de la natalité a paru à votre commission d'une importance essentielle, telle que, s'il lui est difficile d'établir un choix prioritaire entre telle ou telle des mesures qu'elle a pu envisager, elle croit par contre de son devoir de le classer, dans son ensemble, au rang des grandes priorités du VI<sup>e</sup> Plan et espère que le Gouvernement osera soumettre au Parlement la politique audacieuse qu'il attend.

Il convient maintenant d'envisager les problèmes posés par la mortalité. Que devons-nous souhaiter et, d'abord, que devons-nous constater? Une augmentation limitée mais certaine de l'espérance de vie à la naissance, mais une répartition inégale de la mortalité selon les catégories de la population. Nous constatons, en effet, une mortalité infantile en régression, une surmortalité masculine et une surmortalité très accentuée dans certaines catégories socio-professionnelles. Le rapport vous donne à ce sujet des chiffres que le temps ne me permet pas de citer.

Quelles sont les lignes d'action possible en ce domaine? Tout d'abord, il faut constater l'interdépendance entre une politique de lutte contre la mortalité et une politique de la santé: l'une et l'autre aboutissent à allonger la durée de la vie, la première laissant, au surplus, survivre des personnes moins résistantes qui seront sans doute par la suite et pour beaucoup des ressortissants de la seconde.

Quels efforts peuvent être faits pour réduire la mortalité et les inégalités devant la mort? Une simple énumération suffira.

Tous les efforts doivent tendre à réduire la mortalité infantile et la mortalité masculine, à réduire la surmortalité masculine et la surmortalité constatée dans certaines catégories socio-professionnelles et certains régions.

Votre commission a également réfléchi très attentivement sans pouvoir se prononcer, sur les problèmes à long terme de la mortalité, c'est-à-dire du coût de la vie et de la santé.

Les progrès de la médecine et de la science font reculer chaque jour un peu plus les limites de la mort; « la vie n'a pas de prix », dit la sagesse des nations, malgré toutes les entorses qu'elle apporte, hélas! trop souvent elle-même à ce principe!

Il semble malheureusement que l'humanité s'approche à grands pas du moment où des choix cruciaux, les plus difficiles peut-être qu'elle aura jamais eu à faire, devront être faits, le coût de la survie augmentant dans des proportions considérables au fur et à mesure des progrès qui la permettent; il viendra un temps où tous ceux qui, médicalement, devraient être sauvés, ne pourront pas l'être en réalité.

Selon quels critères la « rationalisation des choix budgétaires » permettra-t-elle de se prononcer en un tel domaine ?

La question n'est pas résolue, mais il convient de la poser dès aujourd'hui.

Abordons enfin très rapidement les problèmes posés par l'immigration.

L'immigration constitue, elle aussi, l'un des problèmes délicats de la démographie dans la mesure où elle doit être presque nécessairement considérée sous deux angles ne coïncidant qu'exceptionnellement : le peuplement et la main-d'œuvre.

Quels sont à l'heure actuelle les besoins de la France ? Votre commission a estimé que la mise en cause d'une politique pure de peuplement envisagée au lendemain de la deuxième guerre mondiale, lorsque les données des autres branches du domaine démographique et spécialement de la natalité constatées dans la période de l'entre-deux guerres l'imposaient, ne se justifiait plus.

En cette matière, elle souhaite que les impulsions nécessaires soient données pour entretenir la tendance de l'évolution amorcée à partir de 1946. Il convient de noter que le pourcentage d'accroissement de la population salariée étrangère dans le secteur industriel a été, entre 1962 et 1968, près de six fois supérieur à celui des nationaux.

Il semble, en revanche, que les besoins de main-d'œuvre étrangère iront en s'accroissant dans les années à venir, encore que votre commission souhaite que, encouragés par des mesures spécifiques ou d'environnement, les Français reviennent au moins partiellement sur leur désir de ne plus vouloir se livrer à certains travaux considérés, à tort ou à raison comme « indignes » d'eux.

Dès lors que des besoins de main-d'œuvre étrangère se font sentir, deux politiques peuvent être conçues :

— une politique de main-d'œuvre pure : immigration, courte ou prolongée, mais presque toujours momentanée, de travailleurs étrangers, arrivant seuls, vivant le plus souvent en marge de la société française dans des conditions souvent difficiles et parfois inacceptables ;

— une politique de main-d'œuvre portant la trace de préoccupations plus purement démographiques : immigration à long terme, le plus souvent définitive ; le travailleur arrive, quand il y a lieu, avec sa famille, ou seul ; il est de préférence choisi dans une communauté socio-culturelle proche de la nôtre, cette orientation sélective permettant d'espérer son intégration rapide à notre « milieu », dans lequel il s'insère avec un minimum de difficultés.

A quelles conditions une politique d'immigration peut-elle donner, sur la démographie, tous les effets bénéfiques qu'on est en droit d'en attendre ? Il convient, à ce niveau, d'énumérer les précautions à prendre.

Ces immigrés doivent, bien entendu, être en majorité des « travailleurs », si possible jeunes, susceptibles par eux-mêmes et par leur descendance de contribuer au rétablissement de l'équilibre souhaitable du rapport personnes actives-personnes inactives.

Ils doivent être dans un état sanitaire général tel que, bien entendu, leur arrivée en France ne se traduise pas par une somme d'inconvénients supérieure à celle des avantages.

Ils doivent, enfin, nous l'avons déjà indiqué plus haut, appartenir de façon préférentielle à des pays ou collectivités socio-culturelles prédisposant à une adaptation relativement aisée.

Enfin, il importe de préciser les conditions indispensables en ce qui concerne la politique d'immigration appliquée par l'Etat. Il devra mettre en œuvre : une politique du logement, soit en appartements, soit en foyers selon les cas, adoptée aux besoins et aux moyens, souvent assez différents, des travailleurs ou familles immigrants ; une politique d'alphabetisation et d'enseignement accéléré de la langue française, de formation et de perfectionnement professionnels, de bourses d'enseignement aux enfants de familles étrangères et de formation aux adultes ; enfin, des éléments permettant l'intégration juridique, c'est-à-dire la naturalisation dès que le niveau socio-culturel nécessaire est atteint avec, éventuellement, une francisation des noms et prénoms.

Votre commission des affaires sociales a été très impressionnée par la déclaration de M. Laroque selon laquelle d'ici

quinze ou vingt ans il deviendra très difficile de trouver encore des immigrés. C'est une raison supplémentaire pour la France de veiller attentivement à l'évolution relative de son économie, de sa politique salariale, de son niveau de vie, de ses équipements collectifs par rapport à celle des pays avec lesquels elle souhaite que se conserve ou se stabilise un courant migratoire. Faute de cela, elle devrait rapidement se passer de l'immigration ou perdre l'espoir de la voir remplir le rôle essentiel qu'elle lui assigne.

Nous ne pouvons pas clore ces réflexions sur la démographie sans nous interroger sur les orientations à envisager en vue d'une politique démographique de qualité.

Il s'agit d'un terrain très difficile sur lequel votre commission entend à peine s'engager ; elle le fait avec une infinie prudence car, en cette matière, le possible et le monstrueux se côtoient dans de subtiles imbrications.

Ces restrictions capitales étant posées et marquant en quelque sorte la limite du point au-delà duquel il ne faut pas aller, votre commission estime qu'à égalité quantitative, il est moralement licite de souhaiter que la communauté française ait la meilleure qualité possible. Pour cela, elle doit veiller au développement des actions qui peuvent y concourir dans des domaines aussi divers que la prévention des affections invalidantes périnatales de toutes natures, y compris génétiques ; la prévention des infirmités et handicaps majeurs de la vieillesse ; les mesures permettant d'assurer à chacun l'instruction, l'éducation, la formation professionnelle, la culture, l'emploi auxquels il peut prétendre ; dans son intérêt propre comme dans celui de la société.

Sur ce problème de la démographie, votre commission des affaires sociales a entendu, le 10 juin dernier, M. Pierre Laroque, président de section au Conseil d'Etat, président du groupe d'étude sur les problèmes de la démographie auprès du commissariat général au Plan.

Au cours de cet exposé, remarquable de clarté et de qualité, M. Laroque a indiqué qu'était très rapidement apparue au groupe, comme à la quasi-totalité des organismes s'occupant, dans le monde, de problèmes démographiques, l'existence d'une sorte de loi générale, vérifiée par un ensemble d'éléments concordants, selon laquelle il y a un lien très étroit, dans les sociétés modernes, entre la croissance économique et la croissance démographique pour autant qu'existent dans les divers pays concernés les capitaux permettant les investissements nécessaires à l'utilisation optimale de la croissance démographique.

Il en résulte que la France se doit d'instituer une politique économique active, créatrice de capitaux, accompagnée d'une politique démographique audacieuse, capable à la fois, par les moyens qu'elle en donne, de permettre cette augmentation de richesses et, par les effets qu'elle produira, d'en tirer pour le bien commun tout le profit possible.

Il convient maintenant que nous jetions un regard sur les problèmes posés par le travail, l'emploi et les revenus. Pour cela, nous nous reporterons à nouveau au rapport sur les options. Je me bornerai à deux rapides citations dont voici la première :

« L'équilibre quantitatif et qualitatif de l'emploi constitue un objectif essentiel de la politique économique et sociale. La réalisation dépend de conditions sans cesse plus complexes, qui impliquent la mise en œuvre d'une politique active des pouvoirs publics associant étroitement les intéressés, notamment les entreprises et les travailleurs... »

Voici ma deuxième citation :

« La société française est plus que toute autre sensible à l'alourdissement du marché de l'emploi ; les limites au-delà desquelles il n'est plus supporté sont très vite atteintes. »

Ces affirmations, bien évidemment, ne peuvent qu'être bienvenues pour votre commission des affaires sociales. Mais elle n'oublie pas que, malgré la place prioritaire que lui avait assignée le V<sup>e</sup> Plan, l'équilibre de l'emploi a gravement été affecté en 1967 et qu'il reste encore difficile à atteindre en raison de l'inadaptation existant entre les besoins de l'économie et les caractéristiques des travailleurs à la recherche d'un emploi, dont le nombre — autant que la faiblesse de notre appareil d'information permette d'avancer des chiffres — dépasse 220.000.

Après avoir insisté sur le fait que, depuis plusieurs années, de profondes transformations affectant le marché du travail ren-

dent l'équilibre de l'emploi plus fragile et plus difficile à réaliser, et que ces transformations iront à l'avenir en s'accroissant, le rapport sur les options remarque que ces mutations touchent en priorité les catégories les plus faibles de la population employée — femmes, personnes âgées, jeunes peu ou mal formés, travailleurs handicapés — qui rencontrent des difficultés considérables de reclassement après chaque fléchissement du rythme de l'activité.

Enfin, le rapport présente trois orientations de la politique de l'emploi : assurer une progression rapide et coordonnée des trois fonctions de base d'une politique de l'emploi : études, information, placements ; parvenir à un système plus complet de garantie et de sécurité ; mener une politique du meilleur emploi possible.

Que tous les efforts soient donc faits, et spécialement dans une période de mutations, pour que celles-ci puissent être maîtrisées et pour que soient prises en temps utile toutes les mesures d'accompagnement et d'accueil, tel est le sens de l'amendement proposé par votre commission et que la commission des affaires économiques et du Plan a bien voulu faire sien. J'en remercie d'ailleurs les membres de cette commission et particulièrement M. Filippi, son rapporteur.

Il convient d'aborder rapidement le problème de la formation permanente et de la formation professionnelle adaptée. L'un et l'autre figureront parmi les aides que l'on peut apporter aux mutants dans ce contexte difficile.

Nous enregistrons avec plaisir la prise de conscience de l'importance de cette action que traduisent certains passages du rapport.

Une politique de l'emploi suppose aussi que soit amplifiée l'action de l'agence nationale de l'emploi. Elle exige encore que l'on aide par tous les moyens possibles la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre.

Cette mobilité, qui s'est accentuée au cours des dernières années, suppose une politique cohérente de l'aménagement du territoire. Votre commission des affaires sociales souhaite que l'espace français soit utilisé rationnellement par un freinage de l'extension de l'aberrante agglomération parisienne, par un développement modéré des grandes métropoles régionales, et surtout par l'organisation des villes de moyenne importance, qui demeurent à l'échelle humaine, évitent un trop profond dépaysement des mutants et ne comportent pas les inconvénients et les besoins engendrés par la vie dans les grandes cités.

Parmi les options qui s'offrent à la société française dans les années qui viennent, le rapport en souligne une qui a retenu tout particulièrement notre attention : « Un premier arbitrage doit être exercé entre la rapidité de la réduction du travail et le rythme de croissance des revenus ».

Qu'est-ce à dire ?

La réduction de la durée du travail peut se concevoir de trois façons : sur la vie, par l'abaissement de l'âge de la retraite ; sur l'année, par un allongement de la durée des congés payés annuels ; sur la semaine, par une diminution de la durée hebdomadaire et l'aménagement des horaires de travail.

Votre commission a écarté l'hypothèse d'un allongement des congés annuels, la législation française étant sûrement sur ce point l'une des plus avancées.

En ce qui concerne l'âge de la retraite des travailleurs, elle considère qu'un abaissement progressif demeurera l'un des objectifs vers lesquels on doit tendre. Mais il lui paraît difficile qu'une mesure d'ordre général intervienne à brève échéance en ce domaine, compte tenu de la répartition actuelle et à venir des tranches d'âge de la population française. Elle a été sensible au fait qu'un abaissement généralisé de l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante ans aboutirait au doublement des charges vieillesse du régime général, donc au doublement des cotisations, et cela sans aucune majoration des prestations actuelles. Mais elle estime indispensable que soient prises quelques mesures spécifiques qui sont énumérées dans le rapport imprimé.

Le V<sup>e</sup> Plan avait déjà prévu une diminution de la durée du travail. Votre commission estime que le VI<sup>e</sup> Plan doit poursuivre un effort dans ce sens. La France est, en effet, l'un des pays industrialisés où la durée hebdomadaire du travail est la plus longue et la plus irrégulière selon les secteurs.

Appliquée d'une manière judicieuse, c'est-à-dire avec souplesse, progressivité et diversité suivant les secteurs, une poli-

tique de réduction de la durée du travail peut constituer un facteur important de progrès de la productivité. Elle en est même une des conditions. Nous avons cependant vécu jusqu'ici sur la conviction malthusienne qu'une réduction des horaires ne pouvait qu'alourdir considérablement les prix de revient et entraîner une baisse de production assortie d'une nette augmentation des prix. Or, toutes les observations que l'on a pu faire à ce sujet, les expériences françaises et étrangères, les dernières enquêtes effectuées dans notre pays tendent à prouver le contraire.

Il ne semble donc pas que soient justifiées les craintes concernant l'évolution de la production à brève échéance. Au contraire, les gains importants de productivité que l'on peut attendre d'une réduction des horaires paraissent de nature à accélérer la croissance elle-même.

Ainsi, avec une meilleure formation des travailleurs, l'ensemble des mesures envisagées constituera le gage le plus sûr d'une productivité plus forte.

Votre commission des affaires sociales souhaite, par ailleurs, qu'un effort soit fait afin que les réductions et les aménagements d'horaires aboutissent rapidement, surtout dans les grands centres urbains, à la semaine de cinq jours de travail.

Enfin, elle réaffirme l'intérêt que lui paraît mériter l'organisation du travail à mi-temps pour certaines catégories de travailleurs qui le souhaitent. Mais cela ne sera réalisable que si des mesures d'incitation efficaces sont offertes aux employeurs au lieu, comme c'est actuellement le cas, que ceux-ci soient pénalisés, lorsqu'ils recourent au mi-temps, par la réglementation en matière de charges sociales et fiscales.

En ce qui concerne la politique des revenus, votre commission regrette que le Gouvernement semble prendre son parti de l'échec des tentatives amorcées en ce domaine pendant le V<sup>e</sup> Plan.

La justice sociale est une exigence fondamentale et nous souhaitons que les pouvoirs publics non seulement « ne renoncent pas à progresser » mais encore progressent réellement dans cette voie.

Le rapport fait ressortir que les Français ont, aujourd'hui, l'un des revenus moyens par habitant les plus élevés du monde, mais il note que la société française reste encore marquée par un certain nombre d'inégalités.

« En aucun pays les inégalités ne sont totalement évitables, mais certaines paraissent, en France, plus importantes qu'ailleurs ; ainsi, semble-t-il, pour l'écart entre salaires ouvriers et salaires non-ouvriers, ou encore pour les disparités touchant les conditions du travail et les modes de vie qui en découlent. »

Un récent rapport des Nations-Unies fait apparaître que l'inégalité des revenus est plus forte en France qu'ailleurs : 36,8 p. 100 des revenus globaux vont aux 10 p. 100 de la population active ayant les plus hauts revenus contre 4,8 p. 100 seulement des revenus globaux allant aux 30 p. 100 de la population ayant les plus bas revenus ; 10 p. 100 des salariés les mieux payés s'attribuent 29 p. 100 du total des salaires contre 2,6 p. 100 aux 10 p. 100 des salariés les moins payés, soit onze fois plus.

Il semble donc qu'en France les écarts de niveau de vie entre citoyens sont considérables et il importe de veiller à ce que les distorsions ne s'élargissent pas.

Aussi votre commission souhaite-t-elle qu'au cours du VI<sup>e</sup> Plan un effort considérable soit fait en faveur des bas salaires, qui devraient être entraînés par une revalorisation accélérée du S. M. I. C., au moins égale à la croissance moyenne des salaires.

Enfin, dans une troisième partie de notre exposé, nous devons aborder le problème des transferts sociaux auquel sont consacrés un grand nombre de pages du rapport.

Il sera permis, d'une certaine manière, de dire que ces transferts sociaux sont traduits au banc d'accusation du VI<sup>e</sup> Plan ! Bien que l'on reconnaisse l'importance de leur action dans la redistribution des revenus, ils sont soumis aux feux croisés de plusieurs chefs d'accusation : ils freineraient la compétitivité par la charge qu'ils font peser sur les entreprises, ils s'opposeraient à une politique d'équipements collectifs densifiés, ils alourdiraient anormalement la part des revenus indirects des ménages opposée à la part jugée souhaitable des revenus directs. Bref, ils risquent de devenir dévorants.

Que sont ces transferts ? Ils sont constitués par les inexorables charges qui pèsent sur une société désireuse de progresser sur

la voie de la justice sociale. Elles sont constituées par les retraites, les prestations familiales, les prestations d'assurance maladie et accidents du travail, les allocations d'aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi et aussi par l'aide sociale.

Lors de la préparation du V<sup>e</sup> Plan, les secteurs de l'aide sociale et de l'aide aux travailleurs privés d'emploi n'avaient pratiquement pas été traités. Il en va presque de même cette fois-ci, aucune programmation ne pouvant leur être appliquée puisqu'il ne s'agit que d'adaptations minimales à une situation de fait, évolutive et souvent imprévisible.

Quant aux prestations sociales leur planification avait été en quelque sorte improvisée et n'est intervenue qu'au cours de la phase définitive du Plan. La projection ayant fait apparaître une progression spontanée prévisible de 42 p. 100, le Gouvernement avait retenu l'hypothèse d'un accroissement limité à 38-40 p. 100 dans l'hypothèse d'une législation sociale inchangée. En réalité le taux de croissance des cinq années du V<sup>e</sup> Plan sera en fait d'au moins 41 p. 100 malgré le coup de frein donné par les ordonnances de 1967.

Votre commission souhaite, pour la période du VI<sup>e</sup> Plan, que soit retenu l'indice global 144 parce qu'aucun retour en arrière n'est concevable.

Sans méconnaître la gravité du problème, elle estime qu'il ne convient pas de dramatiser la situation, comme on a parfois tendance à le faire, mais qu'il faut prendre un certain nombre de mesures, sans provoquer la panique, sans déclencher des troubles sociaux dont les conséquences seraient sûrement plus graves que les causes auxquelles il est souhaitable de porter énergiquement remède.

Elle rappelle que la couverture sociale obligatoire des Français est assurée par le régime général — dont relèvent 34 millions d'assujettis — et par une mosaïque de régimes spéciaux. On estime qu'actuellement 98 p. 100 des habitants de notre pays bénéficient d'une protection contre la maladie. Or, ces régimes connaissent une situation financière extrêmement variable.

En ce qui concerne le régime général, et malgré une légende que l'on a cherché à créer à plusieurs reprises, la situation globale n'a pas été aussi catastrophique que l'on a bien voulu le laisser croire.

Mais nous voulons souligner que la situation est infiniment plus grave, en valeur absolue et plus encore en valeur relative, pour les régimes spéciaux que pour le régime général.

Quelles sont les prévisions pour 1975 ?

Si l'on considère l'ensemble des régimes de sécurité sociale, y compris les régimes complémentaires de retraite et les mutuelles, mais non compris l'aide sociale et l'assurance-chômage, il est possible d'avancer les chiffres suivants : masse des prestations sociales en 1970 : 120 milliards de francs courants ; masse des prestations sociales en 1975 : 200 milliards de francs courants.

Ces 200 milliards de francs représentent 10 p. 100 de la valeur du produit intérieur brut prévu dans le modèle physico-financier. Exprimée en francs constants, la progression est de l'ordre de 43 p. 100.

Votre commission s'est penchée longuement sur les problèmes posés par l'équilibre à rechercher dans le domaine de divers secteurs de la protection sociale.

A l'intérieur de ces transferts sociaux, qu'elle ne veut pas voir sacrifier à une croissance trop forte, votre commission a retenu l'ordre de priorité suivant : en premier lieu, l'aide sociale, puis les prestations de vieillesse, enfin les prestations familiales et les prestations d'assurance maladie.

Je ne m'étendrai pas longuement sur les problèmes posés par l'aide sociale, puisqu'ils sont développés dans mon rapport écrit. J'indiquerai seulement que c'est au niveau de l'aide sociale que doit être recherchée la solution au problème posé par la solidarité à manifester aux handicapés et souvent par la possibilité de résoudre les problèmes posés dans le domaine de la solidarité à l'égard des personnes âgées.

Je me bornerai à énumérer très rapidement quelques têtes de chapitre. Il semble nécessaire qu'une action particulière soit entreprise en faveur des débilés profonds. Elle doit comporter un éventail très ouvert d'équipements très différenciés. La formation, le recrutement, les conditions de salaires et de travail des diverses catégories de personnel spécialisé doivent être traitées avec attention. L'attribution à un seul ministère, celui de la santé publique, d'un rôle de coordination de toutes les responsabilités en matière d'actions concernant les handicapés

paraît s'imposer. L'institution d'un régime, enfin permanent et définitif, de protection sociale des grands infirmes majeurs est à rechercher.

En ce qui concerne les prestations vieillesse, les retraites et allocations de vieillesse sont une forme de redistribution des revenus. Leur amélioration est reconnue par ce rapport comme une action particulièrement prioritaire et une charge inévitable de la solidarité nationale.

Sans énumérer des chiffres, je pense que chacun de vous a conscience de ce que représente pour un nombre encore trop grand de nos compatriotes, qu'on peut estimer à environ 2.300.000, le fait de ne pouvoir bénéficier que de ressources comprises entre 7,94 francs et 12 francs par jour.

Aussi la commission a-t-elle placé en tête des priorités susceptibles d'être retenues par le Plan, la fixation pour les avantages minima d'un taux de progression supérieur à la croissance prévue par la projection.

En ce qui concerne les prestations familiales, elles sont, elles aussi, une forme de redistribution de revenus.

Mais de tous les transferts sociaux ce sont elles qui ont été les plus sacrifiées pendant le V<sup>e</sup> Plan puisque leur indice de progression n'a été que de 7,7 p. 100 sur la période 1965-1970 (non compris l'allocation de logement) et il apparaît que l'on entend encore leur réserver la portion congrue, puisque, même au taux de progression globale de 144 des prestations sociales, leur part d'accroissement ne serait que de 10,3 p. 100.

Les prestations familiales n'ont en effet — et de loin — pas suivi l'évolution des salaires puisque le taux des cotisations qui sont destinées à les financer a diminué de 13,50 p. 100 à 11,50 p. 100 depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1967.

Votre commission désire faire une mention spéciale pour l'allocation logement dont le taux de progression est particulièrement élevé et se situe aux environs de 7 p. 100 par an.

En matière d'évolution des prestations familiales, votre commission des affaires sociales s'est prononcée sur les orientations suivantes :

Elle rappelle, tout d'abord, que les prestations ne doivent être considérées qu'accessoirement sous l'angle de la politique nataliste. Elles sont essentiellement des revenus de compensation, redistribués entre travailleurs, au profit des familles ;

Elle souhaite, et ceci fera l'objet d'un amendement, que le produit des cotisations — dont le taux doit être maintenu à 11,50 p. 100 — prélevées pour leur financement demeure en totalité affecté à son objet, dans le cadre même prévu par les ordonnances du 21 août 1967 ;

Elle souhaite qu'à l'avenir ces prestations progressent globalement au moins comme les prix, si possible comme les salaires, comme le demandait, d'ailleurs, la section des activités sociales du Conseil économique et social ;

Elle souhaite que les prestations n'augmentent pas toutes de la même manière, certaines actions spécifiques devant en faire évoluer quelques-unes par priorité, et aider plus efficacement les familles de trois ou quatre enfants ;

Elle souhaite que les allocations de salaire unique ou de la mère au foyer soient augmentées pour les familles de trois et quatre enfants, dont l'un est encore en bas âge ; modulées selon l'âge des enfants ; modulées selon les revenus des familles pour mieux aider celles dont les ressources sont modestes ;

Elle souhaite que soient substantiellement majorées les allocations familiales destinées aux familles de trois et quatre enfants ;

Elle souhaite que soient créées une allocation spéciale pour les mères seules veuves, divorcées, mères célibataires et une allocation de maintenance pour les familles qui ont eu quatre enfants, même après que le dernier n'ouvre plus droit aux prestations familiales ;

Elle s'est prononcée contre l'inclusion des prestations familiales dans les revenus soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Nous abordons enfin le problème des prestations d'assurance maladie et du coût social de la santé.

Il s'agit là du dossier le plus explosif, la projection à législation constante des prestations de cette nature par le régime général faisant apparaître sur les cinq prochaines années une augmen-

tation de leur coût de 51,4 p. 100. Mais les dépenses d'assurance maladie ne sont pas une forme de redistribution des revenus. Ce sont des dépenses de survie, presque au même titre que les dépenses alimentaires. Ce sont des remboursements de frais exposés et la contrepartie d'une fraction de salaires perdus. Ce sont des dépenses qui ont pour ordonnateurs les malades et leurs médecins.

Aucun pays économiquement développé ne paraît avoir encore trouvé en ce domaine le système idéal. Partout les dépenses de santé croissent à une vitesse qui inquiète les gouvernants. Mais il semble que la France soit, des six pays du Marché commun, celui dans lequel les coûts moyens des prestations en nature des régimes légaux de sécurité sociale soient les plus élevés. D'où le désir de rechercher des mécanismes régulateurs en vue d'enrayer les consommations ne correspondant pas à des besoins réels.

Votre commission des affaires sociales a eu, sur ce sujet, de longs et difficiles débats.

Elle estime, sans se cacher les difficultés de l'entreprise, que l'on doit tendre à terme vers une uniformisation des régimes.

Elle estime que sur le sujet, la concertation européenne devrait être plus fréquente. Il est certes illusoire de penser que les six pays du Marché commun auront, dans la décade qui vient, des régimes de sécurité sociale identiques. Mais leur coût global devrait peu à peu se rapprocher autrement que par des conventions de réciprocité.

Elle pense qu'il ne saurait être question d'attendre l'équilibre financier des régimes, en particulier du régime général, de la seule majoration des cotisations assises sur les salaires.

Elle n'est pas hostile à une légère accentuation du déplafonnement de la part des salaires soumis à cotisation, exclusivement sur la part affectée à la maladie.

Par contre, elle est franchement hostile à une modulation des remboursements en fonction des revenus des familles, à la suppression du petit risque, au rétablissement d'une franchise.

Elle demande que soient renforcées les possibilités de contrôle médical des caisses.

Elle souhaite — et ceci fera l'objet d'un amendement — qu'à l'avenir les projets de loi de finances comportent en annexe une présentation des comptes prévisionnels de chacun des régimes sociaux recevant directement ou indirectement une aide de l'Etat ou d'un autre régime.

Consciente de la part des frais d'hospitalisation dans l'ensemble des dépenses maladie, elle souhaite la mise en place rapide d'équipements hospitaliers coordonnés et adaptés aux nécessités de l'humanisation des soins en même temps qu'à ceux des techniques nouvelles, répondant aux besoins de l'ensemble de la population.

Elle manifeste son attachement à l'exercice libéral de la médecine et au principe du libre choix du médecin, mais souhaite que les professions médicales et paramédicales sachent assurer leur auto-discipline et prennent la claire conscience de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Elle demande que des économies soient recherchées dans les circuits de fabrication, de commercialisation et de distribution des médicaments.

Enfin, elle demande que soit renforcée la lutte contre les fléaux sociaux et les nuisances.

Certes, votre commission ne considère pas que ses propositions régleront entièrement le très grave problème du poids des transferts sociaux. Mais elle a loyalement cherché à apporter sa contribution à la difficile quête des solutions.

Elle demeure persuadée que l'existence de ces transferts et leur progression ne peuvent et ne doivent pas être contestées, si l'on veut éviter des convulsions dont les conséquences risqueraient d'être infiniment plus dramatiques.

Enfin, très rapidement, avant de conclure, je dirai quelques mots des équipements collectifs sanitaires et sociaux.

Le rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan aborde le problème des équipements collectifs en l'englobant dans la notion nouvelle et plus vaste de fonction collective.

Sans nier l'intérêt intellectuel et l'efficacité que peut avoir, à long terme, cette notion nouvelle, votre commission n'a pas

estimé possible, en l'état actuel d'imprécision de cette construction, de se laisser enfermer dans une vue aussi globale du sujet. Elle a encore voulu en étudier séparément les trois composantes : la réalisation d'équipements collectifs ; leur utilisation qui doit bien sûr être optimale ; la politique du coût social de la santé, qu'elle a entendu évoquer essentiellement à l'occasion des transferts sociaux et plus particulièrement de l'assurance maladie.

Le V<sup>e</sup> Plan avait assigné aux équipements collectifs — non compris le logement — un indice global d'accroissement de l'ordre de 154-155. Pour sa part, le secteur sanitaire et social ne se voyait pas affecté d'un indice de croissance particulier, mais il était prévu que le volume des réalisations devait atteindre 12.650 millions de francs, représentant, pour la part de l'Etat (subventions) 2.950 millions d'autorisations de programme.

Or, les objectifs du V<sup>e</sup> Plan n'auront été tenus ni pour l'ensemble des équipements collectifs ni plus spécialement pour le secteur sanitaire et social. Le rapport gouvernemental annexé à ce projet de loi de finances pour 1970 annonce qu'en matière d'équipement sanitaire et social le V<sup>e</sup> Plan était exécuté fin 1969 à 72,5 p. 100 en francs courants et le serait, fin 1970, à 100,9 p. 100. Mais les chiffres fournis par M. le ministre de la santé publique à votre commission de contrôle sur l'état de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan en matière sanitaire et sociale font apparaître que le pourcentage de travaux exécutés par rapport au volume de travaux à réaliser était, en francs courants, de 54,31 p. 100 à la fin de 1969 et qu'il sera au maximum de 68,46 p. 100 à la fin de 1970. Cette situation inquiétante tient essentiellement à des raisons financières.

Le découragement a gagné les maîtres d'ouvrage, collectivités locales et associations à but non lucratif. Alors que les rapports gouvernementaux cherchent, avec cynisme, à faire endosser par les collectivités locales une large part de responsabilité, les membres du Sénat savent d'expérience que ce sont, au contraire, les responsables locaux qui sont les plus impatients de voir se réaliser les équipements collectifs indispensables.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je vous invite à conclure ; votre commission a dépassé de vingt minutes le temps qui lui était imparti.

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis.** Je termine, monsieur le président.

En ce qui concerne les suggestions faites par la commission dans ce domaine des équipements sanitaires et sociaux, je vous prie de bien vouloir vous reporter au rapport écrit.

Je conclus par une citation qui figure dans le rapport sur les options :

« Le progrès doit trouver ses limites dans les bouleversements qu'il entraîne dans la vie des hommes et dont il vain de croire qu'ils puissent être imposés au nom des seules nécessités économiques et des perspectives de l'avenir.

« Il ne suffira certes pas d'un Plan, ni même de plusieurs pour remédier à des inégalités que des sociétés industrielles plus avancées que la nôtre n'ont pas réussi à résorber de manière satisfaisante. Le VI<sup>e</sup> Plan devra s'attacher à corriger les plus criantes et à essayer d'améliorer le sort de ceux qui vivent en marge du progrès économique et social.

« L'accroissement des richesses ne sera ressenti comme un progrès, les disciplines qu'impose la recherche de l'efficacité ne seront acceptées que si la qualité de la vie quotidienne s'en trouve améliorée. Or, cette amélioration n'est pas spontanée ; le progrès technique ne résoud pas tous les problèmes de l'homme au travail quand il ne les aggrave pas ; la concentration urbaine accroît les difficultés de la vie quotidienne et la vie moderne menace l'environnement naturel de dégradations irréversibles. Le développement économique et social n'aurait pas de sens s'il ne visait, par la solution de ces problèmes, à accroître le bonheur des hommes. »

Ces citations traduisent très exactement l'esprit dans lequel votre commission des affaires sociales souhaite voir évoluer la politique économique et sociale de la France dans les années à venir.

Croissance économique, certes, mais dans des conditions telles que sa réalisation n'accélère pas trop les mutations économiques et n'écrase pas irrémédiablement les faibles.

Croissance économique, certes, mais en laissant aux équipements collectifs la possibilité de se développer et de couvrir les besoins indispensables de l'ensemble de la population.

Croissance économique, certes, mais qui respecte les nécessaires transferts sociaux et assure la solidarité, qui amène les catégories socio-professionnelles à taire certains égoïsmes particuliers. Il ne serait pas acceptable de laisser cohabiter deux « France » : la France de l'activité, du profit et de l'aisance, et la France des vieux, laissés à leur solitude et à leur dénuement, alors qu'ils ont fait le pays dont nous vivons, la France des inadaptés et des handicapés que notre science orgueilleuse n'aura su ni éviter ni sauver, la France des immigrés dont les bras nous sont nécessaires mais que nous ne savons pas toujours accueillir.

Croissance économique, oui certes, mais pas à n'importe quel prix : la compétitivité ne doit pas faire oublier la finalité humaine du développement. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite du débat à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

#### PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 9 —

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DES TRAVAUX DU SENAT

**M. le président.** M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement a adressé à M. le président du Sénat deux lettres par lesquelles il lui fait connaître que le Gouvernement demande :

1° Que soit ajoutée à l'ordre du jour de la deuxième séance du samedi 27 juin, à quinze heures, immédiatement après la deuxième lecture du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la pratique de la pêche à bord des navires de plaisance, des engins de sports et des navires assujettis à l'obligation d'un permis de circulation et portant interdiction de la vente et de l'achat des produits de cette pêche ;

2° Que soient retirés de l'ordre du jour de la séance du mardi 30 juin :

a) Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention consulaire, signée le 22 janvier 1969, entre la République française et la République socialiste de Tchécoslovaquie ;

b) Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, signée à Genève le 25 janvier 1965, et de ses deux protocoles annexes.

En conséquence, l'ordre du jour du Sénat est modifié conformément aux demandes du Gouvernement, en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement.

— 10 —

#### CANDIDATURES A DES COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre les lettres suivantes :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS. »

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 67-556 du 12 juillet 1967 portant dérogation dans la région parisienne aux règles d'organisation judiciaire fixées par l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS. »

— 11 —

#### NOMINATIONS A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que la commission des affaires culturelles a présenté des candidatures pour un organisme extraparlementaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame : M. René Tinant et Mme Marie-Thérèse Goutmann membres titulaires, et M. Jacques Pelletier et Mme Catherine Lagatu membres suppléants de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance ou à l'adolescence.

— 12 —

#### PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans la suite de la discussion générale la parole est à M. Robert Schmitt.

**M. Robert Schmitt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les principales options du VI<sup>e</sup> Plan dont nous débattons, ont fait l'objet d'un travail considérable de préparation, d'examen critique et de mise au point des planificateurs et des fonctionnaires. Le Gouvernement a naturellement extrait de ces études des éléments de choix pour l'avenir immédiat et pour les cinq ans à venir.

Pour l'immédiat, il a été guidé par le souci de rétablir l'équilibre financier. Ce souci pourrait expliquer une certaine prudence, en particulier dans le choix du taux de croissance, car l'inflation procure momentanément des facilités, permet d'éluider des conflits, mais ne résout en définitive des problèmes qu'aux dépens des plus défavorisés.

C'est pourquoi nous approuvons le maintien par le Gouvernement d'un taux de croissance de 6 p. 100, la lettre rectificative déposée par lui à l'issue du débat à l'Assemblée nationale précisant d'ailleurs que ce taux ne constitue pas une limite doctrinale et qu'il pourra être dépassé, si la conjoncture le permet sans danger. Nous approuvons également le choix prioritaire de l'industrialisation, non comme activité économique unique, mais comme moteur, comme locomotive de l'ensemble du développement économique de notre pays. Nous entendons, évidemment, que les autres activités productives ne soient pas négligées. Nous souhaitons que l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, fermement conduite par le Gouvernement, ne soit pas compromise par des événements d'ordre intérieur ou d'ordre international afin d'aboutir à l'augmentation maximum de nos ressources. Nous pourrions alors apporter tous nos soins à la solution de nos immenses problèmes sociaux. Le Gouvernement a fait encore un choix que nous approuvons pleinement quand il entend donner la priorité aux personnes âgées démunies de ressources et aux handicapés.

Après cette brève déclaration, faite au nom de mon groupe, je voudrais, pendant quelques instants, attirer votre attention

sur trois problèmes : l'un d'ordre national et d'une ampleur considérable, celui de la santé ; le second ayant trait aux finances des collectivités locales ; le troisième d'ordre régional, mais également très important à mes yeux.

Le VI<sup>e</sup> Plan comportera, selon les déclarations du Premier ministre, une politique d'ensemble dans le secteur de la santé et je m'en réjouis. Mais aujourd'hui les longs développements que le document étudié consacre à ces problèmes ne me paraissent pas satisfaisants.

En effet, je relève l'absence à peu près totale de références aux implications philosophiques et morales qui s'attachent à ce problème. Considérés d'un point de vue exclusivement économique et en dehors de telles références, les progrès de la santé ne manqueraient pas d'apparaître comme comportant d'importants aspects négatifs. Car l'allongement de la durée de la vie, c'est aussi la multiplication du nombre des personnes âgées avec les lourdes incidences qui en résultent. C'est l'extension des maladies spécifiques à l'âge mûr, à la vieillesse, maladies cardiovasculaires, cancer et les charges qu'elles entraînent. C'est enfin l'accroissement que nous connaissons depuis une vingtaine d'années des handicapés de toute sorte.

Telle n'est sûrement pas l'attitude des auteurs du projet. Je suis persuadé qu'ils auront à cœur d'introduire ces implications philosophiques et morales dans les textes définitifs.

Le rapport ne cherche pas davantage à définir ce qu'est la santé ou plutôt ses auteurs ont l'air de considérer la santé comme étant uniquement l'absence de maladie. Or, surtout dans la « société nouvelle » que nous voulons construire, la santé, c'est tout autre chose. N'est-ce pas l'O. M. S. qui nous donne la véritable définition : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain quelles que soient sa race, sa religion, ses options politiques, sa condition économique et sociale. La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité. Elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des Etats ».

En règle générale, ce qui frappe dans le rapport, c'est l'absence de données chiffrées. Cette absence est particulièrement remarquable en ce qui concerne justement la santé. Comment ne pas partager sur ce point l'opinion exprimée par le docteur Escoffier-Lambiotte dans la conclusion de son article sur le discours prononcé par le Premier ministre à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôpital de Lyon et dont voici les termes : « Ces choix reposent pour une bonne part sur une option morale qui dépasse couramment les critères habituels de la gestion financière. Le coût actuel des survies sous rein artificiel, l'envahissement de nos hôpitaux psychiatriques par des vieillards abandonnés ou la charge non assumée que constituent 700.000 inadaptés et 2 millions d'alcooliques en apportent quelques exemples, et il est, en effet, souhaitable que chacun médite sur le prix qu'il faut le payer. Mais aucune véritable option financière et même sanitaire ne peut être raisonnablement envisagée dans l'état de carence actuelle de toute information sérieuse qui puisse servir de base à une quelconque politique de santé. Le Gouvernement est parfaitement au courant de cette situation et de l'impasse à laquelle elle ne peut manquer de conduire. Pourquoi dans ce cas ne lance-t-il pas une action nationale prioritaire afin d'y remédier ? Le défi libéral, tant qu'il n'en sera pas ainsi, revêt plutôt l'allure d'un guet-apens collectif où risquent de sombrer non seulement les professions de santé, mais le système sanitaire français tout entier ».

Ce que nous connaissons, c'est le budget social de la nation tel qu'il est aujourd'hui arrêté. Mais ce budget est loin de représenter les charges que la nation est appelée à assumer, si elle veut traiter comme il convient notamment le problème des vieillards et celui des handicapés. Faute de tels éléments, le rapport apparaît comme un recueil de recettes dont on peut à la rigueur attendre un soulagement provisoire pour les finances de la sécurité sociale, mais qui ne sauraient permettre de régler les difficultés à terme.

Une donnée est à cet égard essentielle : par rapport à l'ensemble des prestations sociales, celles du poste maladie, maternité, décès sont d'environ 30 p. 100. Quant aux charges de pharmacie d'une part, et à celles des honoraires médicaux et chirurgicaux d'autre part, elles ne représentent respectivement qu'environ 6 p. 100 et 3 p. 100.

Ce n'est pas parce qu'il s'agit de postes au total bien mineurs que l'on ne doit pas demander aux professions les plus directement intéressées par ces problèmes de médecine et de pharmacie

de les traiter avec la rigueur qui s'impose. Des pourparlers sont en cours à ce sujet avec les instances gouvernementales. C'est l'objet du pari pharmaceutique. J'y reviendrai dans quelques instants.

Toutefois, en ce qui concerne plus particulièrement la pharmacie, après les sacrifices qui lui ont été demandés au cours de ces dernières années, on peut légitimement penser que la limite est près d'être atteinte au-delà de laquelle la situation de cette branche d'activité risquerait d'être gravement compromise.

Voyons à présent l'objet du pari pharmaceutique qui est basé sur les principes suivants : maîtriser l'évolution des dépenses pharmaceutiques de sécurité sociale ; freiner l'abus de consommation pharmaceutique préjudiciable à la santé publique et aux finances de la sécurité sociale grâce au contrôle par le pharmacien de la délivrance, raisonnablement limitée dans le temps, du médicament, sans attenter au droit des assurés de pouvoir disposer de tout l'arsenal thérapeutique nécessaire au rétablissement de leur santé et sans attenter à la liberté des prescriptions du corps médical. Il faut éventuellement comparer le coût de la consommation pharmaceutique de l'assuré social de Lille et celui de l'assuré social de Maubeuge, et pourtant la mortalité à Lille n'est pas supérieure à celle de Maubeuge. Cette maîtrise de l'évolution des dépenses pharmaceutiques ne peut se faire que par une collaboration de tous les instants entre les professions de santé et les organismes sociaux sous l'égide du ministère de tutelle.

C'est ainsi que l'augmentation moyenne des remboursements pharmaceutiques a été pour 1968-1969 de 17,35 p. 100, soit 15,4 p. 100 en 1968 et 19,3 p. 100 en 1969. Sur cette base de 17,35 p. 100 d'évolution, les pharmaciens se proposent de ramener de 5 points, soit à 12,35 p. 100, l'évolution des dépenses pharmaceutiques de sécurité sociale du deuxième semestre 1970 par rapport au deuxième semestre 1969.

Pour tenir ce pari, ils comptent sur la limitation stricte de la délivrance des médicaments prescrits, au maximum à un mois, avec, bien évidemment, la possibilité de renouvellement au bout de la période mensuelle si le traitement est prescrit pour plusieurs mois, avec pour corollaire le remboursement strictement limité à un mois par les caisses primaires, l'adaptation de la délivrance, même lorsque celle-ci est inférieure à un mois, à la posologie indiquée par le médecin, la délivrance d'une seule unité du plus petit modèle en cas de non indication de la posologie, l'interdiction de toute tarification *a posteriori* ; la concertation permanente à l'échelon des caisses primaires d'assurance maladie par l'intermédiaire des commissions pharmaceutiques telles qu'elles ont été constituées par le décret de 1967.

Par ailleurs, nous estimons que d'autres moyens devraient également être envisagés très rapidement, notamment la suppression de la vignette, dont nous avons toujours affirmé qu'elle était une source de surconsommation pharmaceutique, un véritable chèque en blanc tiré sur la sécurité sociale. Les abus qu'elle provoque sont sans commune mesure avec les avantages qu'elle apporte aux caisses dans leur gestion. Par contre, la profession, pour des raisons déjà longuement exposées, ne peut accepter l'estampillage de la vignette.

Cette démonstration, mes chers collègues, a pu vous paraître longue, mais elle l'est moins que certaines interventions à la tribune de l'Assemblée nationale qui prétendaient que 40 p. 100 des spécialités françaises ne sont que des « placebos » dont la seule utilité est d'ordre psychologique et qui parlaient d'absence ou de peu de recherches dans l'industrie pharmaceutique. Bien sûr, on a cité les spécialités qui seraient trop nombreuses, on a critiqué le conditionnement trop luxueux et les trop grandes quantités délivrées, le coût de la distribution. Le bouquet consiste évidemment à faire état des bénéfices fantastiques que réalisent les laboratoires et à prétendre que le VI<sup>e</sup> Plan continue dans la même direction, ouvrant largement la porte au capitalisme sanitaire.

L'organisation de notre débat ne me permettra pas de répondre à toutes ces critiques. Je voudrais toutefois faire remarquer, en citant mon intervention de 1968, que les prix français sont souvent la moitié des prix américains ou suisses. J'ajouterai que je ne cherchais pas à vouloir augmenter les bénéfices de la pharmacie française, mais plutôt à souligner le fait que l'industrie américaine est mieux outillée pour financer la recherche et qu'elle dispose ainsi d'une puissante marge de manœuvre pour la conquête des marchés européens et mondiaux.

Je voudrais à présent, mes chers collègues, rappeler quelques données économiques de la pharmacie française.

Sur les problèmes auxquels la pharmacie a à faire face, sur l'importance économique qu'elle représente, tout a été dit ou presque. Il suffira d'en rappeler les principales données.

Selon l'O. C. D. E., l'industrie pharmaceutique française, avec un chiffre d'affaires hors taxes de 4,35 milliards de francs n'était devancée en 1965, au point de vue de la production, que par les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne. Par contre, elle précédait le Royaume-Uni, l'Italie, ainsi que les autres pays de l'O. C. D. E.

Je rappellerai toutefois qu'avant la guerre, nous étions le premier pays exportateur. Cette situation privilégiée devait inquiéter l'occupant allemand, qui mit tout en œuvre pour casser cette expansion au profit des trusts chimiques et pharmaceutiques de son pays.

Ensuite, soucieux de l'équilibre de la sécurité sociale, qui est fonction pour une bonne part du prix des médicaments, les différents gouvernements de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République ont enfermé les fabricants dans un système qui met en cause l'existence d'un certain nombre de laboratoires très valables sur le plan technique, mais qui les empêche de dégager les moyens d'auto-financement pour la recherche.

Avec un chiffre d'affaires, toutes taxes comprises, de 5,38 milliards de francs, l'industrie pharmaceutique française se situait approximativement au même niveau que la construction aéronautique — je parle en chiffres 1966 — et que l'industrie du caoutchouc.

En ce qui concerne la recherche, en 1966, 3.800 personnes, soit 9 p. 100 de l'effectif, étaient employées, ce qui représentait 4,6 p. 100 du total des chercheurs du secteur industriel. A la même date, l'industrie pharmaceutique consacrait en moyenne 8,25 p. 100 de son chiffre d'affaires hors taxes à la recherche, soit deux fois plus que la moyenne de l'ensemble de l'industrie. Mais, par ailleurs, ces sommes ne correspondaient qu'à la moitié de ce qui est consacré à la recherche pharmaceutique dans des pays comme les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale.

Pour achever de situer le problème, ajoutons cet élément tiré de l'étude de M. Georges Rosch, parue dans la revue *Consommation*, intitulée: *L'Economie des services de soins médicaux en France*: « La production des soins médicaux a conquis au cours des vingt-cinq dernières années sa place majeure dans l'économie des pays développés. En France, en 1966, la consommation des soins médicaux représentait 9,2 p. 100 de la consommation des particuliers et leur production 6,4 p. 100 du produit national brut. Cette industrie médicale emploie plus de 500.000 personnes, soit un effectif de main-d'œuvre plus important que celui des mines ou de l'automobile. La valeur de sa production estimée en valeur ajoutée, est comparable à celle de la sidérurgie et de l'industrie pétrolière. Elle montre la rapidité de croissance des industries de pointe et tout laisse prévoir que ce rythme se poursuivra, lui donnant une place de plus en plus importante dans nos économies. »

Pour ce qui est des exportations, en 1967, l'industrie pharmaceutique française a exporté pour 566 millions de francs, alors que l'Allemagne a exporté pour 1.009 millions, le Royaume-Uni pour 764 millions, la Suisse pour 746 millions, les Etats-Unis pour 639 millions, l'Italie pour 179 millions, le Danemark pour 132 millions et le Japon pour 100 millions.

Il y a cependant une grande ombre à ce tableau; je veux parler des implantations étrangères en France. Il faut savoir que la part de la production française est passée, de 1959 à 1969, pour ce qui concerne les laboratoires suisses, de 6,10 à 9,05 p. 100; pour ce qui concerne les laboratoires allemands, de 0,54 à 7,28 p. 100; pour ce qui concerne les laboratoires des Etats-Unis, de 5,73 à 14,25 p. 100 et, pour l'ensemble des pays étrangers ayant des installations en France, de 16 à 35,5 p. 100. Si l'on ajoute la part de la production réalisée sous licence, soit près de 20 p. 100, on obtient un total de production sous contrôle étranger de l'ordre de 55 p. 100, contre seulement 42 ou 43 p. 100 en 1965.

Tout compte fait, la pharmacie française figure encore honorablement dans le monde et continue à tenir convenablement sa place dans notre économie. Mais si, en effet, les problèmes financiers ont leurs urgences, les problèmes économiques ont aussi leurs impératifs. Si, en voulant régler les premiers, on aboutit à lasser les initiatives et à décourager la recherche, ne finira-t-on pas dans ce domaine par faire passer le pays sous la dépendance complète de l'étranger?

C'est là un risque que l'on ferait bien de considérer car si, demain, la sécurité sociale n'a comme interlocuteurs que des firmes multinationales pour lesquelles le marché français ne constitue une portion parfois très faible de leur activité, quels seront ses moyens d'action? Ne sera-t-elle pas obligée de passer par leurs conditions, sauf à accepter la dégradation de notre niveau sanitaire? Bref, pour voir les choses à court

terme, n'est-on pas en train de grever l'avenir de la plus lourde des hypothèques?

S'agissant des prix de détail, une économie importante résulterait de l'application aux médicaments du taux réduit de la T. V. A., analogue à celui des produits alimentaires et certains de mes confrères de dire qu'il apparaît scandaleux que les médicaments paient la même T. V. A. que le whisky. Certes, cela représenterait une perte de recettes pour le budget, mais ne pourra-t-elle pas être compensée, soit par une taxe sur l'alcool, soit par une taxe sur les jeux, soit peut-être sur les deux? Car, l'alcoolisme est un fléau qui pèse particulièrement lourd dans le budget de la sécurité sociale. Si, par ailleurs, il est bon d'encourager la race chevaline, il me semble plus utile encore d'améliorer la vie humaine.

Il est un autre aspect du problème, sans doute plus original et en tout cas moins connu, c'est celui qui concerne l'apport du médicament en tant que facteur d'économie dans le traitement des maladies. L'examen du cas de la tuberculose en sera une démonstration éclatante.

Le taux de mortalité, qui était de 215 pour 100.000 sujets en 1910, avait progressivement, mais lentement diminué pour tomber à 74 en 1948. En 1956, il était encore de 28. C'est alors que se sont fait sentir les effets de la généralisation de la vaccination qui, elle-même, coïncidait avec l'apparition des antibiotiques capables de guérir cette maladie. Du même coup, il a suffi d'une dizaine d'années pour que le nombre des décès décroisse dans une proportion de 3 à 1, puisque le taux de mortalité n'était plus que de 10,5 en 1966.

Grâce à ces médications, les longs séjours en sanatorium, les convalescences interminables, qui étaient antérieurement les seuls moyens de lutte dont on disposait, ont à peu près complètement disparu. De même, les rechutes en post-cures, encore relativement fréquentes en 1955 — 11 p. 100 des malades traités — sont devenues aujourd'hui des exceptions: 0,8 p. 100 en 1963.

D'autre part, comme le remarque la *Revue de tuberculose et de pneumonologie*, les malades peuvent aujourd'hui, sans gêne, reprendre leur activité: « En étudiant l'évolution des malades ayant repris leur travail avant le sixième mois de traitement hospitalier ou l'évolution des malades ayant quitté l'hôpital dès leur troisième cuti négative à quinze jours d'intervalle, on constate que dans chacune de ces conditions la reprise du travail a pu s'effectuer sans nuire à la guérison. »

La santé n'a pas de prix; cela paraissait admis comme un dogme voilà encore cinq ou six ans et la santé était tenue volontiers pour la priorité des priorités.

Aujourd'hui, tout est trop cher! Le rapport étudié ne va-t-il pas jusqu'à proposer de freiner les transferts dont on sait que la sécurité sociale est l'instrument principal pour donner la priorité à « l'amélioration de la qualité des services publics »?

« Un dernier choix essentiel, affirme-t-il, a trait au partage souhaité entre la croissance des services de toute nature rendus à la collectivité par les administrations: routes, écoles, hôpitaux, logements sociaux, etc., et celle des revenus de transfert, principalement les prestations de sécurité sociale. Le Gouvernement est d'avis, pour sa part, qu'un effort substantiel doit être réalisé pour contenir la croissance des transferts, afin de permettre d'accomplir un effort plus important pour l'amélioration de la qualité des services publics. »

Tout se tient. Que sera cette « nouvelle société » que l'on prétend construire, si ce n'est pas une société où l'homme aura toujours mieux la place qui lui revient? Certes, mais l'homme tout entier à la fois avec son corps et son âme. Qu'il faille améliorer la qualité des services publics, c'est sûr. Que l'on puisse envisager pour ce faire de négliger les progrès de la santé, cela ne saurait se concevoir car nous sommes encore bien loin d'avoir atteint cet « état de complet bien-être physique, mental et social ».

Devant un tel problème, il n'est pas possible de s'en tenir, comme le fait le rapport, à des considérations purement financières, pour ne pas dire purement comptables. Il y faut une autre hauteur de vues. Il faut qu'enfin on se décide à définir dans sa totalité cette politique de la santé qui a toujours été éludée jusqu'à présent.

C'est seulement après et en fonction des objectifs qu'on se sera ainsi assignés qu'on pourra valablement aborder l'étude des moyens à mettre en œuvre pour y revenir et que pourront être fixées les échéances.

En tout cas — les données rappelées ci-dessus le montrent clairement — ceux qui attendraient des professions dont c'est la vocation, médecine et pharmacie, qu'en plus de leur contribution aux progrès de la santé elles apportent la formule qui permettrait d'en supprimer la charge, se tromperaient lourdement. C'est à la collectivité nationale dans son ensemble, et à elle seule, qu'il appartient d'en mesurer le coût, d'en apprécier la contrepartie et d'en payer le prix.

Dans un tout autre domaine, je voudrais souligner très rapidement que, pour garantir le progrès social, les actions entreprises devront tendre à améliorer l'existence des hommes, notamment en aménageant le tissu urbain et l'espace rural. Il importerait donc de tirer les enseignements du V<sup>e</sup> Plan qui, en matière d'équipements collectifs, n'a pas atteint tous ses objectifs, souvent d'ailleurs parce que les collectivités locales n'ont pas su ou pas pu assurer leur part de financement.

Une remise en ordre de leurs finances apparaît, par conséquent, indispensable, d'autant plus que leurs charges augmentent, que la durée d'amortissement des emprunts diminue, que les taux d'intérêt s'élèvent, que les subventions s'amenuisent, ce qui entraîne une aggravation de la fiscalité locale. La substitution à la taxe locale du versement représentatif de la taxe sur les salaires a amélioré la situation, mais il faut aller plus loin. Une rénovation du système archaïque de la patente s'impose, si l'on veut mettre fin aux inégalités que l'on constate d'une commune à l'autre. C'était d'ailleurs l'objet de la proposition de loi que j'ai eu l'honneur de déposer au début de l'année.

Tout le monde se plaît à dire qu'une centralisation excessive nous nuit, mais le rapport sur les grandes options effleure à peine le changement souhaité et n'apporte pas de précisions suffisantes sur les procédures administratives et financières destinées à favoriser le regroupement des communes.

Enfin, mes chers collègues — pardonnez-moi cette longue intervention — le rapport sur les options du Plan souligne la nécessité de porter attention aux zones frontalières du Nord, de la Lorraine ainsi que de l'Alsace. Les auteurs invitent à renforcer le dynamisme de ces régions, mais demeurent muets quant à la politique à mener pour ce faire. L'exode des travailleurs frontaliers en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse devrait nous inciter à appliquer une politique plus réaliste. Il nous faut, dans les départements frontaliers, une politique nationale assortie de moyens financiers. Or, paradoxalement, au cours du V<sup>e</sup> Plan, comme le soulignait à l'Assemblée nationale M. Pierre Messmer, ancien ministre, l'action de l'Etat n'a pas été aussi vigoureuse dans les régions frontalières que dans d'autres. En 1966, 1967, 1968, les investissements de l'Etat se sont élevés en moyenne à 544 francs par Français. Au-dessus de cette moyenne, nous trouvons — et c'est fort bien — le Languedoc-Roussillon avec 711 francs, la région parisienne avec 660 francs, la Bretagne avec 582 francs ; mais sont au-dessous la Lorraine avec 495 francs, l'Alsace avec 491 francs, le Nord avec 453 francs et la Franche-Comté avec 477 francs.

Cette situation est malheureusement aggravée par la répartition des prêts consentis par la caisse des dépôts et consignations pour l'équipement local et le logement : dans quatre régions — le Nord, l'Alsace, la Lorraine et la Picardie — leur montant est inférieur à 650 francs par habitant, soit 75 p. 100 de la moyenne nationale. Il ne faut donc pas s'étonner si le mètre carré de zone industrielle équipée coûte 10 francs au moins dans nos départements frontalières et 1 franc dans la Sarre voisine. Il n'est pas davantage surprenant qu'en raison aussi — il faut le dire — des événements d'août dernier et de la réévaluation du mark les salaires y soient, à travail égal, à durée égale, supérieurs de 30 à 50 p. 100 aux nôtres.

Toutefois, la disparité des salaires n'est pas seule en cause. Ce qui est vrai en Sarre ne l'est plus au Grand-Duché de Luxembourg, où les salaires servis sont équivalents à ceux qu'offre l'industrie française, ce qui nous permet d'affirmer que les emplois sont insuffisants pour absorber la totalité de la main-d'œuvre disponible. Ce qui est inquiétant aujourd'hui risque de l'être demain davantage encore en raison de l'évolution de la sidérurgie lorraine.

Puis-je rappeler, mes chers collègues, que nos voisins sarrisois ont investi 2.500 millions de marks, soit 3.750 millions de francs, dans leur Land ?

Si donc nous ne voulons pas voir basculer les régions frontalières dans l'orbite allemande, si nous ne voulons pas transformer nos départements frontaliers en départements-dortoirs, il faudra prévoir en face de la mono-industrie lorraine une

implantation d'industries de transformation au cours du VI<sup>e</sup> Plan, renforcer les structures d'accueil, améliorer les relations routières et fluviales avec Paris et les pays voisins, atténuer progressivement l'inégalité des salaires, supprimer les derniers abattements de zone dans les départements frontaliers et peut-être — pourquoi pas ? — créer une prime de salaire spéciale dans ces départements.

Il faudra également multiplier l'implantation des I. U. T. à vocation commerciale et industrielle, sans oublier la création d'instituts pour l'enseignement pratique des langues afin de former des cadres bilingues dans ces régions qui se trouvent au centre de l'Europe.

Les marches de l'Est subsisteront, disait mon excellent collègue M. Schnebelen à l'Assemblée nationale ; mais, après avoir été un bastion guerrier, elles doivent se transformer en un bastion économique concurrentiel qui, grâce à l'accroissement de son potentiel et à sa position de pointe au sein du Marché commun, permettrait à la Lorraine de jouer dans l'économie française et européenne le rôle important qui fut toujours le sien, et contribuera aussi à la prospérité du pays tout entier. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Cardot.

**Mme Marie-Hélène Cardot, au nom de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le VI<sup>e</sup> Plan il est abondamment question de solidarité. Je vous parlerai surtout de celle due aux handicapés physiques et inadaptés dont la situation est spécialement soulignée. Ces problèmes ont particulièrement retenu l'attention de votre commission des affaires sociales.

Bien sûr, nous savons qu'ils existent ; nous en connaissons ; nous en rencontrons. La presse, la télévision nous ont sensibilisés à leur existence. Mais nous vivons dans une société où la vie apparaît de plus en plus difficile, et qui porte à l'égoïsme. Comment ces personnes inadaptées, adultes ou jeunes, pourraient-elles épanouir leurs possibilités dans une société qui porte sur eux un regard négatif, qui ne s'interroge pas sur un effort de solidarité possible envers ce problème de la souffrance imprévue et injuste ?

Le VI<sup>e</sup> Plan sera l'expression de l'unité de volonté du Gouvernement et du Parlement — vous nous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre — mais également du pays tout entier qui doit y apporter son adhésion et par là rendre la France plus solidaire, moins égoïste. Les personnes en difficulté, handicapées ou inadaptées souvent réadaptées, sont bien des personnes au même titre que les autres. Une société se juge par le sort qu'elle réserve aux plus démunis.

Il y a en France presque trois millions d'enfants handicapés, inadaptés, en difficulté. Avec 800.000 naissances annuelles en France, écrit le docteur Lafon, nous pouvons dire qu'il naît et survit dans notre pays au moins un arriéré toutes les vingt minutes, soit 75 par jour, 525 par semaine.

Comment pouvons-nous rester insensibles, dormir tranquillement, si chacun à notre place nous n'intervenons pas, selon nos moyens, afin d'aider à soulager ces épreuves qui auraient pu être nôtres ? Chacun de nous doit se sentir concerné, responsable et solidaire, mes chers collègues.

Quelles sont les responsabilités respectives de la société, des familles et des individus ? Quels sont les droits des handicapés, des inadaptés et de leurs parents sur une société ?

L'évolution a conduit à reconnaître sans équivoque un droit à l'instruction, un droit au travail, un droit à la santé, un droit au logement ; en résumé, un droit à être intégré dans notre société. Si l'on admet que ces divers droits doivent être égaux pour tous les citoyens, la plupart des mesures qu'appelle la compensation des handicaps semblent justifier l'égalité des chances.

La préservation des inadaptations sociales suppose la satisfaction des besoins de base. Les liens sont étroits entre la misère, parfois morale et le comportement en dérivant. Ces besoins de base concernent le niveau de vie, le logement, l'hygiène, l'accès à l'éducation et ils sont d'un niveau relativement élevé dans une société économiquement développée.

Il convient donc de lutter contre les taudis, l'oisiveté, l'ignorance, et améliorer le cadre de vie. Ceux qui s'interrogent sur l'homme que crée la « société de consommation » et sur l'avenir de celle-ci, constatent l'existence de « laissés pour compte ».

La prévention la plus urgente concerne le très fort niveau de vie mais aussi et surtout la qualité des projets qu'une civilisation propose à ses membres.

Les raisons pour lesquelles les infirmités se développent et créent des situations qui s'aggravent sont multiples. On peut citer parmi tant d'autres les maladies survenues en cours d'existence, souvent combattues par la médecine avec succès, mais qui laissent des séquelles et diminuent la capacité des victimes; les blessures dont le développement des techniques multiplie les causes, les accidents de la circulation sans cesse plus nombreux. Si la multiplication des accidents du travail est freinée grâce aux progrès de la prévention, les maladies professionnelles ont une forte tendance à se développer.

L'urbanisation, de plus en plus grande de la population, la vie trépidante, semblent engendrer des états nerveux et psychiques plus fréquents.

Les liens familiaux se relâchent par suite de l'évolution des mœurs. Il y a davantage de couples désunis, de mères souvent hors du foyer; il y a plus d'abandons; il y a plus d'enfants négligés, cependant que des adolescents sont soumis à des influences extra-familiales assez fortes pour qu'ils forment des sociétés à part.

Les biens de consommation se diversifient et multiplient les causes d'inadaptation individuelle par découragement, dans la croyance d'un manque de chance. La recherche du superflu pousse à courir des risques et provoque de nouvelles formes d'agression.

Ces enfants, ces adultes, sont à des degrés divers des infirmes au sens le plus étendu du mot. C'est à leurs infirmités potentielles ou effectives qu'il convient d'apporter des soins préventifs ou curatifs. Nous devons les assurer d'une autonomie compatible avec leur état afin de les insérer ou des les réinsérer dans la société, dans leur milieu normal autant qu'il est possible. Certes, la responsabilité des pouvoirs publics est lourde, mais il faut trouver des solutions pour prévenir et traiter les divers handicaps et inadaptations, parer à l'insuffisance des réalisations, orienter ces malades, les traiter médicalement, les héberger, leur assurer une éducation spéciale — ce qui suppose une recherche de l'ampleur des besoins à satisfaire — leur faciliter l'accès à des postes de travail normaux ou les placer dans des ateliers protégés. Et je ne parle pas ici de la prévention des accidents du travail ou des accidents de la route.

Il est malheureusement impossible de chiffrer nos insuffisances, les handicapés recensés et les moyens offerts pour les traiter. La collectivité doit venir en aide aux parents, parfois se substituer à eux s'ils sont défaillants et prolonger leur action quand ils ont disparu. L'école a un rôle majeur à jouer dans la prévention des inadaptations sociales, de la délinquance d'où qu'elle vienne, car il faut savoir que les prisons comportent un grand nombre d'inadaptés.

La réduction des effectifs des classes scolaires reste très souhaitable. La formation et le statut des instituteurs semblent ne plus correspondre à l'ampleur de leurs responsabilités. La notation en fonction des progrès personnels de l'élève est nécessaire. Les modalités d'entrée des jeunes dans le monde du travail ne sont pas séparables du rôle préventif de l'école. Il y a souvent une rupture brutale entre le milieu scolaire et le milieu professionnel. On peut espérer que la réforme de la formation professionnelle sera susceptible d'atténuer ces difficultés.

Il faut rendre hommage aux promoteurs de l'initiative privée qui sont souvent des parents lassés d'attendre une solution pendant des années. Ces établissements privés présentent beaucoup d'avantages dans le domaine de l'aide aux handicapés, qu'ils assurent avec beaucoup de dévouement et de désintéressement; ils jouent un rôle important et exemplaire.

Les pays étrangers nous offrent les meilleurs exemples de fondations multiples. En Belgique, en Hollande, en Grande-Bretagne, en Scandinavie, les résultats obtenus sont à imiter. La Belgique reçoit des enfants français, les familles étant soulagées de pouvoir trouver un lieu de placement et de formation convenable qui leur manque en France. J'ajoute que les enfants y sont reçus en accord avec les services de la sécurité sociale. C'est ce qui se passe dans mon département.

Ne pourrait-on en revanche inciter des fondations à entreprendre des créations d'établissements I. M. P. et I. M. P. R. O. et à leur faciliter l'obtention de moyens comme le conseille M. Bloch-Lainé dans son rapport. Ce pourrait être le rôle par exemple de la Croix-Rouge, de la mutualité, des associations de parents d'élèves qui sont remplies de bonne volonté et connaissent parfaitement ces questions. Le partage des compétences ne

peut être qu'efficace. Mais aucune politique d'envergure ne saurait être mise en œuvre sans que l'Etat ne prenne sa part des efforts généreusement déployés par les groupements; et il ne faudrait pas que la solidarité proclamée se perde dans le dédale des procédures ou des systèmes et disparaisse dans la réalité de chaque jour.

Des commissions d'orientation des infirmes doivent fonctionner pour les orienter, les aider à se réinsérer dans la vie du travail. Les liaisons soins et emplois sont mal définies, le nombre des ateliers protégés très faible. Le ministère des anciens combattants a le premier perfectionné les moyens d'aider les infirmes. Il peut contribuer utilement par son expérience à résoudre certains problèmes.

L'action des différents services doit être coordonnée. La nécessité de créer de nouvelles instances est évidente et le rôle de ces instances ne sera pas nécessairement limité aux problèmes de planification. Il faudrait aussi coordonner les contrôles, savoir ce qui relève des techniques pédagogiques et ce qui est plus proprement médical, penser aux handicapés et aux handicaps multiples. Les problèmes sont parfois très différents.

Pour améliorer la gestion des ateliers protégés privés et leur permettre de remplir leur mission d'intérêt général, les pouvoirs publics devraient se préoccuper de développer une véritable assistance technique avec le concours des personnes qualifiées dont elle dispose, lesquelles seraient et resteraient les conseillers de la famille.

Ce problème de la mise au travail des handicapés est primordial. Orienter, contrôler, animer, créer, sont des attributions normales de la puissance publique qui ne saurait tout attendre des bonnes volontés particulières. Nous manquons de centres sociaux, de foyers de jeunes travailleurs. Ceux qui existent éprouvent des difficultés de financement; ils ne sont pas suffisamment aidés et sont en déficit. L'activité dans la profession des assistantes sociales est efficace mais nous en manquons.

Souvent des enseignants et des directeurs d'établissements scolaires regrettent le manque de contacts avec les assistantes sociales de secteur. Par leurs possibilités de relations avec les familles des enfants et leurs connaissances techniques, elles pourraient être une source certaine de renseignements, non seulement sur le comportement des enfants mais aussi, par eux, sur la vie au foyer.

L'ensemble de l'action préventive des services de l'action sanitaire et sociale est insuffisante. Il faut un renforcement du personnel afin de lutter contre les situations qui provoquent des inadaptations.

Les comités de probation et d'assistance aux libérés des prisons devraient faciliter la réinsertion des anciens détenus et prévenir la récidive. Il semble qu'il y ait un manque de liaison entre les organismes et les autorités de l'action sanitaire et sociale, les services du travail et les services de la justice.

La carence la plus grave concerne les arriérés et les débiles profonds adultes, ainsi que les infirmes moteurs cérébraux qui ont dépassé l'âge scolaire et dont la présence se révèle souvent si douloureuse dans les familles. Tout ce qui est fait pour concourir à leur réhabilitation professionnelle est insuffisant. Nombreux sont les médecins et les éducateurs déçus et inquiets qui ne savent ce que vont devenir, plus tard, ceux qu'ils ne pourront plus conserver en raison de leur âge.

Nous rendons hommage à Mlle Dienesch qui s'est récemment penchée avec une grande énergie sur les premiers efforts à effectuer pour dépister le handicaps les plus évitables avant la naissance et éviter les accidents à l'accouchement, les diagnostics tardifs après la naissance; elle a institué l'obligation de visites médicales au moment de la naissance, la création des livrets de santé qui existaient, mais qui semblaient ne pas présenter d'intérêt jusqu'à présent.

Pour bien prévenir, il faut d'abord être prévenu. La télévision et les divers modes de diffusion pourraient être mis davantage à contribution pour signaler, sous un contrôle sérieux, tout ce qui est souhaitable et pour jouer un rôle de prévention.

Les parents ayant à leur foyer un infirme invalide à plus de 80 p. 100 sont tenus de le déclarer. Mais cette obligation est mal observée; c'est regrettable, car on ne peut pas avoir de statistiques. On manque de médecins se consacrant aux handicapés ou inadaptés. L'absence la plus manifeste concerne la psychiatrie et les techniques qui s'y rattachent. Il faudrait y parer.

Avant de terminer je voudrais rendre un hommage particulier à M. Bloch-Lainé qui, en décembre 1967, a présenté un fort volumineux rapport, hélas trop peu connu qu'il a étudié avec beaucoup de cœur, avec le souci de procurer les renseignements les plus complets sur le problème général de l'inadaptation et des personnes handicapées.

Je me suis référé à cet important document très complet où la recherche des besoins à satisfaire dans les différents domaines était étudiée avec compétence. Je pense également avec gratitude aux médecins qui ont pris conscience du problème des handicapés et de l'inadaptation et qui, par un effort patient, par des découvertes déterminantes, ont fait renaître l'espoir chez les infirmes et leurs parents.

Je vous fais confiance, monsieur le ministre, pour trouver des solutions à ces douloureuses épreuves des familles françaises.

Je vous prie de m'excuser d'avoir retenu si longuement votre attention mais ce problème des handicapés et des inadaptés me tient beaucoup à cœur. D'ailleurs tout ce qui sera fait en faveur des familles françaises sera bénéfique à tous les Français. Dans cette optique, le VI<sup>e</sup> Plan prouvera qu'il est bien une réussite, en assurant le développement de la richesse économique de la France.

Avant de descendre de cette tribune, je voudrais, si vous le permettez, monsieur le président, évoquer rapidement quelques problèmes économiques.

**M. le président.** Je vous en prie, madame. Votre groupe est loin d'avoir épuisé son temps de parole. Il dispose encore, je vous le rappelle, de 112 minutes.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Je ne les emploierai pas, monsieur le président.

Au nom de M. Tinant et en mon nom personnel je voudrais exposer à M. le ministre les problèmes urgents et graves qui intéressent notre région du Nord-Est.

Les déterminations qui vont être prises dans le VI<sup>e</sup> Plan rendent les Ardennais soucieux. Le mérite d'un plan est bien de rechercher l'équilibre entre des préoccupations différentes, peut-être contradictoires. Il faut noter les réalisations indispensables sur toutes les zones frontalières et prévoir vigoureusement des incitations productives d'industrialisation. C'est la nécessité première de notre pays en vue d'une économie compétitive dans le Marché commun, car dans la coopération internationale, le taux d'expansion doit être un résultat et il doit permettre une solidarité indispensable à l'avenir de l'Europe.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus lors de la première séance de l'Assemblée nationale consacrée au VI<sup>e</sup> Plan.

Je cite : « Je voudrais dire ici sans ambiguïté que, contrairement à ce qui a pu être dit, le VI<sup>e</sup> Plan, en soulignant le nécessaire développement des régions qui disposent des atouts nécessaires à une industrialisation — région parisienne, Nord, région rhodanienne, façade méditerranéenne — prévoit explicitement la poursuite indispensable de l'effort en faveur des départements de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest. De même, une attention particulière continuera à être portée aux problèmes posés par l'adaptation des régions frontalières du Nord et de l'Est affectées par la mutation de certaines activités industrielles de base. Pour appliquer l'ensemble de cette politique, le régime des aides devra être remanié et simplifié. »

Mais, une nouvelle fois, il n'est encore question que des régions frontalières du Nord et de l'Est. Que faites-vous, monsieur le ministre, du Nord-Est ? Il y a là une lacune grave.

Le plan doit être, plus que jadis, sélectif et souple, nous avez-vous dit cet après-midi, les frontières étant désormais ouvertes.

D'ailleurs, les régions frontalières doivent toutes être comparées aux régions étrangères voisines. Ainsi, nous assumerons par elles nos engagements en Europe.

Le VI<sup>e</sup> Plan engage la France pour cinq ans. Il favorisera l'essor de l'Europe, mais permettra-t-il de rattraper le retard accumulé depuis plusieurs années ? Je ne le crois pas. A tout le moins, il ne faudrait pas creuser davantage ce retard.

Notre région économique du Nord-Est a particulièrement souffert. Vous connaissez le patriotisme, le civisme de ses populations, trop souvent mises à l'épreuve. Vous connaissez les efforts économiques, la réussite de la République fédérale allemande,

de la Belgique, en matières d'axes routiers, d'aménagements fluviaux. Resterons-nous encore longtemps les voisins pauvres de la nation belge devenue compétitive ? Dans le choix des options, il faut y penser.

La part des investissements que la France destine aux transports est bien inférieure à celle que leur consacrent nos partenaires européens. La coordination des transports n'est pas évoquée dans le rapport présenté alors que le coût des accidents de la route passera de 10 à 20 milliards de francs par an au cours des dix prochaines années. Dans le choix des options, je vous demande instamment d'y penser aussi, monsieur le ministre.

M. le préfet des Ardennes, accompagné d'une délégation d'élus ardennais, vous a entretenu de ces problèmes nationaux urgents. MM. les gouverneurs belges de Liège, Namur et Arlon sont venus vous mettre au courant de leurs espoirs européens. Les problèmes des régions frontalières sont bien évoqués dans le VI<sup>e</sup> Plan, mais sans profonde conséquence. Les propositions d'implantations industrielles nouvelles, d'aménagement d'usines, doivent permettre de renforcer les infrastructures d'accueil.

Avant de terminer, je voudrais livrer à vos réflexions une information relative aux projets d'infrastructure fluviale du VI<sup>e</sup> Plan, projets qui inquiètent les spécialistes.

Lors de l'assemblée générale du consortium pour l'aménagement et la modernisation de la Seine et des voies adjacentes, un rapport de gestion retraçant les travaux projetés, en cours d'études ou de réalisation a été présenté par son président, M. Piketty. Celui-ci a manifesté quelque inquiétude à l'égard des grandes options du VI<sup>e</sup> Plan.

Traitant des infrastructures de transports il reconnaît que les grands axes fluviaux présentent un caractère structurant en matière d'aménagement du territoire mais suggère néanmoins que l'on se cantonne dans l'aménagement des vallées, le franchissement des seuils ne paraissant pas devoir être retenu comme un objectif prioritaire.

M. Piketty redoute alors que l'on se contente de faire des axes à grand gabarit qui auront pour but, dans leur partie aval, de desservir leurs ports maritimes et qui se termineront, dans leur partie amont, par de vulgaires canaux.

Or, dans le même temps, les Allemands poursuivent la liaison du Rhin au Danube, c'est-à-dire de la mer du Nord à la mer Noire, en franchissant la Bavière à quelque 400 mètres d'altitude. En 1981, conformément à leur programme, nos voisins assureront la liaison, entre le Rhin et les pays de l'Est européen, par convois poussés de 3.000 tonnes. Les Allemands ont compris que l'industrialisation, qui est aussi un des objectifs prioritaires du VI<sup>e</sup> Plan français, n'est possible que si elle est accompagnée et même précédée par de grands axes de transport de marchandises, ce qui causera une concurrence redoutable à la France, donc au VI<sup>e</sup> Plan.

Or, c'est par la voie d'eau, la plus économique, que l'on rendra notre sidérurgie compétitive dans l'Europe occidentale ou que nos excédents de céréales trouveront plus facilement preneurs sur le marché mondial. C'est en réalité le coût du transport des marchandises qui arbitrerait les luttes entre les entreprises des différents pays et ce sont ceux qui posséderont des infrastructures modernes qui gagneront la guerre économique, assure M. Piketty.

Il rappelle que l'on prévoit déjà l'agrandissement du port de Nuremberg, sur la liaison Rhin—Danube, qui ne sera pourtant mise en eau qu'en 1971, car déjà on sait qu'il n'y aura pas assez de place disponible. Il rappelle aussi que la division des transports de Washington prévoit qu'entre 1965 et 1975 le taux de progression des transports fluviaux en Amérique atteindra 156 p. 100 contre 37 p. 100 pour les chemins de fer et 55 p. 100 pour la route.

Ce qui semble évidente réalité hors de nos frontières ne devrait pas sans cesse être remis en cause à l'intérieur de notre pays, conclut le président du consortium pour l'aménagement et la modernisation de la Seine et des voies adjacentes.

Je vous remercie de m'avoir écoutée si longuement, mes chers collègues. J'entendrai volontiers votre réponse, monsieur le ministre. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ribeyre.

**M. Paul Ribeyre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au lendemain de la Libération, dès les premières semaines d'existence de l'Assemblée nationale, je

participais à des rencontres où, dans le cadre de colloques sans doute encore improvisés, nous cherchions les moyens de redresser les ruines innombrables et de réaliser les quelques équipements indispensables pour assurer la vie du pays.

Tout était à faire et dans le minimum de temps et nous nous efforcions de découvrir les méthodes susceptibles, d'une part, de parer au plus pressé, d'autre part, de préparer l'avenir.

A partir de ce moment-là, il nous apparaissait que, dès la période critique dans laquelle nous nous trouvions aurait été dominée, il faudrait obligatoirement établir un schéma directeur national, un plan dont la réalisation s'étendrait sur de longues années. C'est de cette idée-force, à la préparation de laquelle de nombreux collègues participaient alors, que devaient quelques années plus tard sortir les préliminaires d'un premier plan d'aménagement dont les principes de base ont continué à inspirer les plans successifs.

Ce bref rappel me permet de vous dire, monsieur le ministre, mes chers collègues, que devenu ainsi planiste convaincu depuis quelque vingt-cinq ans, je n'ai pas besoin aujourd'hui de dissertar longuement sur l'intérêt d'un plan, qui, avec toute sa souplesse, reste absolument nécessaire pour orienter la vie du pays. Je ne reprendrai donc pas devant vous les études qui ont été du reste remarquablement établies par MM. les rapporteurs et je me bornerai à présenter des observations sur deux points seulement où je crois devoir apporter quelques suggestions.

En ce qui concerne tout d'abord l'industrialisation, la première des orientations proposées est celle de l'industrialisation ou du développement industriel. Elle se place dans le thème qu'avait développé le chef de l'Etat le 22 septembre 1969 et que M. le Premier ministre avait repris dans sa déclaration au Parlement.

Le V<sup>e</sup> plan proposait de moderniser et d'organiser l'appareil industriel existant. Le VI<sup>e</sup> Plan prévoit de développer et d'accroître la part de l'industrie dans la production intérieure par rapport aux autres secteurs économiques. Chacun sait, en effet, que l'industrie occupe dans notre économie une place nettement plus étroite que chez nos principaux partenaires ou concurrents. Pour accroître le revenu brut national, l'industrie apparaît non pas comme le seul moyen, mais comme le moyen le mieux adapté à assurer une croissance rapide grâce à la demande mondiale de produits industriels qui grandit et à des gains de productivité de plus en plus élevés.

Pour ma part, j'approuve pleinement ces principes placés au premier rang des orientations que vous nous proposiez à la condition que ce développement industriel demeure la condition indispensable du progrès social et culturel et assure ainsi un plus grand bien-être collectif.

En étudiant les dispositions du rapport du Gouvernement, je note que ce projet de développement industriel doit accompagner les mutations professionnelles inéluctables. J'estime pour ma part qu'il faut aller au-delà de cette idée d'accompagnement et pour cela diriger l'implantation d'industries nouvelles dans les zones où se trouvent des excédents de population en voie de mutation, que ces excédents proviennent du secteur agricole ou de quelque branche du secteur tertiaire.

Si l'on veut arrêter le déclin de certaines régions, il faut à longue échéance préparer les conversions inéluctables afin de permettre aux jeunes, au moment de leur arrivée à l'âge du travail, de trouver dans leurs propres régions des possibilités modernes d'emplois. Aussi, je ne vous étonnerai pas, je pense, en insistant sur la nécessité de prévoir le développement de l'industrialisation en milieu rural.

**M. Raymond Bonnefous.** Très bien !

**M. Paul Ribeyre.** Certes, cette conception peut rencontrer un certain nombre de difficultés que les uns et les autres nous connaissons bien ; mais je suis persuadé que, aucun obstacle n'étant insurmontable, la somme des avantages à recueillir est de très loin supérieure à celle des difficultés à dominer.

Sur ce point, nous pouvons vous affirmer, monsieur le ministre, dans cette assemblée où nous sommes presque tous maires, conseillers municipaux ou conseillers généraux — comme vous-même du reste — qu'il n'est pas un d'entre nous, à quelque tendance politique qu'il appartienne, dans quelque région de France qu'il se situe, qui ne souhaite voir s'implanter ou se développer dans sa commune ou dans son canton une industrie grande, moyenne ou petite, adaptée au potentiel humain de sa région et dont l'existence ou le développement doit contribuer au maintien de la vie économique sur le territoire qu'il administre.

C'est pourquoi nous pouvons affirmer qu'au Sénat le thème du développement industriel, à la condition qu'il respecte les exigences imposées par l'aménagement du territoire, peut rencontrer une très large majorité.

Très brièvement, je voudrais rappeler que l'implantation d'entreprises industrielles en milieu rural peut bénéficier de l'utilisation de terrains industriels bon marché sans imposer la réalisation fort coûteuse d'équipements collectifs annexes tels que des logements pour le personnel. En effet, dans bien des cas, grâce au développement de la voiture familiale, de très nombreux travailleurs peuvent venir travailler dans la ville voisine tout en demeurant dans leur village natal. Sur ce sujet, j'avais noté que la législation allemande, qui a voulu faciliter les implantations industrielles en milieu rural, a su établir une disposition fiscale qui permet aux contribuables travaillant en zone rurale de déduire du chiffre de leur revenu imposable le coût quotidien du transport par leur propre voiture sur une base de distance effective de vingt ou vingt-cinq kilomètres. Rien ne s'opposerait, semble-t-il, à ce qu'une disposition semblable soit prise en France et tous ceux qui connaissent la vie de nos provinces ne pourraient qu'approuver cette incitation non négligeable.

Par ailleurs, l'industrialisation en milieu rural constitue certainement le moyen le plus humain d'assurer en partie la mutation du monde agricole, car elle tient compte de la psychologie de l'agriculteur qui appréhende toujours de partir pour la grande ville, où il se considère trop souvent comme un déraciné.

En implantant de façon harmonieuse des industries dans le rayon d'action des villes petites et moyennes et où se trouvent, du fait de la réalisation d'une carte scolaire bien adaptée, les établissements universitaires recherchés par la famille des cadres déplacés et où doivent également se situer les installations hospitalières indispensables, il serait certainement possible de commencer à réaliser enfin cet aménagement du territoire quand tant de comités, de commissions, de bureaux spécialisés étudient sans cesse, sans pour autant concrétiser les conclusions de leurs études.

Certes, il faudrait également prévoir, pour permettre cette industrialisation dispersée, de développer des équipements collectifs : réseaux routiers, installations de télécommunications — téléphone, telex, etc. — mais comme vous le voyez, monsieur le ministre, tout cela ne constitue aucune difficulté insurmontable et je suis persuadé qu'en insistant sur ce point nous infléchirons, avec notre aimable compréhension, l'orientation dominante de ce VI<sup>e</sup> Plan, fort justement situé dans le cadre de l'industrialisation.

Après ces quelques observations sur cette première option du Plan, je pense devoir retenir quelques instants, mes chers collègues, votre attention sur les problèmes de santé.

L'industrialisation, l'élévation du niveau de vie créent forcément, de la part des citoyens, des exigences plus vives pour une meilleure sécurité. Ces exigences entraînent obligatoirement un accroissement constant des dépenses dont la plus large part doit être consacrée à la défense de la santé.

Certes, la santé en France se caractérise par une amélioration constante qui se traduit globalement par un allongement des espérances de vie. Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, l'âge moyen des Français est passé de quarante-sept ans à soixante-huit ans pour les hommes, à soixante-quinze ans pour les femmes.

Malgré tout nous constatons, et cela chaque année, lorsque nous étudions ensemble le budget de la santé publique, que notre système sanitaire et social, bien que s'améliorant régulièrement, est encore loin de pouvoir satisfaire à tous les besoins. Les retards constatés dans la réalisation du V<sup>e</sup> Plan ne peuvent que nous confirmer dans cette opinion. Ce n'est pas le moment, ce soir, d'indiquer de façon précise le nombre des emplois qui devraient être pourvus dans l'ensemble des secteurs sanitaires ; des textes annexes nous apporterons, j'espère, sur ce point, les précisions que nous attendons.

Toutefois, pour les établissements hospitaliers généraux, en tenant compte d'une proportion à peu près constante entre le secteur public et le secteur privé, plus de cent mille lits seront encore à construire dans le seul secteur public. Sur ce point, je me permets d'insister encore pour que l'implantation de ces lits soit harmonieusement disposée sur l'ensemble du territoire, compte tenu notamment des nouvelles implantations d'industries.

Un effort plus grand encore devrait être réalisé en faveur des handicapés.

Tout le problème posé par l'hébergement des personnes âgées des troisième et quatrième âges devrait être reconsidéré. Sur ce point, on ne rappellera jamais assez combien reste inadmissible la faiblesse des ressources accordées par l'Etat à des personnes âgées qui doivent encore vivre avec moins de 250 francs par mois. Cette situation est-elle compatible avec l'affirmation inscrite dans l'introduction du VI<sup>e</sup> Plan, qui rappelle que « la France de demain doit vivre dans la dignité » ?

Dans le domaine des soins, il faut réaffirmer que le coût de la santé, loin de pouvoir être réduit, ira sans cesse croissant. Les progrès de la médecine, la multiplication des actes médicaux et chirurgicaux, le nombre des journées d'hospitalisation, le taux des indemnités journalières suivant la hausse des salaires, la progression de la consommation des produits pharmaceutiques, tout concourt obligatoirement à l'augmentation des dépenses entraînées par la maladie.

Le Conseil économique et social, dans une remarquable étude, estime que, tenant compte de ces constatations, le déficit de la caisse nationale d'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale atteindrait plus de 11 milliards en 1975.

Bien sûr, cette perspective constitue une situation qui ne peut être maintenue. Mais le problème ainsi posé est d'une telle complexité, d'une telle gravité qu'aucune solution ne peut être élaborée à partir de simples estimations basées sur des hypothèses sans fondement. C'est pourquoi j'avoue ne pouvoir accepter l'affirmation qui figure à la page 222 du rapport général sur le Plan selon laquelle celui-ci prévoit de réaliser, dans ce domaine, une économie de l'ordre de 7 p. 100, soit 4 milliards de francs courants d'ici à l'échéance de 1975.

Cette perspective me paraît absolument contraire à la réalité des faits. Elle est, en effet, en contradiction absolue avec l'accroissement des dépenses de santé enregistré au cours de ces vingt dernières années, durant lesquelles le coût des soins a été multiplié par trois pour les actes médicaux, par cinq pour la pharmacie, par quatre pour l'hospitalisation, par deux pour les soins et les prothèses dentaires.

Qu'est-ce qui permet de penser que ce processus connaîtra dans les prochaines années un quelconque ralentissement ? De plus, il ne faut pas perdre de vue que la garantie sociale s'étend à une fraction de plus en plus large de la population française — et c'est très heureux — pour atteindre actuellement 98 p. 100 de celle-ci.

De la dernière statistique officielle, établie en 1967, il ressort que sur la consommation totale des ménages, 10,5 p. 100 étaient consacrés aux dépenses de santé, représentant ainsi le tiers des dépenses alimentaires et les trois quarts des dépenses de logement. Comment, en présence de cette conjoncture, parler de réduction des dépenses, à moins d'envisager des mesures dont nous savons tous ici qu'elles entraîneraient des réactions telles que bien peu d'entre elles pourraient être maintenues ?

Nous savons qu'il a été parfois envisagé de réduire les droits à remboursement des assurés sociaux. Aucune de ces tentatives n'a été suivie de succès. Du reste, il faut, à cette occasion, rappeler que les avantages du régime français en matière de sécurité sociale ne sont plus maintenant tellement différents de ceux qui sont accordés aux travailleurs des autres pays du Marché commun.

C'est là une constatation qui s'insère dans le cadre des acquisitions des pays industrialisés, et cela m'amène à rappeler, dans ce domaine de la santé, ce qu'écrivait, avec sa connaissance approfondie des hommes et des choses, notre rapporteur au fond. En effet, dans son remarquable exposé, après avoir insisté sur la nécessité de situer notre Plan dans le cadre d'une planification européenne. M. Filippi poursuivait : « Demain, la programmation européenne sera imposée par le bon sens et la nécessité, qui sont, l'un un guide et l'autre un maître auquel il faut finalement toujours obéir ».

Et il ajoutait : « Il est, à cet égard, regrettable que le rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan ne traduise pas, sauf pour l'agriculture, une préoccupation constante des impératifs de la construction européenne. »

Or, s'il est un domaine où cette réalisation de la planification européenne s'impose plus particulièrement, en notant du reste que dans ce domaine cette planification attendue serait acceptée facilement par tous les intéressés, c'est bien dans celui de la santé.

Il faut, en effet, constater que dans les six pays de la Communauté, le rapprochement des conditions de vie conduit inéluctablement à rapprocher les systèmes d'assurance maladie,

tout en élevant le niveau des soins, les modes de financement, les cotisations, les structures administratives, les modalités d'intervention des médecins. Tout devra converger vers un régime sinon unique, du moins harmonisé. Du reste, l'harmonisation des systèmes d'assurance maladie dans la Communauté économique européenne repose sur un certain nombre d'articles fondamentaux du traité de Rome, en particulier sur l'article 2 qui définit la mission de la Communauté, qui est « de promouvoir, par un développement harmonieux des activités économiques, une expansion continue et équilibrée et un relèvement accéléré du niveau de vie ».

Une première conclusion peut être immédiatement tirée de cet article, c'est que l'harmonisation de l'assurance maladie ne saurait avoir pour conséquence un abaissement du niveau des soins de santé dans les six pays. Elle doit avoir, au contraire, pour effet d'élever ce niveau par une expansion continue et équilibrée.

Par quel mécanisme cette harmonisation peut-elle être obtenue ? Par une série d'articles du traité de Rome, notamment par ceux du titre III sur la politique sociale qui précisent que les Etats membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès. Une telle évolution relèvera tant du fonctionnement du Marché commun, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux, que des procédures de rapprochement des dispositions législatives réglementaires et administratives.

Dans cette optique, et sans pouvoir analyser dans le peu de temps qui m'est imparti les éléments essentiels des systèmes sociaux de nos partenaires, je me contenterai d'observer qu'en Allemagne notamment, il existe un budget social dont l'introduction a été précédée de l'affirmation, que nous pouvons faire nôtre, selon laquelle une politique rationnelle exige, dans le domaine social, que soient faites des prévisions pluri-annuelles des recettes et des dépenses. Une telle conception doit s'imposer dans tous les pays aux responsables de la politique sociale, en premier lieu en matière de sécurité sociale, compte tenu du pourcentage du revenu national que représentent les dépenses de prestations sociales.

**M. André Armengaud, Monsieur Ribeyre, me permettez-vous de vous interrompre ?**

**M. Paul Ribeyre.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. André Armengaud.** Veuillez m'excuser de vous interrompre — j'en suis confus — mais je voudrais simplement, à l'appui de vos propos, dire que la commission des finances a obtenu de l'ambassade de France à Bonn tous les tableaux montrant le programme de la politique sociale du Gouvernement de la République fédérale, avec l'indication des dépenses année par année, de 1970 à 1975.

**M. Paul Ribeyre.** Je vous remercie. Je n'avais pas l'intention de vous imposer une lecture fastidieuse de ces tableaux mais je les ai, bien entendu, conservés dans ma documentation personnelle.

C'est pourquoi je tiens à appeler votre attention sur ce point dans le cadre de l'étude des options du VI<sup>e</sup> Plan.

Le document allemand souligne, en effet, que le niveau de ces dépenses a une justification profonde motivée par une économie des marchés qui, parce qu'elle n'entraîne pas spontanément une répartition satisfaisante des revenus, doit être corrigée par une revalorisation des transferts sociaux dont les effets, leurs structures et leur évolution doivent se situer de façon permanente dans le contexte général de l'économie.

De même qu'en commençant l'exposé de ces quelques observations, je vous rappelais que depuis quelque vingt-cinq ans j'étais devenu un partisan convaincu de la planification, je me permets, sur ce sujet, de vous indiquer que depuis dix-huit ans, alors que j'avais l'honneur d'être ministre de la santé, j'avais proposé à nos partenaires du Marché commun, dans le cadre d'un traité de Communauté européenne de la santé, cette harmonisation de base de nos actions respectives en matière sanitaire et sociale.

Ayant comme la plupart d'entre vous, mes chers collègues, de la constance et de la persévérance dans les idées, je crois

bon de continuer dans cette voie par les moyens qui me sont donnés par la coordination des initiatives regroupées au sein du Club européen de la santé qui poursuit, par des propositions concrètes, la tâche entreprise il y a bientôt vingt ans.

C'est dans ce domaine qui touche le plus à l'humain que le Plan national doit s'étendre au Plan européen. Sur ce point, nous ne pouvons mieux faire que de reprendre les motivations de la charte établie par les médecins de la Communauté économique européenne, qui déclarait : « Le progrès technique, base de notre civilisation industrielle et l'expansion économique qui en est le fruit, ont pour fin naturelle, notamment grâce à une politique de santé, d'aider à l'épanouissement physique et spirituel de tous les hommes. »

N'est-ce pas d'ailleurs l'objectif essentiel qu'a donné le traité de Rome à la Communauté économique européenne par son article 2 et n'est-ce pas aussi dans le cadre des affirmations définies dans son préambule l'objectif essentiel du VI<sup>e</sup> Plan.

C'est parce que je suis profondément convaincu qu'il faut étendre à la dimension européenne le domaine sanitaire et social qui détermine, dans une très large mesure, toute la vie du pays et dont les problèmes trouvent si difficilement des solutions sur le plan national, que j'ai tenu à vous présenter ces quelques réflexions, et j'espère, monsieur le ministre, que m'ayant entendu vous voudrez bien retenir les aspects principaux de mes suggestions dans un amendement d'ordre général et ceci tant dans le domaine de l'industrialisation en milieu rural que dans celui, si important, de la santé des hommes. (Applaudissements.)

— 13 —

#### NOMINATIONS A DES COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

**M. le président.** Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants des commissions mixtes paritaires chargées de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion :

1° Du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire ;

2° Du projet de loi modifiant l'article premier de la loi n° 67-556 du 12 juillet 1967 portant dérogation dans la région parisienne aux règles d'organisation judiciaire fixées par l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958.

Les liste de candidats, identiques pour ces deux commissions mixtes, ont été affichées conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, ces listes sont ratifiées et je proclame représentants du Sénat à ces deux commissions mixtes paritaires :

Membres titulaires : MM. Raymond Bonnefous, de Felice, Mignot, Molle, de Montigny et Piot.

Membres suppléants : MM. Carous, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcihacy, Namy, Poudonson et Schiélé.

— 14 —

#### PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi sur les options du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Beaujannot.

**M. Joseph Beaujannot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, en annexe au rapport sur les principales options du VI<sup>e</sup> Plan, le commissaire général au Plan a défini une conception de l'aménagement du territoire à laquelle nous souscrivons volontiers : « L'aménagement du territoire, dit-il, répond d'une façon générale à la nécessité d'une vision géographique du développement économique, ainsi qu'à des soucis plus qualitatifs : assurer une plus grande égalité des chances aux Français, protéger et améliorer leur cadre de vie. »

Certes, cette conception et ces louables intentions correspondent aux souhaits que nous pouvons exprimer, mais il s'agit de savoir si, avec un VI<sup>e</sup> Plan tel qu'il peut être conçu, et surtout tel qu'il sera appliqué, elles peuvent être en mesure de recevoir leur plein effet. L'objet primordial du VI<sup>e</sup> Plan paraît être, en effet, une progression industrielle à la base de votre action, dans le double but d'assurer l'équilibre d'ensemble de la balance des paiements, et aussi d'atteindre un taux de croissance satisfaisant pour l'économie française et pour le relèvement du niveau de vie des Français.

Pour que ces buts puissent être réellement atteints et pour que ce nouveau plan soit une réussite aussi totale qu'il est souhaitable, il importe incontestablement que le développement industriel et que les orientations que l'on a pris soin de proposer s'affirment expressément, surtout dans ces régions jusqu'à ce jour insuffisamment considérées et où sont disponibles des ressources naturelles, ainsi que des espaces et de la main-d'œuvre, qui doivent pouvoir être utilisés avec le moins de retard possible.

C'est bien, je le pense et je l'espère, ce que l'on entend par « vision géographique ». Il ne s'agit plus de revenir aux lacunes du V<sup>e</sup> Plan et aux méandres conjoncturels ou particuliers au travers desquels on s'est plu à offrir, ici et là, des possibilités en négligeant de s'intéresser suffisamment à d'autres parties de notre territoire, lesquelles ne cessent de réclamer les moyens de pouvoir se développer et d'évoluer.

Sans doute le rapport qui nous est soumis à propos des options qui commandent la préparation de ce VI<sup>e</sup> Plan ne manque pas d'insister sur la nécessité d'un développement plus dynamique et plus solide des régions jusqu'à maintenant défavorisées, et récemment des déclarations qui pourraient nous rassurer ont été faites à cet égard.

Ainsi, M. le ministre de l'économie et des finances, dont on connaît la sévérité financière, n'a pas craint lui-même de souligner que le Gouvernement doit être amené à soutenir les secteurs et les régions qui connaissent actuellement du retard. Nous pourrions considérer que ce sont là d'excellentes ouvertures vers de très heureuses perspectives. Cependant, au regard de la situation présente, nous ne sommes pas sans éprouver quelque crainte et sans être portés à un optimisme plus relatif. Il n'est pas en effet exclu qu'une bonne partie du développement industriel rapide — j'entends bien « rapide » — c'est-à-dire dans les prochaines années, doivent se localiser essentiellement dans les régions déjà fortement industrialisées, où les densités démographiques deviendront encore plus importantes, provoquant d'ailleurs des mutations toujours contraignantes, restreignant et pénalisant une expansion en des régions auxquelles on affirme pourtant vouloir aussi désormais porter plus de considération.

Il n'y a pas, il ne peut y avoir de développement industriel possible et valable, surtout à notre époque, sans aménagements appropriés, sans que soient facilitées par des réalisations indispensables la vie active et la productivité des entreprises, sans que soit assurée comme il convient la circulation des biens et des personnes et, aussi bien, la vie sociale sous tous ses aspects des populations concernées.

C'est pourquoi tout ce retard dont sont affligées certaines régions sur le plan de leurs infrastructures peut constituer très souvent pour celles-ci, au départ de la mise en œuvre du VI<sup>e</sup> Plan, un handicap indéniable et particulièrement défavorable. Or, comment pensez-vous atténuer sérieusement celui-ci ? Comment pensez-vous pouvoir en restreindre les inconvénients qui sont peut-être, avec les conjonctures plus ou moins favorables que l'on peut toujours redouter, ceux qui peuvent contrarier la réussite complète de votre VI<sup>e</sup> Plan ? Pensez-vous — et vous y avez d'ailleurs très heureusement fait allusion — à nos régions du Centre et de l'Ouest qui n'ont guère bénéficié jusqu'à maintenant d'équipements susceptibles de lancer leur évolution et leur permettant de se présenter avec toutes leurs chances dans une politique économique nationale afin de s'assurer un avenir conforme à leur désir et à leur volonté ?

Ces régions s'intègrent, se trouvent liées, vous le savez, à cette grande ligne médiane autour de l'un des plus grands fleuves de notre pays, la Loire et son réseau fluvial. Il existe en ces contrées comme en beaucoup d'autres de très grandes possibilités non exploitées, négligées, faute de n'avoir pas encore procédé aux aménagements indispensables. Il existe tout un ensemble d'importantes diversités de ressources propres à une industrialisation efficace, profitable, comme à des productions agricoles de qualité et à des développements touristiques favorables.

Nos assemblées départementales régionales, consulaires et professionnelles ont présenté des propositions et des résolutions.

L'association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents a mis au point des projets qui répondent profondément à l'intérêt général et national. Hélas ! ceux-ci restent toujours en suspens, ce qui suscite des réactions de plus en plus vives.

Je n'entrerai pas dans les détails concernant la nomenclature des infrastructures, qui s'imposent absolument dans ces régions et des réalisations qui doivent les accompagner. C'est pour le moins inopportun dans ce débat. Je signalerai seulement que le comité du bassin Loire-Bretagne, qui a vu le jour à la faveur d'une loi que nous avons votée, a approuvé à l'unanimité les projets envisagés et réclamé notamment l'inscription au VI<sup>e</sup> Plan des barrages de retenue destinés, de l'amont à l'aval, à permettre un essor indispensable.

M. Rivain, rapporteur général à l'Assemblée nationale, a regretté comme je le regrette moi-même que la façade atlantique ne figure pas dans le rapport du Gouvernement. Sur cette façade maritime, le port de l'estuaire avec son environnement vers l'Ouest et vers la proche Bretagne doit obtenir une considération capitale, car il offre incontestablement des possibilités providentielles qui peuvent et doivent contribuer à assurer nos régions des moyens dont ils auront de plus en plus besoin.

Telles sont, monsieur le ministre, très brièvement exposées, les observations que j'ai cru devoir formuler face aux perspectives de la mise en route du VI<sup>e</sup> Plan et les objectifs qui peuvent et doivent être recherchés pour éviter que des régions pleines de promesses et de ressources naturelles soient abandonnées à un dépérissement irrémédiable dont nous porterions tous la responsabilité.

Je conclurai par cette vérité première : la France, appelée dans un contexte européen qui doit constituer une entité économique suffisamment forte, doit pouvoir mettre en valeur l'ensemble de ses ressources, toutes ses disponibilités, car c'est bien de la sorte, monsieur le ministre, et je sais que vous en êtes profondément conscient, que notre pays peut et doit se présenter avec toutes ses facultés compétitives pour assurer vraiment son véritable développement économique et social. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Auguste Pinton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas dans mon dessein de me livrer à des spéculations sur la philosophie du Plan. D'autres sont mieux qualifiés pour le faire et je m'en rapporte absolument à notre rapporteur, mon ami Filippi.

Au demeurant, nous savons ce que valent, dans ce domaine, les engagements les plus catégoriques et combien il y a loin des intentions solennellement manifestées à la réalisation. Il suffit de penser à ce qu'il est advenu de la liaison fluviale Méditerranée—mer du Nord, de Plan en Plan, au point qu'on pourrait presque faire le rapprochement avec ces fameux choristes de l'Opéra qui, pendant un quart d'heure, rythment allègrement « marchons ! » sans jamais changer de place ! (Sourires.)

Je voudrais seulement apporter des observations sur deux points précis du rapport. La première porte sur l'aménagement du territoire. Le livre II sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan est consacré — c'est un beau titre — aux « ambitions du Plan » et on observera que le chapitre 2 de ce livre, qui a pour objet l'aménagement du territoire et le développement régional, ne comporte que six pages. Même en y ajoutant les quelques passages du rapport du commissaire au Plan sur le même sujet, cela est bien peu compte tenu du fait que l'aménagement du territoire est l'inépuisable tarte à la crème de tant de discours dominicaux ministériels.

Certes, ces six pages abondent en idées excellentes. Nous ne saurions contester les quatre options proposées puisqu'elles évoquent, malgré une omission fâcheuse sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, le développement harmonieux d'un territoire comme celui de la France dans l'évolution du monde moderne.

Mais il faut constater que la prudence du Gouvernement tient compte de la limitation des moyens disponibles puisqu'il ne manque pas d'ajouter : « Il sera donc nécessaire au cours de la seconde phase de la préparation du Plan de définir les priorités régionales et, en fonction de ces priorités, de préciser les objectifs à moyen terme de l'aménagement du territoire ».

Ce sont ces priorités que le Gouvernement a l'obligation de définir avec vigueur pour les proposer au Parlement. Comment

procédera-t-il aux choix nécessaires ? Je conviens, depuis que l'on a dénoncé en termes éloquentes « Paris et le désert français », qu'un effort a été heureusement tenté en vue de faciliter le développement des grandes métropoles régionales. Mais on a l'impression que l'imagination s'arrête là : il y aura Paris, puis quelques grandes oasis prospères, mais au-delà ce serait toujours le désert.

Certes, les rédacteurs du Plan en ont pris conscience et il est juste de signaler ce passage du rapport qui, à côté de ce que j'ai appelé les grandes oasis, recommande les oasis secondaires : « La volonté de diffusion du développement à l'ensemble du territoire impliquera un effort de concentration préalable des aides et des investissements dans les villes moyennes, de 50.000 à 100.000 habitants, dont on a constaté dans un passé récent la croissance rapide et qui offrent un milieu favorable à des entreprises utilisant des techniques modernes et faisant appel à une main-d'œuvre quantitativement limitée ».

Pour le reste, il ne s'agit plus que de formules théoriques d'une rare imprécision. Sans doute invite-t-on à promouvoir des créations d'emplois pour la main-d'œuvre que la réorganisation de l'agriculture rendra disponible, mais quels emplois et comment seront-ils créés ? C'est ce que le Gouvernement s'abstient de proposer et la lettre rectificative de M. le Premier ministre n'apporte pas grand-chose de plus.

J'ignore si beaucoup de mes collègues seront particulièrement satisfaits des indications relatives à ce domaine important qu'est l'agriculture. Dans ce cas, ils ne manqueront pas de nous le dire ! Si j'approuve que l'on fasse un sort intéressant au tourisme, je me refuse à y voir, comme on a un peu tendance à le faire dans ce texte, la panacée pour ce que le rapport appelle « l'espace rural ». Je redoute que le schéma proposé n'amène votre Plan à ne nous offrir, en dehors de Paris, des grandes métropoles et de ces agglomérations de 50.000 à 100.000 habitants, une France à demi-déserte où, à côté des quelques exploitations agricoles rationalisées qui subsisteront encore, le Français ne saurait plus trouver, au milieu des forêts et des espaces verts, qui sont, je le reconnais, agréables, que des quantités d'hôtels vides dix mois par an et des myriades de résidences secondaires individuelles ou collectives que l'on aurait peut-être construites.

Est-ce bien raisonnable ? Je suis frappé que l'on fasse bon marché d'une réalité nationale importante et originale dont les rédacteurs du Plan semblent ignorer l'existence.

Peut-on oublier que l'évolution historique et économique a implanté en France un très grand nombre de petites unités démographiques de 20.000, 30.000 ou 40.000 habitants au maximum, où des groupements de population à base agricole se sont, parfois depuis plusieurs siècles, orientés vers des industries de transformation, le plus souvent mais non pas exclusivement, textiles, et que ces industries, petites ou au maximum moyennes, assurent la subsistance des trois quarts ou des quatre cinquièmes des habitants du secteur considéré ?

Combien peut-on en compter aujourd'hui en France ? Je n'en sais rien, mais la plupart de nos collègues seraient en mesure d'en citer au moins une dans leur département. Voilà donc un million, peut-être un million et demi, de Français dont le texte ne souffle mot et qu'on invite pratiquement à quitter leur pays, à moins qu'ils ne deviennent employés d'hôtel ou restaurateurs de vieilles fermes.

Il est bien facile, je le sais bien, de s'étonner de l'obstination de la main-d'œuvre française à ne pas vouloir quitter son territoire, à refuser la mobilité, mais la plupart de ces salariés habitent les maisons qu'ils ont construites ou fait construire en s'endettant lourdement. Comment pourraient-ils les abandonner, sûrs de ne point trouver d'acquéreurs ni même de locataires qui les aideraient à rembourser les annuités du Crédit foncier. N'ont-ils pas le droit de vivre sur leur sol, dans leur maison ?

Que fait le Gouvernement ? Que prévoit le Plan pour donner à ces petits noyaux industriels la possibilité de subsister et de maintenir au moins leur population par le moyen — à défaut de l'industrie textile qui s'étirole — de ces petites industries de transformation, petite mécanique, plastique, jouets, etc., qui conviennent admirablement à une main-d'œuvre industrielle mieux tournée vers des travaux de dextérité et de minutie que de force, alors que de nombreuses usines désaffectées sont à la disposition des entrepreneurs.

Certes, des aides ont été envisagées pour certaines de ces régions par leur classement en zone III ou même II. Mais quelle est, de la part du Gouvernement, l'effort d'information, d'orientation, d'incitation directe ? Quelles mesures a-t-il prises ou

compte-t-il prendre pour faciliter la reconversion totale d'entreprises encore existantes mais qui s'essoufflent rapidement ?

A la vérité, l'Etat qui offre à ces régions quelques moyens bien mesurés de survivre s'emploie, d'autre part, à les affaiblir en les dépouillant, sous le prétexte de concentration et de rationalisation, de la plupart de leurs activités tertiaires administratives, qu'elles soient d'Etat ou nationalisées.

Enfin, je serais presque tenté de dire surtout, où est la volonté de les pourvoir en vue de la liaison avec les centres principaux dont elles dépendent, des voies de communication indispensables, alors que se ferment l'une après l'autre les lignes ferrées dites secondaires ? Oh ! elles n'ont pas besoin d'autoroutes elles n'en demandent pas, car chacune d'entre elles est trop petite pour peser le poids d'une Lorraine Sud et voir fondre à son secours une cohorte de ministres pleins de bonnes, mais sans doute un peu tardives, intentions. Ce qu'elles demandent avec force en priorité, c'est que soit remise en état et améliorée une voirie aujourd'hui dégradée, parfois impraticable, surtout lorsqu'il s'agit de routes nationales.

Un million, un million et demi au grand maximum, deux millions de Français et de Français habitant ces petites régions menacées d'un déclin inexorable. C'est peu dans un pays de 50 millions d'habitants, bien sûr ! mais les uns et les autres ont le droit de vivre avec décence sur la terre où, pour la plupart, ils sont nés. Et prenez garde qu'en les conduisant à la disparition vous ne priviez notre pays de l'un de ses aspects les plus originaux et les plus sympathiques.

Voilà pour ma première observation. C'est une regrettable omission, je la déplore, mais une omission est réparable et les corrections mineures apportées par la lettre rectificative, encore qu'elles se rapportent à des agglomérations de 50.000 à 100.000 habitants, sont le signe fragile, mais je veux croire réel, qu'une meilleure prise de conscience n'est pas impossible.

Ma seconde observation est infiniment plus grave, car il ne s'agit pas là d'une omission, mais d'une erreur totale de jugement : je veux parler de la politique des transports dans le VI<sup>e</sup> Plan.

Cette observation, je la formulerai sans la développer. Ce n'est pas seulement pour respecter le temps imparti aux orateurs ou parce que le ministre des transports ne peut malheureusement pas dialoguer aujourd'hui avec nous, c'est surtout parce qu'un débat approfondi est nécessaire. Nous ferons tous nos efforts pour que ce débat ait lieu dans les délais les plus proches après la rentrée parlementaire, afin que la position de chacun soit bien affirmée comme les responsabilités qu'il encourt.

En bref, mon opposition absolue aux options qui nous sont proposées en matière de transports repose sur deux points fondamentaux. C'est, tout d'abord, la grave insuffisance de l'ensemble des engagements envisagés. Dès le IV<sup>e</sup> Plan, la carence française était établie en ce qui concerne les infrastructures des transports. Déjà pour la période 1962-1966, la part du produit national brut consacré à cette fin était de 3,7 p. 100 pour la France, alors qu'elle était de 4,8 p. 100 en Belgique, 5,1 p. 100 en Allemagne, 5,5 p. 100 aux Pays-Bas. Le V<sup>e</sup> Plan n'a guère arrangé les choses et les restrictions de crédit de la période 1968-1970 ont encore aggravé cette disproportion.

Quelle conclusion en tire le projet que vous nous avez communiqué ? Aucune ! Bien au contraire, considérant apparemment que la planification de 1965 était trop ambitieuse, on renonce à fixer un montant global des dépenses d'équipement, la programmation étant désormais limitée à quelques objectifs qualifiés de prioritaires. Mais lesquels ? Et en vertu de quels critères ?

C'est là, monsieur le ministre, l'objet de mon appréhension. Ces objectifs ne sont pas exposés clairement, mais ce qu'il me semble lire entre les lignes me plonge dans la surprise et dans l'inquiétude. Nous savons que votre enveloppe sera mince. La destination que vous proposerez aux sommes engagées présente donc une importance fondamentale. La coordination des investissements des infrastructures de transports est une nécessité d'autant plus grande que les crédits seront plus limités.

La coordination du rail et de la route est une chose, mais il n'y a pas que cela. Je ne dirai rien aujourd'hui de votre politique des autoroutes privées. Il est tout de même paradoxal qu'un ministre, ayant enfin pris conscience du dramatique retard où la carence gouvernementale a placé la France, en matière de grandes liaisons routières, n'ait pu trouver d'autre solution que la reconstitution de ces compagnies de fermiers

généraux dont on pouvait croire que la révolution de 1789 nous avait délivrés.

Mais la coordination des transports comporte aussi les rapports de ces deux premières structures avec la navigation fluviale et l'aviation intérieure. Quelles sont vos intentions à cet égard ? On n'en devine pour ainsi dire rien, mais le peu que l'on entrevoit est pour nous un motif supplémentaire de doute et d'inquiétude. Car on voit que le texte écarte la liaison fluviale de bassin à bassin, mais qu'en revanche il considère avec une certaine sympathie des investissements massifs de la S. N. C. F., non pour améliorer les liaisons transversales — ce qui serait bien nécessaire dans l'optique d'une généralisation véritable — mais en vue de construire à grands frais un gadget de prestige dont le principal effet serait, tout en gelant des investissements plus urgents, de ruiner la compagnie nationale d'aviation intérieure et de rendre inutiles ou sans véritable objet les crédits déjà substantiels engagés pour la construction de l'Airbus. D'ailleurs, j'ai eu le plaisir de lire dans le rapport de M. Armand qu'il avait été parfaitement conscient de ce problème et je ne puis qu'approuver les quelques lignes qu'il a écrites à la page 31 de son rapport.

Je n'en dirai pas plus, mais je suis certain que le Gouvernement comprendra qu'avant d'aller plus loin dans une voie que nous sommes beaucoup ici à considérer comme dangereuse, un débat large et complet s'impose absolument. Jusque-là, je vous en demande pardon, monsieur le ministre, je garde mes distances vis-à-vis d'un document qui, dans son ensemble comme dans les détails que j'ai pu examiner d'un peu plus près ne me donne aucun sujet de satisfaction, ni même d'espérance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le VI<sup>e</sup> Plan dont nous avons à examiner les options fondamentales a été présenté par le Premier ministre comme constituant pour la nation « un moyen irremplaçable de prendre une vue d'ensemble des objectifs qu'elle entend se fixer ». M. Chaban-Delmas a reconnu volontiers que les prévisions du Plan sont inévitablement affectées d'une certaine précarité, cependant qu'un membre influent de la majorité, M. Poniatowski a porté un argument beaucoup moins nuancé en déclarant : « On veut planifier l'implanifiable ».

De toute manière, ce qui est clair, c'est que dans un système où les puissances économiques et financières ont la liberté d'agir en fonction de leurs objectifs propres, les options du Plan ne peuvent être que des indications. Le thème général du Plan, lequel alimente la propagande qui est faite en sa faveur, est celui de l'industrialisation intensive considérée comme le seul moyen de faire face aux impératifs de la concurrence internationale.

L'idée essentielle avancée pour justifier ce thème est que la France connaît un retard industriel important dont on se garde de souligner qu'il constitue un acte d'accusation contre le capitalisme français, qui, en de trop nombreux cas, a fait passer la spéculation, avec les profits qu'elle permet d'acquiescer, avant l'équipement industriel de notre pays.

Sans fixer ces responsabilités, ce qui serait pourtant de la plus haute importance, le Gouvernement entend axer le VI<sup>e</sup> Plan sur une politique de développement industriel. Mais ce sont les masses populaires qui vont en faire les frais. Il est vrai que le niveau général industriel en France est relativement faible. Mais les grands groupes industriels ont, quant à eux, atteint un niveau qui leur permet de tenir leur place dans la concurrence internationale.

S'il est vrai, qu'on ne saurait contester un certain retard par rapport aux concurrents étrangers, il y a surtout retard par rapport aux besoins sociaux. Or, le VI<sup>e</sup> Plan ne tient pas compte de ce retard essentiel. Au contraire, il tend à l'aggraver.

En réalité, la politique industrielle qui est la pièce maîtresse du VI<sup>e</sup> Plan, vise à renforcer les grands monopoles en parachevant la concentration dans les branches les plus rentables et en développant certains secteurs dont la rentabilité suscite la convoitise des grands groupes dominants.

C'est pourquoi l'une des dispositions essentielles du VI<sup>e</sup> Plan a pour objectif d'assurer aux branches industrielles de pointe des crédits d'Etat toujours plus importants qu'elles devront, de manière plus large que dans le passé, c'est vrai, partager avec des secteurs moins avancés, mais plus rentables dans l'immédiat.

Le fond même de la politique industrielle définie par le VI<sup>e</sup> Plan tend à renforcer la place des plus grands monopoles dans la concurrence internationale, ce qui suppose deux conditions, à savoir l'augmentation de leur capacité de production et de leur capacité de financement.

Il s'agit également de définir une stratégie permettant de porter la lutte sur le terrain des adversaires en multipliant les implantations à l'étranger par le canal des firmes monopolistes internationales et, bien entendu, avec le maximum d'aide de l'Etat.

C'est pourquoi, le Plan insiste tant sur le principe de l'ouverture des frontières avec, comme contrepartie, d'une part, la possibilité d'implantation d'entreprises françaises à l'étranger, d'autre part, l'accentuation de la pénétration de capitaux étrangers en France.

Nous nous trouvons là en présence d'une des contradictions majeures du Plan. En effet, le développement de la production destinée aux marchés extérieurs conduit à freiner la consommation intérieure alors que les frontières seront ouvertes aux importations des concurrents étrangers.

L'équilibre importations-exportations sera donc de plus en plus difficile dans le contexte de ce processus de l'internationalisation accrue de la production, d'autant que le principal moyen pour réaliser l'objectif essentiel qui est de renforcer la capacité compétitive des monopoles, reste l'augmentation de l'exploitation des masses laborieuses avec, comme conséquence inévitable, le rétrécissement du marché intérieur.

Ce qui est à noter, c'est que le VI<sup>e</sup> Plan marque un nouvel effort du Gouvernement pour accentuer le rôle de l'Etat comme organisateur de cette exploitation des masses laborieuses et comme banquier des grands monopoles.

Dans ce domaine apparaissent deux autres données du Plan qui sont la politique contractuelle et la sélectivité.

La politique contractuelle a pour objectif, d'une part, l'intégration de la classe ouvrière dans le système capitaliste, en essayant d'imposer des contrats entre l'Etat et les syndicats ; elle tend, d'autre part, à la conclusion de contrats entre l'Etat et les grands secteurs monopolistes, ce qui n'est rien d'autre qu'une nouvelle forme sélective d'intervention de l'Etat.

Comme on le voit, les notions de rentabilité et de sélectivité dominent la politique industrielle que le Gouvernement entend promouvoir, politique qui se traduira par une aide effectivement accrue aux monopoles les plus rentables et par l'accroissement de la puissance dominatrice que ces monopoles font peser sur la nation.

Quand on examine les secteurs auxquels le Plan s'intéresse particulièrement pour mettre en œuvre la politique industrielle qui en est la poutre maîtresse, on constate, en premier lieu, que, pour l'essentiel, les principaux secteurs concernés sont ceux qui sont le plus souvent dominés par quelques grandes entreprises de taille internationale, comme Saint-Gobain, Pechiney, Ugine-Kuhlmann, Penarroya, Le Nickel, Michelin, Kléber-Colombes, Usinor, de Wendel, Sidélor, Vallourec, Pont-à-Mousson, C. G. E.-Thomson, Rhône-Poulenc, Dassault, etc. En un mot, ces secteurs sont placés sous le contrôle des vingt plus grandes entreprises membres de l'A. G. R. E. F. — association des grandes entreprises françaises — dont le rôle est capital à la tête du C. N. P. F.

En second lieu, le soutien de l'Etat est prévu pour les secteurs de base de biens d'équipement et de consommation qui sont en cours d'expansion, pour ceux dont le degré de concentration est jugé insuffisant. Il doit être accéléré pour ceux dont les résultats sur les marchés extérieurs sont jugés insuffisants : textiles, habillement, et qu'il s'agit d'inciter à faire de plus grands efforts. Il doit être également accru pour des secteurs qui, placés sous le contrôle de capitaux étrangers, font l'objet des convoitises des capitalistes français, tels que les industries agricoles et alimentaires.

Le Plan s'intéresse également dans ses options aux entreprises importantes actuellement mal placées dans la concurrence mais qui, à terme, peuvent devenir la source de profits élevés et qui, au surplus, sont liées aux marchés de l'Etat, à savoir l'électronique, l'informatique, les télécommunications, les grands travaux publics.

En ce qui concerne les entreprises publiques, semi-publiques ou nationalisées, qui sont en état de fournir de gros profits, ce qui est envisagé, c'est la reprivatization ou la pénétration de capitaux privés, comme c'est le cas notamment pour les autoroutes et le téléphone.

Dans le cadre de cette politique, trois objectifs sont fixés. Il s'agit de consolider les avantages acquis, c'est-à-dire la position dominante des plus grands monopoles industriels. Il s'agit, sous prétexte d'assainir l'économie, d'intensifier la centralisation et la concentration du capital, ce qui se traduira par la disparition de 10.000 petites et moyennes entreprises. Il s'agit aussi d'augmenter l'implantation d'entreprises françaises à l'étranger. Comme on le sait, dans le système capitaliste le développement de la production tend à l'accroissement du profit de quelques-uns et non à l'amélioration des conditions d'existence des masses populaires.

Et les options du VI<sup>e</sup> Plan mettent en relief cette vérité d'évidence en envisageant avec une très grande sérénité d'esprit l'aggravation du chômage. Il en sera ainsi parce que, par suite de l'exode rural, 24 ruraux sur 100 viendront à la ville durant la période comprise entre 1968 et 1975.

Au surplus, la disparition de 10.000 petites et moyennes entreprises industrielles se traduira par une importante réduction du nombre des emplois et par un grand nombre de licenciements. A cela, il faut ajouter que la poursuite de la concentration et l'élévation du taux de productivité auront pour conséquence d'autres licenciements.

Dans de telles conditions, la crise de l'emploi est appelée à connaître une dangereuse aggravation, d'autant que les jeunes feront en plus grand nombre leur entrée sur le marché du travail. A ce sujet, il ressort des options du VI<sup>e</sup> Plan que c'est vers l'industrie que seront dirigés en majorité les jeunes arrivant sur le marché du travail. La main-d'œuvre la plus qualifiée sera dirigée en priorité vers les groupes de taille internationale. Cette main-d'œuvre qualifiée sera assortie d'un volant nécessaire de travailleurs sous-qualifiés, notamment des jeunes. Et cette main-d'œuvre devra être mobile pour tenir compte des déséquilibres engendrés par le VI<sup>e</sup> Plan. J'attire votre attention sur cette question.

Dans cette perspective, on mesure aisément l'importance que le Gouvernement entend donner à l'agence nationale de l'emploi et à sa politique d'immigration. Quant aux moyens envisagés pour assurer le succès de cette politique de l'emploi, le Gouvernement envisage une utilisation plus adéquate de la main-d'œuvre et de la masse des jeunes entrant dans la production, une rationalisation de la politique d'immigration, un contrôle renforcé des monopoles sur l'enseignement, et notamment sur la formation professionnelle, ainsi que des dispositions favorisant, en apparence plus qu'en réalité, les salaires du secteur industriel.

Mais il faut voir quelle est dans tout cela la part faite aux salaires, au pouvoir d'achat de la population laborieuse et, par là même, au développement de la consommation. Une chose est certaine : l'augmentation du taux du salaire horaire réel moyen, telle qu'elle est envisagée, sera plus lente au cours du VI<sup>e</sup> Plan qu'au cours du V<sup>e</sup>. Elle est de 4 p. 100 seulement, contre 4,4 p. 100 entre 1965 et 1968. A ce sujet, le V<sup>e</sup> Plan prévoyait 2,7 p. 100 par an de hausse de prix et le VI<sup>e</sup> Plan prévoit 3 p. 100, qui risquent fort d'être dépassés, d'autant que la Communauté économique européenne prévoit 6 p. 100 pour l'année en cours.

Les options du VI<sup>e</sup> Plan comportent également l'écrasement de la hiérarchie des salaires au nom de la lutte contre l'inégalité, ce qui tendra à la diminution du prix de la force de travail la plus qualifiée.

S'il est vrai que les options du VI<sup>e</sup> Plan prévoient une croissance moyenne de 9,25 p. 100 pour les fonctions collectives, il est également vrai que le taux préférentiel admis pour les télécommunications réduira le taux de croissance à 7,75 p. 100 pour les équipements des autres secteurs.

C'est dans ces conditions que l'éducation nationale connaîtra, durant la mise en application du VI<sup>e</sup> Plan, une situation à peu près identique à celle qu'elle a connue durant le V<sup>e</sup> Plan, la stagnation devenant, en somme, en matière d'éducation nationale, la doctrine officielle.

Les options du VI<sup>e</sup> Plan laissent prévoir au surplus une nouvelle offensive contre la sécurité sociale, la réduction des prestations, le déflaconnement et l'on parle aussi de l'assujettissement des prestations à l'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne la consommation des ménages, le VI<sup>e</sup> Plan prévoit pratiquement le même taux de consommation que le V<sup>e</sup>, à savoir 5,3 p. 100 pour le V<sup>e</sup> et 5,8 p. 100 pour le VI<sup>e</sup>. Comme la consommation n'a atteint que 4,6 p. 100 en moyenne pour le V<sup>e</sup> Plan, les prévisions du VI<sup>e</sup> Plan, déjà insuffisantes, sont sujettes à caution.

Concernant la croissance annuelle de la productivité, le V<sup>e</sup> Plan prévoyait 6,1 p. 100 et le VI<sup>e</sup> prévoit 7 p. 100. Or, il faut souligner à ce sujet qu'après les Etats-Unis et le Canada la France a le taux de productivité horaire le plus élevé du monde capitaliste. De tous les pays capitalistes, la France est celui où la productivité horaire a progressé le plus rapidement ces dernières années. Et c'est chez nous que la semaine de travail est la plus longue.

Pour ce qui est des moyens envisagés pour augmenter la productivité, ils résident dans la politique de l'emploi, l'intensification des investissements productifs, la poursuite de la concentration, la mainmise patronale sur l'enseignement et la recherche, la gestion des entreprises : la « rationalisation » des grands monopoles.

Quant au financement de la production monopoliste, les moyens envisagés pour l'assurer résident dans l'allègement des cotisations sociales patronales compensé par des réductions de subvention de l'ordre de deux milliards aux services publics et aux collectivités locales. Ils résident également dans la réduction de la pression fiscale sur les entreprises, dans l'établissement de tarifs publics de faveur, dans les transferts de fonds du crédit agricole à l'industrie. A cela s'ajoutent les « aides » de l'Etat à la politique étrangère des groupes monopolistes les plus puissants en vue de faciliter l'exportation et les implantations à l'étranger.

En bref, comme le montre l'analyse que je viens de faire de l'orientation générale des options du VI<sup>e</sup> Plan, la préoccupation majeure du Gouvernement est de favoriser une mainmise encore plus puissante des monopoles capitalistes sur la vie économique, politique et sociale de la nation.

Le Plan a pour objectif d'accroître les richesses des féodalités économiques modernes que constituent les monopoles et d'empêcher les travailleurs de recevoir la part qui devrait leur revenir de l'accroissement de la production et de la productivité. La pression sur les salaires, les hausses des prix et l'aggravation de la fiscalité sont autant de moyens envisagés pour limiter la consommation des ménages et assurer le maximum de profits aux potentats de l'industrie et de la banque. Cela, il faut le dire, même si certains organes de presse trouvent inconvenant de parler des profits capitalistes qui pourtant sont une réalité.

Il me reste maintenant à examiner les prévisions du VI<sup>e</sup> Plan en matière d'aménagement du territoire ou d'équipements collectifs. Je serai très bref, car je suis limité par le temps, mais je constate que le IV<sup>e</sup> Plan voulait, comme on le sait, réduire les déséquilibres régionaux, cependant que le V<sup>e</sup> Plan s'était fixé pour objectif de les atténuer, alors que le VI<sup>e</sup> Plan s'intéresse surtout aux régions fortement développées. Dans ce domaine, la sélectivité est appelée à jouer, les monopoles étant résolus à en finir avec les « saupoudrages », considérant que, là où la main-d'œuvre est concentrée, les infrastructures pourront être développées au moindre coût.

De cette préoccupation découle la priorité donnée aux infrastructures dites « productives » liées aux capacités de production des grands monopoles, qu'il s'agisse de transports, de routes ou de télécommunications.

De tout cela découle aussi l'idée très simple que les autres équipements collectifs devront être sacrifiés. Ce que les options du VI<sup>e</sup> Plan démontrent d'une façon éclatante, c'est que le régime des monopoles capitalistes, dominé par la loi du profit, s'avère incapable de promouvoir un aménagement harmonieux et équilibré du territoire national, de répondre aux besoins économiques, techniques et socio-culturels de notre époque, d'assurer la participation de la population à la gestion des affaires publiques.

C'est pourquoi une restructuration du pays correspondant aux besoins de notre temps doit être conditionnée, pensons-nous, par trois mesures essentielles : premièrement, la nationalisation et la gestion démocratique des secteurs décisifs de l'économie, ce qui est la forme moderne et démocratique de la concentration et du développement des moyens de production ; deuxièmement, la démocratisation de la vie économique, sociale et politique à tous les échelons, en assurant la représentation équitable de toutes les catégories sociales dans les assemblées élues et la participation de la population à la gestion des affaires publiques ; troisièmement, la garantie de l'indépendance nationale et le développement de la coopération internationale.

Mais force est de constater que telle n'est pas l'orientation des options du VI<sup>e</sup> Plan et lorsque, dans un élan d'optimisme,

M. Chaban-Delmas, après avoir examiné le handicap auquel se heurte ce plan, s'est écrié : « Mais aussi que de chances et d'atouts ! », il a oublié d'expliquer pour qui sont ces « chances », pour qui sont ces « atouts ».

Cela dit, je veux souligner qu'à propos des options du VI<sup>e</sup> Plan, M. Ambroise Roux, représentant du conseil national du patronat français au sein de la commission de l'économie générale et du financement du Plan, s'est prononcé en faveur de l'orientation donnée par ces options du VI<sup>e</sup> Plan à l'utilisation de l'épargne et des fonds publics. Cela montre bien qu'il a été tenu compte des injonctions patronales dans l'élaboration du Plan.

Par contre, du côté des organisations syndicales ouvrières, les options sont jugées d'une autre manière. En effet, le délégué de la C. F. D. T. à la commission de l'économie générale et du financement du VI<sup>e</sup> Plan, M. René Bonety, a dit nettement : « Il est légitime que nous vous déclarions notre désaccord profond avec les orientations qui sont contenues dans les comptes proposés et les politiques économiques qui en découlent. » Quant à M. Henri Krasucki, délégué de la C. G. T. à la même commission, il a fait une déclaration dont je veux rappeler le passage suivant : « Nous attachons la plus haute importance au développement de la France, de son industrie et de l'ensemble de l'économie nationale. Autant et mieux que personne nous comprenons les profondes mutations exigées par les temps modernes. Ce n'est pas ce plan qui pourra répondre à ces besoins. Aussi longtemps que l'économie dépendra des puissances économiques et financières et servira à leurs profits, il n'y aura qu'un développement économique et culturel étrié. Le progrès social ne sera pas assuré. Les inévitables restructurations connaîtront des solutions inhumaines dont seule l'action syndicale pourra limiter les effets. »

En conclusion de la discussion qui s'est déroulée à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a brossé, en quelque sorte, un tableau idyllique de ce que nous apportera, selon lui, le VI<sup>e</sup> Plan. Il a parlé d'une économie ouverte et en pleine croissance, mais elle ne se traduira pas par une répartition équitable des résultats de l'accroissement de la production. Il a déclaré que le fait de consacrer une part croissante de l'épargne à l'industrialisation et, par cela même, au profit des monopoles capitalistes, n'entraînera pas une réduction des équipements collectifs. Il a parlé du problème du logement, alors que les prévisions sont bien au-dessous des besoins de la population. Il en est de même en ce qui concerne les routes et le téléphone. D'ailleurs, en matière de routes, ce sont surtout les autoroutes à péage, source de profits pour les capitaux privés, qui retiennent l'attention de M. Chalandon. Quant au téléphone, nous assistons à un processus de privatisation du profit avec, en contrepartie, le maintien du déficit dans le secteur nationalisé.

Personne ne saurait contester, en outre, que les options du VI<sup>e</sup> Plan passent sous silence la question des bases économiques de l'indépendance nationale et cela se comprend car si, dans le V<sup>e</sup> Plan, il était question de freiner la progression des capitaux étrangers en France, les implantations et les prises de participation « de manière à sauvegarder les intérêts fondamentaux à long terme de l'économie française », il n'en est pas de même dans les options du VI<sup>e</sup> Plan.

Au contraire, le comité des échanges extérieurs du VI<sup>e</sup> Plan prévoit « le développement d'une attitude très ouverte des pouvoirs publics à l'égard des investissements étrangers en France. Quant aux investissements des U. S. A., poursuit le comité, ils pourraient doubler de la période 1964-1967 à 1975 ».

A ce sujet, le journal *Le Monde*, dans son numéro du 23 juin, a publié un article commentant le dernier rapport non publié de la commission européenne, dite « Commission Jean Rey ». Le titre de l'article à lui seul est significatif : « Les entreprises américaines installées en Europe jouissent souvent de privilèges fiscaux exorbitants. » Il est dit également dans ce rapport qu'à la fin de 1968 « les entreprises américaines possédaient quelque neuf milliards d'actif dans les pays de la Communauté » pour ajouter ensuite que « les neuf milliards de dollars recensés correspondent à une valeur effective de 36 milliards de dollars environ ».

Voici quelques autres constatations qui ne manquent pas d'intérêt : « Les entreprises américaines utilisent de plus en plus l'épargne européenne pour financer leurs investissements. »

En outre, « les entreprises américaines parviennent à limiter les charges fiscales auxquelles elles sont soumises en Europe par la technique dite de la *Tax Haven Company* — T. H. C. — qui consiste à installer une filiale dans un pays où l'on paye très

peu ou pas d'impôts et en négociant leur régime fiscal avec les autorités nationales du pays d'accueil ».

De plus, il est précisé qu'en raison même de la concurrence que se livrent les pays de la Communauté européenne, les conventions conclues avec des sociétés américaines « ne portent pas seulement sur l'assiette de l'impôt sur le bénéfice des sociétés et les taxes sur le chiffre d'affaires, mais aussi sur le revenu des personnes physiques employées. »

Voilà un certain nombre de faits sur lesquels, monsieur le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, je voudrais que vous nous donniez quelques explications dans votre réponse.

En tout cas, de tels faits donnent matière à réflexion et, dans un tel contexte, les buts et les moyens du VI<sup>e</sup> Plan sont indicatifs de l'orientation, non seulement de la politique intérieure, mais aussi de la politique extérieure du Gouvernement.

Il commence déjà à consentir des abandons de souveraineté nationale et ira encore plus loin si on ne l'empêche pas de s'attaquer aux bases économiques de notre indépendance nationale que, pour notre part, nous tenons à sauvegarder, tout en nous prononçant de la façon la plus nette en faveur de la coopération internationale.

M. le Premier ministre, qui a lancé le slogan de la « nouvelle société », s'est livré devant l'Assemblée nationale, dans son discours de clôture de la discussion des options du Plan, à des développements qu'il a voulu lyriques sur les thèmes suivants : « une société plus efficace », « une société plus solidaire », « une société d'hommes plus responsables », « une société en plein épanouissement ».

Tout cela est très beau. Il s'agissait là en somme d'une péroraison d'un style qui se voulait lamartinién en quelque sorte, pour essayer d'enlever un vote massif des options du VI<sup>e</sup> Plan. Mais le Premier ministre devrait se souvenir que si Lamartine, qu'il a essayé d'imiter, disait à la Chambre des députés pendant la monarchie Louis-Philippe : « La France est une nation qui s'ennuie », on peut dire aujourd'hui : « La France est une nation mécontente ».

Et la mise en application des options du VI<sup>e</sup> Plan — que nous ne voterons pas — ne fera qu'ajouter de nouveaux motifs de mécontentement à ceux qui existent déjà, ainsi que de nouvelles contradictions à celles qui déjà portent condamnation d'un régime économique, social et politique qui a fait son temps et qui ne correspond plus aux exigences de la société de notre temps. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Laucournet.

M. Robert Laucournet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sur la page de garde des imposants documents qui emplissent nos serviettes et nos bureaux depuis quelques semaines, on aurait pu imprimer un certain nombre de belles citations : « l'ardente obligation » du général, « l'affirmation d'une ambition nationale » du Président de la République, « l'examen de conscience de la projection sur l'avenir » de notre ministre des finances.

On pourrait y ajouter votre formule, monsieur le ministre délégué, « l'institution d'une économie contractuelle », et celle de votre commissaire au Plan à la dernière réunion de notre commission des affaires économiques, « la silhouette que nous esquissons à l'occasion des options ».

Nous avons aussi bien entendu les déclarations de M. le Premier ministre. Pour lui, ce Plan est l'expression d'une « exigence de considérations techniques pour une prévision » ; c'est « un moyen irremplaçable d'informations et d'indications de l'ensemble des agents responsables du progrès économique et social ; c'est « un acte de volonté », étant entendu que les options ne constituent pas un ensemble de dispositions juridiques contraignantes comme une loi ordinaire mais un rapport d'orientation.

Certes, nous sommes bien d'accord sur le principe, qui rejoint les idées que nous nous faisons nous-mêmes de la nécessité d'une planification, mais un peu moins sur la forme imprécise du document, sur le contenu du catalogue qui aborde, sous la plume de ses différents rédacteurs, avec un style brillant quelquefois, un nombre immense de sujets. Car grandes sont avec vous nos divergences sur le fond, sur la philosophie et sur la finalité de votre document.

En quarante-huit heures seulement, après les débats du Conseil économique et social, après le marathon de l'Assemblée

nationale, le Sénat doit se déterminer sur ce texte imposant de 238 pages, qui doit fixer la projection en termes économiques de l'évolution du pays au cours des cinq prochaines années. Nous avons à nous prononcer d'ici à demain, d'ici à ce soir devrais-je dire, sur l'article unique du projet de loi, que vous pourrez compléter éventuellement par une lettre rectificative, comme vous l'avez fait partiellement à l'Assemblée nationale.

Le Sénat est sensible au fait que, même dans les conditions d'un examen précipité — que nous réproprions — le Gouvernement, contrairement à ce qui s'était passé au cours des trois premiers Plans, et partiellement au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup>, ouvre le dialogue avec le Parlement. C'est ce que M. Filippi appelait « la règle du secret ». Cette règle vient d'être levée.

Nous sommes au regret cependant de constater que votre lettre rectificative à l'Assemblée nationale n'apporte que de maigres apaisements aux inquiétudes qui se sont fait jour sur tous les bancs, sur ceux de l'opposition comme sur ceux de votre majorité. Nous regrettons aussi que les options soient séparées de leur contexte naturel, les chiffres, que nous n'examinerons qu'au printemps prochain.

Nous regrettons enfin que les bonnes intentions qui peuvent se dégager en 1970 risquent d'être compromises par les arbitrages et les enveloppes de 1971, d'autant qu'entre nos deux analyses, celle du texte et celle des masses, aura été voté le budget de 1971.

Mil neuf cent soixante et onze sera la première année du VI<sup>e</sup> Plan. Nous pouvions penser y trouver les prémices d'un certain nombre d'affirmations figurant dans l'introduction du rapport sur les options. Notre déception a été vive lorsqu'en commission des affaires économiques, monsieur le ministre, vous nous avez indiqué que le budget de 1971 souffrirait encore des suites de nos ennuis financiers de l'an passé. Le régime de croisière, en résumé, ne sera atteint qu'en 1972.

Depuis, M. le ministre des finances lui-même, dans son exposé à l'Assemblée nationale, a seulement indiqué que le prochain budget devra marquer, par ses choix économiques et sociaux, les orientations fondamentales du VI<sup>e</sup> Plan. Cette affirmation lénifiante ne saurait, bien entendu, apaiser nos inquiétudes pour l'avenir. Ce manque de précision accroît nos appréhensions sur la réalisation d'options que le groupe socialiste, au nom duquel j'interviens, considère comme fondamentales.

Pour éviter les redites et l'éparpillement des interventions de détail ou concernant des sujets particuliers, le groupe socialiste a délégué après moi un certain nombre de ses membres, qui développeront des chapitres particuliers de nos préoccupations, je veux dire les problèmes sociaux, les équipements collectifs, l'agriculture avec ses incidences européennes, les problèmes de l'enseignement, enfin, ceux de l'aménagement du territoire.

Il m'appartient, en déclaration préliminaire du groupe, d'analyser la situation que nous connaissons au terme du V<sup>e</sup> Plan, de constater la situation de notre pays en ce milieu de l'année 1970, et de vous dire enfin les formules que nous préconiserions, notamment pour réaliser un Plan qui serait vraiment celui de l'expansion et de la solidarité, ces deux mots étant les maîtres mots de votre rapport.

Je voudrais, dans une première partie, faire une analyse sommaire des conditions d'exécution du V<sup>e</sup> Plan, à la lumière de l'annexe figurant dans la loi de finances pour 1970 et présenté dans le rapport de la commission des affaires économiques et du Plan, pages 135 à 140.

Que pouvons-nous constater à la lecture de ce document ? En ce qui concerne la croissance, le taux annuel de la production intérieure brute, dans le V<sup>e</sup> Plan, était de 5,4 p. 100. A la suite de redressements et de transcriptions, il a été finalement fixé à 5,7 p. 100. L'importance de l'écart qui sera enregistré en fin d'exécution dépendra, bien entendu, des résultats constatés en 1970.

En tout état de cause, l'objectif pourtant modeste du V<sup>e</sup> Plan n'aura donc été respecté que grâce au bond de 1969, année où, par ailleurs, le déséquilibre de l'économie française a conduit à la dévaluation.

Nous allons dépasser, si les prévisions de l'I. N. S. E. E. se vérifient, l'objectif de croissance annoncé, mais dans la conjoncture très mouvante d'une période marquée par le bouleversement de mai 1968 et le tour de vis d'août 1969.

Votre commission propose un taux de croissance de 6,5 p. 100, choix qui n'est ni original, ni téméraire, dit notre rapporteur. Nous avons longuement étudié ce problème de choix entre les

trois schémas de croissance étudiés par les services du commissariat général au Plan, 5,50 p. 100, 6 p. 100 ou 6,50 p. 100 par an.

Nos réflexions sur 6,5 p. 100 par an, ont touché à l'incidence d'un taux élevé sur les prix et la constatation, en cette matière, que le début de 1970 est préoccupant. N'atteignons-nous pas au premier semestre de 1970, une hausse voisine de 3 p. 100, alors que le taux, pour l'année entière, n'aurait pas dû excéder 4 p. 100 ? Enfin, nos réflexions ont porté sur le fait qu'une croissance rapide implique une transformation importante, voire traumatisante des habitudes de travail et de vie.

Plus la croissance est rapide, plus les revenus augmentent vite, et plus le pays dégage de ressources pour financer ses dépenses — dépenses d'équipement, de transfert, de fonctionnement — à la condition, bien évidemment, que la hausse des prix ne rende pas illusoire le gonflement de la valeur de la production intérieure brute.

Pour des raisons internes et externes, notre groupe s'est déterminé pour un taux de croissance élevé : pour des raisons internes, car sans une expansion industrielle forte, le plein emploi est gravement compromis et l'exode rural s'accélérait, les jeunes arrivent plus nombreux à la recherche d'un emploi ; pour des raisons externes ensuite, tellement il apparaît évident que des taux plus faibles par rapport à nos voisins, partenaires et concurrents, posent des problèmes difficiles d'emploi à nos frontières.

Une leçon doit être tirée de ces données, c'est que notre industrie, même mieux structurée, devra pratiquer des salaires et des durées de travail qui satisfassent le progrès social.

La consommation des ménages était affectée d'un taux de croissance annuel de 5,3 p. 100. Les chiffres effectivement réalisés ont été inférieurs durant les années 1966, 1967, 1968 : 4,6 p. 100 sur les trois premières années du Plan au lieu du taux de 5,3 prévu.

En ce qui concerne les équilibres fortement troublés au printemps 1968, ils ont été préoccupants pendant toute la durée du Plan. Les distorsions ont affecté plus spécialement la situation de l'emploi, le financement des investissements, l'évolution du commerce extérieur et, en 1968-1969, le déficit des finances publiques, qui aboutit aux décisions draconiennes d'août dernier avec toutes leurs conséquences.

Ainsi, pour l'emploi, on a pu constater une augmentation des demandeurs d'emploi, chez les jeunes notamment et une non-sélectivité de ces demandes qui se sont portées surtout sur le secteur tertiaire et sur les services plutôt que sur l'industrie.

Ainsi, pour les investissements, la rapidité de leur croissance s'est accompagnée d'une certaine détérioration de la situation financière des entreprises. Et je pense ici à un domaine que je connais bien, celui du bâtiment, où des efforts réels et louables de regroupement et de modernisation ont été fortement compromis, voire annihilés, par les retards des paiements, par la hausse du coût de l'argent, mettant en difficulté de très nombreuses entreprises.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, l'équilibre s'est dégradé, avant même 1968, et je note qu'il était dit à l'annexe de la loi de finances pour 1970 : « dès 1967, l'équilibre d'ensemble de la balance des paiements s'établissait à un niveau nettement moins favorable que l'objectif visé pour 1970 et ne pouvait être assuré que par des entrées de capitaux supérieures aux prévisions ».

Même situation en ce qui concerne les finances publiques. Le déséquilibre date, lui aussi, d'avant 1968, mais les événements de cette année-là n'ont fait qu'accentuer la tendance défavorable.

Les collectivités locales, en prise directe avec leurs problèmes de tous les jours, en face de la nécessité d'apporter à leur population les équipements nécessaires, ont continué à s'endetter et à procéder aux ajustements fiscaux indispensables mais impopulaires alors que l'Etat réduisait ses participations par une modulation notable des taux de subvention.

Une des préoccupations du plan de redressement mis en place par le Gouvernement à la fin de 1969 a été précisément de retrouver l'équilibre des finances de l'Etat dont on s'était fort éloigné depuis 1968.

Parlons, enfin, des équipements collectifs. En ce qui les concerne, le V<sup>e</sup> Plan avait prévu un taux de croissance de 10 p. 100 en volume. Le tableau de bord a été tenu deux ans, en 1966 et 1967, mais, à partir de 1968, le freinage des dépenses publiques a ralenti l'exécution du Plan en ce domaine et l'augmentation des prix a été beaucoup plus rapide que prévu. Nous constatons une distorsion importante entre équipements économiques et équipements sociaux, le retard étant très accusé pour les équipements qui intéressent plus particulièrement l'amélioration des conditions de vie comme l'équipement sanitaire et social, l'équipement urbain, l'équipement collectif rural. Je ne veux pas alourdir cet exposé par des chiffres. Mes amis MM. Souquet, Tailhades, Mathy, Barrou et Tournan interviendront sur ces différents points. Mais cet aspect de l'analyse est une des causes principales de nos préoccupations.

Ce rapide survol de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan à six mois de son terme m'amène à examiner en raccourci les insuffisances de notre expansion dans cette période intermédiaire et à vous dire ou à vous répéter ce que nous regrettons à chaque budget depuis quatre ans.

Nous vivons depuis cinq années dans ce que notre éminent rapporteur, M. Filippi, a appelé une « société de frustration ». Un journal titrait hier par cette formule à retenir : « La France est le pays des techniques avancées et des réalisations retardées. » Tous ces retards accumulés font aussi un beau catalogue : le plan de nos insuffisances. Ces frustrations sont diverses. J'en ajouterai quelques-unes à celles énoncées dans le rapport :

Frustration du logement — qui devrait être une priorité dans la Nation — des jeunes ménages qui, à raison de 150.000 par an, arrivent sur le marché, des ouvriers, des cadres, que la cherté de l'argent détourne de la construction ;

Frustration des personnes âgées incapables de trouver un toit ou de payer un loyer ;

Frustration des entreprises qui, après les efforts d'organisation remarquables que je signalais il y a un instant, sont pour beaucoup à la limite de la rupture ;

Frustration des retraités aux allocations insuffisantes ;

Frustration de l'agriculture déphasée par les mouvements migratoires vers les villes incapables, elles aussi, de réaliser les équipements indispensables ;

Frustration d'une certaine économie par la privatisation de nos routes, du téléphone, des poudres, des entreprises nationales par le démantèlement de nos services publics ;

Frustration de l'enseignement, de nos écoles, de nos universités ;

Frustration régionale qui fait que des régions entières dépérissent et s'appauvrissent car la politique d'entraînement doit être poursuivie et accélérée, l'aide de l'Etat à l'industrialisation régionale développée, les équipements de toute nature : routes, ports, canaux, infrastructures de tous ordres, largement encouragés ;

Frustration, enfin, de nombreuses classes sociales, les salariés à la recherche de salaires et de durées de travail qui satisfassent au progrès social, les commerçants inquiets de la prolifération des supers ou des hypers-marchés et inquiets de leur avenir, les cadres, que vous avez bien voulu rassurer mais que menace la réforme envisagée, les professions libérales en proie à des mutations, à des réformes précipitées. Je ne parle même pas de la frustration que semblent ressentir depuis quelques jours les fonctionnaires de la police et, oh ! horreur, les élèves de l'E. N. A. (*Sourires.*)

M. Jacques Duclos. Et les magistrats !

M. Robert Laucournet. Toutes ces inquiétudes sont le signe de la programmation de 1965 qui n'était pas bonne et vous vous apprêtez, dans les orientations du V<sup>e</sup> Plan, à accentuer des déséquilibres. Nous ne pouvons être d'accord avec ces thèses.

Nous regrettons, nous aussi, que, malgré les avertissements nombreux lancés par cette assemblée, depuis des années des remèdes n'aient été trouvés à une remise en ordre de nos finances et ce que j'énonce ici s'applique aussi à la période antérieure à 1968.

Les trois fléaux cités par notre rapporteur sont réels et sérieux : une administration foisonnante et contraignante, conce-

trée et centralisée malgré les annonces toujours promises du desserrement et de la souplesse; une politique de subventions inadaptées en matière économique et sociale; le maintien d'une politique de prestige onéreuse.

Vous poursuivez en matière de lancement de fusées des expériences ruineuses...

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Robert Laucournet.** ... qui, dans le contexte mondial, ne correspondent plus à rien. Vous remettez de jour en jour des réformes indispensables dans la réorganisation de certains services; je pense notamment au C. E. A. et à vos incertitudes persistantes sur la filière de production d'électricité nucléaire, au plan calcul et à l'avion *Concorde*.

Cette politique a créé et entretient dans le pays un malaise et une colère dont nous venons de constater les effets dans une région de France.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Robert Laucournet.** Le pays exige que les promesses se matérialisent en actes et vous n'obtiendrez l'accord de la nation que si elle constate qu'enfin un vigoureux effort de justice est entrepris et si le partage des fruits de l'expansion aboutit à réduire ou à supprimer les trop nombreuses inégalités sociales que nous voyons tous les jours.

On ne peut pas toujours dire « non » à toutes les demandes, à tous les besoins exprimés par des hommes ou des collectivités. Il faut que ces choix soient souples et équitables et le dernier geste qui a consisté, dans la région dont je parlais, sous la pression d'événements politiques, à accorder subitement une route, refusée depuis des années, rend bien vains le sérieux et la valeur exemplaire que vous prétendez donner à une programmation réputée bonne et électroniquement préétablie. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Pour nous, socialistes, le plan proposé accroît le déséquilibre entre l'expansion industrielle et la réalisation des équipements sociaux. Il accélère l'écart et fait primer les finalités matérielles sur les finalités humaines.

Nous aurions souhaité un plan qui insiste davantage sur le cadre européen, sur la nécessité de complémentarité des économies des Six — l'Europe doit être prolongée et raffermie par des politiques communautaires visant notamment à la stabilité dans l'expansion — sur la lutte contre les disparités. L'élargissement doit être compatible avec le renforcement d'une communauté progressant irréversiblement de l'union douanière à l'union économique, puis à l'union politique.

Sur le taux d'expansion, le VI<sup>e</sup> Plan doit clairement affirmer en exergue les objectifs proposés au pays. Or, le peu de place réservée dans les orientations du VI<sup>e</sup> Plan à certains équipements et plus particulièrement aux équipements sociaux fait craindre que l'on ne tombe d'un excès dans l'autre. Après avoir trop méprisé le développement industriel, ne va-t-on pas lui sacrifier le cadre de vie, c'est-à-dire les équipements de toutes sortes, les fonctions de service public, le genre de vie, c'est-à-dire la promotion, la culture, les loisirs ?

Le taux d'expansion doit être ramené au rang de moyen au service d'objectifs de progrès social.

Quel que soit le taux d'expansion théorique choisi, se poseront des problèmes d'emploi. Nous aurions souhaité, tant au niveau français qu'au niveau européen, une politique active de l'emploi comprenant une rémunération garantie, la réadaptation, la formation générale et professionnelle, la promotion et le reclassement. Nous aurions recommandé une industrialisation décentralisée. Répartir harmonieusement les activités sur l'ensemble du territoire dépend avant tout de la création de métropoles d'équilibre et de centres secondaires, véritables foyers de formation, de promotion, de culture irrigués entre eux par un réseau de communications et de télécommunications rapides. Toute autre solution conduit nécessairement à l'hypertrophie de la capitale.

Nous aurions souhaité que soit précisé le financement du développement. Tous les besoins se présentent à la fois; tous les retards sont à combler. L'aspect qualitatif des choses multiplie des besoins de financement. Nous sommes fondés à demander: qui paiera le développement? L'autofinancement ne doit,

en aucun cas, s'opposer à la croissance des salaires, rémunérations et avantages sociaux. Le recours est d'ores et déjà irréaliste. La spéculation, particulièrement immobilière, annihile des moyens financiers ainsi retirés de la production, d'où la nécessité de briser la spéculation.

La fiscalité doit être réformée dans son ensemble, tant en ce qui concerne l'impôt sur le revenu que l'imposition indirecte de consommation.

Les solidarités, enfin, doivent s'exercer sur le plan individuel: vieux, handicapés physiques, chargés de famille; sur le plan régional où elles doivent revêtir aussi des aspects économiques ainsi que prévoir les conversions nécessaires; sur le plan mondial, enfin, où nous approuvons pleinement une des orientations, celle qui consiste à consacrer 1 p. 100 de notre revenu national.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, quels sont nos principaux thèmes. Mes amis socialistes après moi développeront plus complètement un certain nombre de points que je viens d'énoncer le plus succinctement possible.

Je voudrais pour conclure reprendre une phrase toute récente d'un membre du Conseil économique et social, économiste éminent et distingué de surcroît.

« Le VI<sup>e</sup> Plan — disait-il — est plus économique que social. Il joue la carte de l'expansion par le processus de l'industrie et du profit. Le social bénéficiera, certes, de la progression des richesses secrétées par l'économie mais non d'un véritable effort pour modifier la répartition. On pourrait dire que, dans le vieux conflit entre la morale et l'efficacité, c'est la seconde qui l'emporte. »

Pour nous, la finalité du Plan est une finalité sociale que nous n'avons que très peu devinée dans votre document. Vous aviez une belle occasion, sous le thème cher au Gouvernement de « nouvelle société », d'entamer des changements profonds, de décider d'un ensemble de mesures que vous vous gardez bien de proposer car elles nuiraient à d'autres secteurs que vous ne voulez pas réduire. Vous vous contentez de prolonger dans la foulée le V<sup>e</sup> Plan dont j'ai tenté de mettre en lumière les imperfections et les carences économiques mais surtout humaines.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le groupe socialiste est au regret de ne pouvoir vous suivre. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blanchet.

**M. Jean-Pierre Blanchet, au nom de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'emploi, la durée du travail, les salaires, la formation professionnelle, tels sont les problèmes essentiels que le VI<sup>e</sup> Plan doit envisager afin de réaliser une croissance économique équilibrée.

L'emploi est un problème grave. Il faut le résoudre dans le cadre d'une politique déterminée, adaptée à un contexte économique. En effet, la croissance nationale et les règles essentielles, telles que l'évolution des revenus et la stabilité des prix, sont étroitement liées à la politique de l'emploi. Il faut tenir compte, d'une part, d'une économie qui est ouverte aux marchés internationaux, qui voit le nombre des risques s'accroître et qui nécessite des réformes structurelles profondes, d'autre part, de l'écart de plus en plus grand qui tend à s'installer entre les désirs professionnels des individus et les besoins du marché.

Il est donc nécessaire d'organiser une politique de l'emploi qui, corrigeant les erreurs actuelles et prévoyant les problèmes à venir, permette d'orienter le marché de l'emploi de façon à assurer le progrès de notre économie, à l'organiser par la modernisation de nos structures et par une politique de plein emploi, qui réaliserait en même temps un meilleur emploi des forces de travail.

Pour atteindre ces objectifs, la formation à tous les niveaux s'impose: formation des jeunes d'âge scolaire et amélioration des orientations en fonction des débouchés offerts par l'économie; formation post-scolaire des jeunes qui n'ont aucune formation professionnelle; formation des adultes pour répondre aux besoins de spécialisation, de mutation, de recyclage, etc.

Les conditions d'orientation et de placement doivent être améliorées.

L'amélioration des conditions de travail et la réduction de la durée hebdomadaire du travail sont des conditions *sine qua non* d'une politique de meilleur emploi.

Il faut diminuer ce qu'en employant un néologisme significatif j'appellerai la « pénibilité du travail », modifier le système d'organisation du travail, établir une répartition des responsabilités et faire fonctionner des équipes de travail ; il faut aussi donner aux travailleurs un certain nombre de garanties : sécurité, progression, rémunération, service de placement, conseils, orientation, aide financière efficace, couverture de chômage, à établir par les professions agricoles et à développer par la T. N. S., fonds national de l'emploi, accords paritaires et conventions collectives à améliorer.

La réduction de la durée hebdomadaire du travail doit non seulement apporter une amélioration aux solutions de travail, mais aussi être un facteur de progression, à condition qu'un gain de productivité soit acquis.

Toutefois, il faut considérer avec une certaine prudence les chiffres avancés par la commission de l'emploi dans ses travaux sur la durée du travail. Ces derniers sont établis sur des comptes de base, qui ne sont pas absolument certains. Par ailleurs, certaines données, certains éléments sont mal connus et difficilement chiffrables. Par conséquent, ces prévisions ne sont-elles pas illusoire ?

La compensation de la perte de production ne sera peut-être pas aussi élevée que prévu : il est difficile de dire quel sera le comportement des individus face à une réduction d'horaire, qui nécessite une réorganisation complète du travail. Une période d'adaptation et de fluctuation est à prévoir.

De plus, notre système économique peut-il assumer l'effort indispensable à une telle conversion ?

Les travaux de la commission ont, en effet, établi que si la semaine de travail était réduite à quarante-deux heures, le salaire horaire augmenterait de la moitié du pourcentage de réduction. La productivité aurait une croissance de la moitié de ce pourcentage. Les ressources de main-d'œuvre augmenteraient de 130.000 personnes à la suite de l'élévation du taux d'activité des femmes et des personnes âgées. Le taux de croissance de la production intérieure brute serait alors de 5,85 et non pas de 6 p. 100 ; celui de la consommation des ménages de 5,65 et non de 5,8. Le nombre de personnes à la recherche d'emplois serait de 355.000. Le niveau des prix ne serait pas modifié. Toutefois, l'équilibre extérieur serait moins satisfaisant.

Quelle valeur donner à ces estimations ? Peut-on compter sur une telle croissance ?

Une forte expansion nécessite l'équilibre de notre balance des paiements, une croissance régulière des revenus jointe à la stabilité des prix.

Quelques points sont essentiels. Il faut développer une offre compétitive. Un effort doit être fait dans le domaine industriel. Il faut assurer une meilleure combinaison des facteurs de production. Les pouvoirs publics doivent mener une politique de concurrence active afin que le profit soit la règle du jeu économique et permette de dégager des moyens de financement importants.

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer en matière de fiscalité, d'infrastructures, d'aides particulières suivant les secteurs qui en ont besoin.

Les problèmes relatifs à l'agriculture doivent être traités avec une certaine attention. Ils contribuent, eux aussi, au développement et aux équilibres généraux de l'économie. Il faut régulariser la progression de la demande intérieure et établir une évolution équilibrée des revenus.

En effet, l'équilibre de la balance commerciale est directement lié au niveau de la production, fonction elle-même de la compétitivité. Le niveau de production dépend de l'évolution des coûts internes et des prix. Aussi, c'est la croissance des revenus nominaux qui détermine une plus ou moins grande demande intérieure. Une progression excessive des revenus nominaux est source de tension inflationniste.

Une demande interne trop grande favorise une hausse des coûts et détourne les producteurs des marchés extérieurs, d'où les difficultés que connaît alors la balance des paiements ; des mesures sont par la suite inévitables. On constate une réduction des investissements économiques, un ralentissement de l'expansion et enfin une détérioration de l'emploi.

Une progression régulière des revenus peut seule assurer une croissance moyenne plus forte, une progression du pouvoir d'achat équilibré.

Une politique portant sur l'ensemble des revenus doit être envisagée et mise en œuvre. La nécessité d'une plus grande solidarité à l'égard des classes défavorisées s'impose.

Il faut éviter à tout prix les périodes alternées d'accélération et de freinage économique qui, compromettant le plein emploi et rompant tout équilibre essentiel, mettent en danger notre système économique.

La nécessité de développer notre appareil statistique est apparue urgente. Des méthodes de recherche doivent être dégagées afin de mieux analyser les situations et de mieux appréhender les problèmes du marché économique.

Je crois volontiers, monsieur le ministre, que la meilleure organisation de l'emploi, la réduction de la durée hebdomadaire du travail étudiée avec prudence et souplesse, le douloureux problème des salaires toujours remis en question, enfin réglé, la formation professionnelle où il reste tout à faire vraiment organisée, tout cela donnera à ces graves options leurs véritables solutions dans de vraies dimensions et permettra à notre économie d'aller de l'avant dans une paix sociale indispensable à son épanouissement.

**M. le président.** Mes chers collègues, à ce point du débat, nous avons entendu un orateur de chaque groupe.

Je rappelle qu'il s'agit d'un débat organisé, que plus personne ne peut s'y inscrire, et je crois dès lors nécessaire de préciser, le temps de parole dont disposent encore les divers groupes et le nombre d'orateurs qui restent inscrits pour chacun d'eux :

Républicains indépendants : six orateurs inscrits, 116 minutes disponibles ;

Groupe socialiste : cinq orateurs inscrits, 96 minutes disponibles ;

Union centriste : cinq orateurs inscrits, 90 minutes disponibles ;

Gauche démocratique : trois orateurs inscrits, 87 minutes disponibles ;

Groupe U. D. R. : un orateur inscrit, 57 minutes disponibles ;

Centre républicain d'action rurale et sociale : un orateur inscrit, 30 minutes disponibles ;

Groupe communiste : quatre orateurs inscrits, 22 minutes disponibles ;

Groupe des non-inscrits : plus d'orateur inscrit, mais 47 minutes disponibles.

Je donne ces indications pour que, le cas échéant, MM. les présidents de groupe procèdent aux répartitions nécessaires dans la limite du temps imparti à chacun d'eux.

— 15 —

#### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, modifiant l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 67-556 du 12 juillet 1967 portant dérogation dans la région parisienne aux règles d'organisation judiciaire fixées par l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 322, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 323 distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (*Assentiment.*)

— 16 —

## DEPOTS DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif au service national.

Le rapport sera imprimé sous le n° 316 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Le rapport sera imprimé sous le n° 319 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Legaret un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de la décision du conseil des communautés européennes du 21 avril 1970 relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux communautés (n° 309, 1969-1970).

Le rapport sera imprimé sous le n° 320 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Legaret un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes, signé à Luxembourg le 22 avril 1970 (n° 308, 1969-1970).

Le rapport sera imprimé sous le n° 321 et distribué.

— 17 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 26 juin 1970, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan. (N° 297 et 298 [1969-1970]. — M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, et n° 299 [1969-1970], avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. André Armengaud, rapporteur ; et n° 301 [1969-1970], avis de la commission des affaires sociales. — M. Jean Gravier, rapporteur ; et n° 302 [1969-1970], avis de la commission des affaires culturelles. — M. Louis Gros, rapporteur).

*(Conformément à la décision prise par le Sénat, sur proposition de la conférence des présidents, aucune inscription de parole n'est plus admise depuis le jeudi 25 juin, à midi, dans la discussion générale de ce projet de loi.)*

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le vendredi 26 juin 1970, à zéro heure cinquante-cinq minutes.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.*

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 25 JUIN 1970

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

9632. — 25 juin 1970. — M. Claudius Delorme expose à M. le ministre de la justice que certains tribunaux paritaires des baux ruraux désignent parfois comme experts pour affaire dont ils ont à connaître, deux de leurs membres assesseurs, un bailleur et un preneur, lesquels déposent un rapport écrit au greffe du tribunal paritaire. Ledit rapport étant contradictoirement discuté en audience publique, lesdits assesseurs participent ensuite en tant que membres du tribunal aux délibérés et au jugement. Il lui demande si cette pratique est conciliable avec la législation en vigueur et si, dans la négative, les assesseurs ayant rempli mission d'expert ne devraient pas s'abstenir de participer au jugement, ou inversement si lesdits assesseurs chargés du jugement ne devraient pas s'abstenir d'accepter des missions d'experts.

9633. — 25 juin 1970. — M. Pierre Brousse demande à M. le ministre de l'agriculture de suivre avec un intérêt tout particulier la requête présentée par la Fédération nationale des producteurs de vins de consommation courante à M. le garde des sceaux, relative à la répression insuffisante des fraudes sur les vins — souvent très importantes — par les juridictions françaises. Il attire tout spécialement son attention sur le fait qu'au moment où lui-même s'efforce d'obtenir de nos partenaires européens, dans le cadre du Marché commun viticole, la rigueur de la législation française, il risque de se trouver en mauvaise posture pour défendre le dossier de la viticulture française en ce domaine.

9634. — 25 juin 1970. — M. Pierre Brousse a l'honneur de demander à M. le ministre de la justice la suite qu'il compte donner à la demande de la Fédération nationale des vins de consommation courante, qui suit en tant que partie civile les dossiers de fraude sur les vins devant les diverses juridictions françaises. La Fédération nationale des producteurs de vins de consommation courante, après avoir rappelé l'augmentation des relaxes et des non-lieux, concernant souvent de très gros dossiers ainsi que les lenteurs et la modification de la procédure, a suggéré diverses mesures pratiques susceptibles d'améliorer l'examen de ces fraudes si préjudiciables à la viticulture française, particulièrement au moment de l'application du marché commun viticole.

9635. — 25 juin 1970. — M. Marcel Lambert fait part à M. le ministre de la santé publique de la sécurité sociale de l'émotion qu'ont ressentie les mères de famille du département de Morbihan après la diffusion d'une circulaire du préfet de ce département en date du 25 novembre 1969 qui interdit l'octroi de la médaille de la famille française aux mères tant que le plus jeune des cinq premiers enfants n'a pas atteint l'âge de seize ans. Il s'étonne d'autant plus de cette décision qu'aucune exigence de cette sorte n'est contenue — ou même sous-entendue — dans le décret du 16 janvier 1962. Il lui signale les dangers d'une réglementation purement locale qui va priver de toute décoration les mères de famille méritantes d'un département alors que, dans les départements voisins, la distinction continuera d'être accordée sans critère d'âge. Il lui demande si

la décision préfectorale est bienvenue à un moment où le Gouvernement prône une politique d'encouragement à la natalité et, dans la négative, s'il entend mettre fin à cette interprétation abusive des textes réglementant l'octroi de la médaille de la famille française.

9636. — 25 juin 1970. — M. Marcel Champeix appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer sur les problèmes que pose la situation du territoire français des Afars et des Issas, divisé en deux ethnies qu'il y aurait lieu de rapprocher et non d'éloigner, comme le fait l'actuel système électoral qui n'assure pas une représentation équitable de la population, le chiffre de celle-ci demeurant d'ailleurs indéterminé, aucun recensement précis n'ayant été opéré. Il lui demande s'il ne juge pas opportun de définir avec netteté les intentions du Gouvernement en ce qui concerne sa volonté de maintenir la souveraineté française, qui résulte de la libre détermination des citoyens, sur ce territoire, à la suite de déclarations, restées sans écho, faites par un chef d'Etat étranger de passage à Paris revendiquant l'éventuelle succession de la France, en cas de renonciation de celle-ci à sa souveraineté sur le territoire français des Afars et des Issas.

REPONSES DES MINISTRES  
AUX QUESTIONS ECRITES

SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

9690. — M. Jean-Pierre Blanc demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur quelles bases de revenus doivent être calculées les cotisations d'un commerçant retraité, assujéti au nouveau régime d'assurance maladie des non-agricoles, dont l'épouse est également retraitée, mais de l'administration, et bénéficie déjà de la sécurité sociale des fonctionnaires, s'il peut déduire de sa déclaration le montant de la retraite de son épouse. (Question du 5 janvier 1970.)

Réponse. — Aux termes de l'article 4 du décret n° 68-1010 du 19 novembre 1968, la cotisation annuelle de base au régime d'assurance maladie-maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles due par un commerçant qui bénéficie de l'allocation vieillesse des non-salariés est déterminée d'après le montant de l'allocation qu'il a perçue au cours de l'année civile précédente. Le montant de la retraite de fonctionnaire perçue par l'épouse de ce commerçant n'est donc pas prise en considération pour calculer le montant de sa cotisation au régime d'assurance maladie-maternité

9396. — M. Marcel Souquet expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale : l'article 4 de la loi n° 70-14 du 6 janvier 1970 prévoit que les personnes bénéficiaires d'une allocation ou d'une pension de vieillesse ou d'invalidité exerçant une activité professionnelle sont affiliées simultanément au régime d'assurance maladie dont relève leur allocation ou pension et à celui dont relève leur activité. Considérant que le droit aux prestations est ouvert dans l'un ou l'autre régime au choix de l'intéressé ; que les décrets d'application relatifs à cette loi ne sont pas encore parus et que, la date d'effet n'étant pas fixée, les intéressés continuent à être affiliés au régime d'assurance maladie des non-salariés jusqu'à parution desdits décrets, il lui demande dans quels délais pourront être pris les décrets d'application donnant satisfaction aux intéressés. (Question du 14 avril 1970.)

Réponse. — Il est apparu que les dispositions à prendre par les organismes intéressés, lorsqu'ils sont saisis de demandes d'assurés désireux d'exercer le droit d'option qui leur a été ouvert par la loi n° 70-14 du 6 janvier 1970, pouvaient faire l'objet d'une simple circulaire qui sera adressée à bref délai à ces organismes. Il convient de remarquer que, si ces derniers n'ont pas pu jusqu'ici instruire ces demandes, ils ont dû cependant les enregistrer au fur et à mesure qu'ils les ont reçues, ce qui leur a permis de prendre date pour accorder aux intéressés le bénéfice de leur option.

9552. — M. Marcel Guislain demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale s'il ne serait pas possible de permettre aux déportés résistants de la guerre 1939-1945, bénéficiant de la retraite à soixante ans, d'obtenir une même retraite proportionnelle à cinquante-cinq ans. Il se permet de lui rappeler que le nombre des intéressés est de plus en plus restreint et que leur état de santé, de plus en plus déficient, leur impose bien avant l'âge de la retraite, des soins et un genre de vie empêchant toute activité.

Il lui demande son avis à ce sujet et espère qu'il pourra obtenir une réponse favorable dans un délai assez rapproché. (*Question du 2 juin 1970.*)

*Réponse.* — Aucune pension de vieillesse ne peut être attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale avant l'âge de soixante ans. Les anciens déportés ou internés politiques ou de la résistance dont l'état de santé leur interdit, avant soixante ans, toute activité, relèvent du régime de l'assurance maladie-invalidité et peuvent obtenir le bénéfice d'une pension d'invalidité s'ils justifient des conditions administratives et médicales requises.

#### TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION

**9341.** — *Mme Marie-Hélène Cardot* expose à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* que dans certains milieux généralement bien informés, il est fait état de textes en préparation à l'échelon gouvernemental, qui consacraient la disparition de l'inspection du travail en tant que corps autonome, chargé de l'application d'une législation spéciale et, par nécessité, dérogoire au droit commun. Considérant et rappelant que l'inspection du travail est la seule institution d'Etat qui, en raison de sa mission propre, puisse veiller à l'application des règles du droit du travail, elle lui demande s'il est en état de démentir les informations qui circulent actuellement et de lui donner l'assurance qu'aucune menace nouvelle ne plane sur l'existence, la spécificité et l'indépendance de ce corps, au moment où apparaît plus que jamais la nécessité d'étendre ses pouvoirs et d'augmenter le nombre de ses agents pour lui permettre de continuer à remplir toute son originaire mission, compte tenu de l'évolution de la société contemporaine. (*Question du 1<sup>er</sup> avril 1970.*)

*Réponse.* — Les craintes formulées par l'honorable parlementaire en ce qui concerne l'éventualité de la disparition de l'inspection du travail en tant que corps autonome sont absolument sans fondement. Depuis plusieurs années des modifications sont intervenues dans la structure des services du travail et de la main-d'œuvre : création des échelons régionaux de l'emploi, substitution des directeurs régionaux aux inspecteurs divisionnaires, harmonisation des services du travail et de la main-d'œuvre avec les circonscriptions administratives de droit commun, création de l'agence nationale pour l'emploi. Des projets de réorganisation des services extérieurs ont, en conséquence, été étudiés en vue de tenir compte de la répartition nouvelle des attributions. Mais l'autonomie du corps de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre et son indépendance ne sont nullement menacées par ces projets. Au surplus, il est rappelé que le Gouvernement français a ratifié la convention internationale n° 81 sur l'inspection du travail ; comme par le passé, il entend en appliquer intégralement les dispositions. Il est fait observer, d'autre

part, que, bien loin de se restreindre par suite du développement de la politique contractuelle, le rôle de l'inspection du travail n'a cessé de s'étendre au cours des dernières années, et l'expérience montre que le règlement des nombreux et délicats problèmes relatifs aux conditions et aux relations de travail qui se posent en des termes nouveaux dans la société industrielle moderne impose fréquemment l'intervention des inspecteurs du travail. C'est pourquoi les efforts du département s'attachent tout particulièrement au renforcement des effectifs de ce corps. 32 inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre sont actuellement au centre de formation ; ils doivent prendre leurs fonctions au début de 1971. En 1970, un concours pour le recrutement de 51 inspecteurs est prévu de façon à combler progressivement les vacances de postes des sections d'inspection du travail. En même temps, deux concours ont été autorisés en 1970 pour le recrutement de 80 contrôleurs stagiaires. L'application de ce programme doit contribuer à doter le corps de l'inspection du travail des moyens d'intervention souhaités par l'ensemble des organisations tant patronales qu'ouvrières, et son développement doit se poursuivre au cours des années 1971 et suivantes. Parallèlement, sont actuellement étudiés les moyens susceptibles de revaloriser matériellement et moralement la situation des inspecteurs du travail.

**9530.** — *M. Edgar Tailhades* expose à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* la situation suivante : une entreprise exerce deux activités A et B qui sont très voisines, font appel aux mêmes techniques et à des matériels communs, mais qui ressortissent à deux conventions collectives différentes. Cette entreprise a adhéré, voici plusieurs années, à la convention collective correspondant à son activité A, qui était à l'époque son activité principale, tant en ce qui concerne le chiffre d'affaires que le nombre de salariés utilisés. Au cours des années, l'activité B a augmenté et a pris le pas sur l'activité A, tant en ce qui concerne le chiffre d'affaires que le nombre de salariés. Il lui demande si cette entreprise est tenue de dénoncer la convention collective correspondant à son activité A et d'adopter la convention collective correspondant à l'activité B. (*Question du 26 mai 1970.*)

*Réponse.* — La convention collective applicable à une entreprise est en principe celle qui régit l'activité principale. Dans le cas particulier qui intéresse l'honorable parlementaire, il serait nécessaire qu'il veuille bien faire savoir au ministre du travail, de l'emploi et de la population de quelle entreprise il s'agit de manière à permettre de déterminer, après avoir examiné comment se partagent les activités de ladite entreprise et compte tenu le cas échéant de l'appartenance syndicale de l'employeur, quelle convention lui est opposable et selon quelles modalités devrait se faire s'il y a lieu le passage de l'ancienne convention à la nouvelle.